

Université de Montréal

**Situations de violences sexuelles en milieu universitaire :
une étude exploratoire descriptive des motifs de (non-)dévoilement et
(non-)dénonciation, des réactions sociales et des retombées**

Par Coralie Labelle

École de travail social
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès Sciences (M. Sc.) en service social
option mémoire

Mars 2021

© Coralie Labelle, 2021

Université de Montréal

École de travail social, Faculté des Arts et des Sciences

Ce mémoire intitulé

**Situations de violences sexuelles en milieu universitaire :
une étude exploratoire descriptive des motifs de (non-)dévoilement et
(non-)dénonciation, des réactions sociales et des retombées**

Présenté par

Coralie Labelle

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Rosemary Carlton

Présidente-rapporteuse

Dominique Damant

Directrice de recherche

Manon Bergeron

Codirectrice

Roxane Caron

Membre du jury

Résumé

Les violences sexuelles en milieu universitaire (VSMU) sont une problématique s'inscrivant dans un contexte social plus large de violences envers les femmes (Comité permanent de la condition féminine, 2017). Les violences sexuelles peuvent avoir un impact important dans la vie des personnes qui les subissent et ces conséquences peuvent être teintées par la manière dont les proches, les professionnel·le·s et les institutions y répondent lorsque ces situations sont dévoilées ou dénoncées (Campbell et al., 2009; Ullman, 2010). La présente recherche est issue de l'*Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant·es, enseignant·es et employé·es* (Bergeron et al., 2016). À l'aide d'un questionnaire en ligne, l'ESSIMU a récolté les récits de 2057 répondant·e·s provenant de six universités du Québec, dont 332 répondant·e·s rapportant 357 situations de VSMU faisant mention d'un (non-)dévoilement ou d'une (non-)dénonciation qui ont été analysées dans la présente recherche. Cette recherche qualitative descriptive cherche à explorer les expériences de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation à travers une analyse thématique des motifs, des réactions sociales, des retombées et des raisons de ne pas dénoncer ou dévoiler.

L'analyse thématique a permis de décrire les raisons pour lesquelles les étudiant·e·s, employé·e·s et enseignant·e·s qui vivent des situations de VSMU dévoilent, dénoncent ou ne le font pas. Les situations analysées montrent que lorsqu'ils·elles dévoilent, c'est surtout informellement à des membres de leur entourage personnel ou à des collègues. Il y en a aussi qui dévoilent ou dénoncent à des destinataires formels comme des personnes en position d'autorité ou des ressources universitaires. Les réactions reçues après un dévoilement ou une dénonciation sont surtout des réactions positives comme des réponses de soutien émotionnel, mais des réactions négatives, dont des réactions minimisant ou invalidant l'expérience ou les sentiments de la personne sont aussi rapportées. Les résultats sont discutés en lien avec les concepts centraux identifiés dans la recension des écrits, dont les motifs de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation et les réactions sociales. Des recommandations pour la recherche et l'intervention sont données.

Mots-clés : violences sexuelles, université, dénonciation, plainte, dévoilement.

Abstract

Sexual violence on university campuses (SVUC) is a problem in the broader social context of violence against women (Comité permanent de la condition féminine, 2017). Sexual violence can have a significant impact on the people who experience it and these consequences can be influenced by the way in which friends, family, professionals and institutions respond when these situations are disclosed or reported (Campbell et al., 2009; Ullman, 2010). This research is part of a larger study intitled *Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es* (Bergeron et al., 2016). Using an online survey distributed in six Quebec universities, ESSIMU collected accounts of SVUC situations from 2057 respondents including 332 respondents reporting 357 SVUC situations described as (not) disclosed or (not) reported, which were analyzed in the present qualitative research. This descriptive research seeks to explore the experiences of disclosure, reporting, nondisclosure and not reporting through a thematic analysis of the reasons for disclosing and reporting, social reactions, outcomes and reasons for not reporting or disclosing.

The thematic analysis made it possible to describe the reasons for which the students, employees and teachers who experienced situations of SVUC disclose, report or do not. The situations analyzed show that when they disclose, it is mainly informally to members of their social network or to colleagues. There are also people who disclose or report to formal providers such as people in authority or university resources. Reactions received after disclosure or reporting are mostly positive reactions such as responses of emotional support, but negative reactions, including reactions that minimize or invalidate the person's experience or feelings are also reported. The results are placed in relation with key concepts identified in the literature review, including reasons for (not) disclosing or (not) reporting and social reactions. Recommendations for research and intervention are given.

Keywords : sexual violence, university, disclosure, report.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures	viii
Liste des sigles et abréviations.....	ix
Remerciements.....	x
Introduction.....	1
CHAPITRE 1 – CONTEXTUALISATION ET PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Contexte social entourant la présente recherche.....	4
1.2 Les violences sexuelles : un problème social grave.....	7
1.2.1 Les violences sexuelles et les VSMU	7
La prévalence et l’incidence des violences sexuelles	8
La prévalence et l’incidence des VSMU	9
Les conséquences des violences sexuelles et des VSMU.....	12
1.3 Briser le silence : dévoiler et dénoncer les violences sexuelles.....	14
1.3.1 Les dévoilements et dénonciations	15
Caractéristiques associées à plus de dévoilement et dénonciation	17
Destinataires des dévoilements et dénonciations	18
Motifs de dévoilements et dénonciations.....	19
Motifs de non-dévoilement et non-dénonciation	20
1.3.2 Réponses individuelles et réactions sociales.....	23
Mesure des réactions sociales	24
Perception des réactions sociales	25

Impact des réactions sociales	27
1.3.3 Réponse sociale : le système légal et disciplinaire	30
1.4 Synthèse, question de recherche et pertinence.....	32
1.4.1 Pertinence scientifique et sociale	34
CHAPITRE 2 – CADRE DE LA RECHERCHE.....	37
2.1 Définitions des concepts clés	38
2.1.1 Définition des violences sexuelles	38
2.1.2 Définition de milieu universitaire	41
2.1.3 Définitions de dévoilement et dénonciation	42
2.1.4 Définition de réactions sociales	46
2.2 Positionnement de la chercheuse	47
CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE	50
3.1 Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire	50
3.1.1 Méthodologie et collecte de données de l’ESSIMU	50
3.2 Type de recherche et modalités d’analyse	53
3.2.1 Recherche qualitative descriptive	53
3.2.2 Analyse thématique et logiciel utilisé	55
3.3 Limites de la recherche	57
3.4 Éthique et confidentialité	59
3.5 Description des participant·e·s et des récits.....	60
3.5.1 Données sociodémographiques des participant·e·s	60
3.5.2 Description des cas et extraits retenus pour l’analyse	61
CHAPITRE 4 – DESCRIPTION DES RÉSULTATS.....	64
4.1 Dévoilements et dénonciations	64
4.1.1 Pourquoi les personnes dévoilent et/ou dénoncent la VSMU?.....	67

Motifs de dévoilement et dénonciation : une situation de VSMU dangereuse, persistante ou imprévisible	67
Motifs de dévoilements (formel et informel).....	69
Motifs de dévoilement formel et dénonciation	70
Motivations spécifiques à en parler avec ses proches ou collègues.....	71
Synthèse des éléments motivant les dévoilements et dénonciations	72
4.1.2 Réactions des destinataires	72
Réactions positives : Soutenir, sécuriser et intervenir	74
Réactions positives spécifiques aux dévoilements formels et informels	76
Réaction positive spécifique aux dévoilements formels et dénonciations.....	77
Réactions négatives.....	77
Synthèse de l'analyse des réactions sociales	80
4.1.3 Retombées des dévoilements et dénonciations	80
Retombées positives des dévoilements et dénonciations.....	81
Retombées négatives des dévoilements et dénonciations.....	82
Retombées spécifiques aux dévoilements formels et dénonciations	83
Synthèse des retombées des dévoilements et dénonciations.....	84
4.2 Non-dévoilements et non-dénonciations.....	85
4.2.1 Motifs de ne pas dévoiler ou ne pas dénoncer	85
Raisons propres à la personne victime.....	86
Motifs liés à la situation de VSMU ou à l'individu l'ayant commise	88
Barrières spécifiques à la dénonciation.....	90
Synthèse des motifs de non-dévoilement et non-dénonciation.....	91
CHAPITRE 5 – DISCUSSION	92
5.1 Synthèse et contextualisation des résultats	92

5.1.1	Synthèse des résultats	92
5.1.2	Convergences et divergences avec la littérature	94
	Les dévoilements et les dénonciations	95
	Les destinataires de dévoilement et dénonciation.....	97
	Les motifs de dévoilement et dénonciation	98
	Les motifs de non-dévoilement et non-dénonciation.....	100
	Les réactions sociales des destinataires des dévoilements et dénonciations.....	101
	Les retombées des dévoilements et dénonciations.....	106
5.2	Pistes d'interprétation et recommandations pour les recherches futures	108
5.2.1	Les expériences de dévoilement ou de dénonciation	109
	Les dévoilements informels : une expérience généralement positive.....	109
	Le double rôle des destinataires formels en milieu universitaire.....	110
5.2.2	Les expériences de non-dévoilement et non-dénonciation	113
5.3	Recommandations pour l'entourage et pour la pratique	115
5.4	Retour sur ma posture d'intervenante féministe	119
	Conclusion	122
	Bibliographie.....	124
	Annexe 1 : Tableaux synthèse des thèmes émergeant d'expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non-dénonciation dans des situations de VSMU	135
	Annexe 2 : Certificats d'éthique	150

Liste des tableaux

Tableau 1 : Définitions des concepts de dévoilement, dénonciation, signalement et plainte dans la littérature sur les VSMU.....	44
Tableau 2 : Caractéristiques sociodémographiques des répondant·e·s (n = 332).....	61
Tableau 3 : Distribution des différents types de destinataires des dévoilements informels, formels et des dénonciations.....	66
Tableau 4 : Nombre d'expériences de dévoilement et dénonciation comportant des réactions positives et négatives.....	73
Tableau 5 : Comparaison des items du SRQ (Ullman, 2000) et des réactions identifiées dans les récits analysés.....	103
Tableau 6 : Synthèse des motifs de dévoilement et dénonciation	135
Tableau 7 : Synthèse des réactions sociales des destinataires	138
Tableau 8 : Synthèse des retombées des dévoilements et dénonciations.....	142
Tableau 9 : Synthèse des motifs de non-dévoilement et non-dénonciation.....	145

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de mots par extrait décrivant une expérience de (non-)dévoilement et/ou de (non-)dénonciation	62
---	----

Liste des sigles et abréviations

AAU : *Association of American Universities*

BCI : Bureau de coopération interuniversitaire

CALACS : Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

EPTC 2 : FER : Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2^e édition : Formation en éthique de la recherche

ESEPP : Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

ESIPEP : Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire

ESG : Enquête sociale générale

ÉSPT : État de stress post-traumatique

ESSIMU : Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire

LGBTQ : Lesbienne, gai, bisexuel·le, trans et queer

MÉES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

OMS : Organisation mondiale de la santé

RéQEF : Réseau québécois en études féministes

RQCALACS : Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

SRQ : *Social Reaction Questionnaire*

SRQ-S : *Social Reaction Questionnaire – Shortened*

UBC : *University of British Columbia*

UQAM : Université du Québec à Montréal

VSMU : Violences sexuelles en milieu universitaire

Remerciements

Pour commencer, je souhaite exprimer ma reconnaissance pour les bourses que j'ai reçues du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du Réseau québécois en études féministes qui ont été d'un soutien précieux. Je souhaite aussi remercier ma directrice Dominique Damant et ma co-directrice Manon Bergeron pour leur flexibilité, leur fidélité et leur soutien pendant cette recherche. Merci à l'équipe ESSIMU de m'avoir accueillie, d'avoir enrichi mes réflexions et de m'avoir permis de prendre part à cette recherche si importante.

Rédiger ce mémoire tout en travaillant comme intervenante a été un défi pour moi alors je tiens à dire merci à l'équipe du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal pour leur souplesse, et plus particulièrement à la directrice Deborah Trent, ainsi qu'à l'équipe d'urgence, Roberta, Hany, Malorie, Camille et Sarah pour m'avoir permis un congé d'étude (prolongé!) pour pouvoir compléter ce mémoire.

Je veux faire un remerciement tout spécial à mon conjoint Nicolas pour sa compréhension, son soutien infaillible et sa patience. Il m'a nourrie, m'a écoutée et m'a endurée alors que mon mémoire prenait toute la place. Sa présence calme et rassurante a été une ancre pour moi alors que ces dernières années m'ont bouleversée plus que je ne l'avais jamais été auparavant. Son amour, sa confiance et ses encouragements ont été très précieux pour moi.

Merci aussi à ma mère et mon père qui à travers les hauts et les bas m'ont encouragée à m'écouter et à faire ce qu'il fallait pour poursuivre mes rêves. J'ai perdu mon père pendant mon parcours à la maîtrise, mais son ambition et son sens du plaisir et du rire ne m'ont pas quittée. Merci tout particulier à ma mère pour les multiples repas, lifts et tout ce qu'elle a fait pour rendre ma vie un peu plus facile pendant ma rédaction. L'amour et la confiance de mes parents ont fait de moi la femme que je suis aujourd'hui.

Je tiens aussi à souligner que ce mémoire n'aurait jamais été rédigé sans les retraites de rédaction de la Station de biologie des Laurentides (SBL) et de Thèsez-Vous. C'est plus d'une quinzaine de retraites entre 2017 et 2020, à la SBL, avec Thèsez-Vous ou en format maison avec Airbnb ou chez des proches qui ont bien voulu m'héberger (merci, Madeleine,

Mélissa et France, de m'avoir accueillie!). Merci à mes partenaires de rédaction; que ce soit lors d'une seule retraite ou pour six, nos discussions et leur support m'ont permis d'avancer à des moments cruciaux. Merci à la gang de la SBL qui a rendu mon été 2019 unique! Merci aussi à Amilie et Marie-Laurence d'avoir été la lueur qu'il me fallait quand je me suis sentie submergée.

En conclusion, je tiens à remercier du fond du cœur toutes les personnes ayant partagé leurs expériences de violences sexuelles en milieu universitaire à travers l'ESSIMU. Leurs témoignages sont d'une valeur inestimable pour comprendre les réalités des situations de violences sexuelles dans les universités et les défis et succès rencontrés dans les dévoilements et dénonciations.

Introduction

Les années entourant la rédaction de ce mémoire ont été marquées par une mobilisation sociale par rapport à la question des violences sexuelles et plus particulièrement des violences sexuelles en milieu universitaire (VSMU). En effet, depuis l'automne 2014, des mouvements ont germé dans les médias sociaux, dont #AgressionsNonDénoncées et #MoiAussi¹ et des histoires de violences sexuelles se sont succédé dans les manchettes, incluant des incidents dans le milieu universitaire. En 2014, deux joueurs de l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa sont accusés d'agression sexuelle (Radio-Canada, 2014, 22 août). La même année, des autocollants contre le harcèlement sexuel sont placardés sur les portes des bureaux de trois professeurs à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) (Radio-Canada, 2014, 12 novembre). En 2016, plusieurs femmes rapportent avoir été agressées sexuellement par des hommes entrés par effraction dans les résidences de l'Université Laval (Radio-Canada, 2016, 16 octobre).

Il serait toutefois faux de croire que la problématique des violences sexuelles et plus spécifiquement des VSMU et les enjeux entourant leur dénonciation sont des phénomènes récents. En effet, Ricci (2017) rapporte des mobilisations étudiantes et féministes contre les VSMU depuis la fin des années 80 et le début des années 90. Mes propres expériences comme femme, comme intervenante et comme membre de mon association étudiante m'ont amenée à adopter une posture féministe, à me positionner dans la lutte contre les violences sexuelles et à me questionner sur les expériences de dévoilement et de dénonciation des personnes qui vivent ces situations de violence.

En 2015, une équipe interdisciplinaire de chercheuses, en collaboration avec le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) et le Service aux collectivités de l'UQAM, mettent sur pied l'*Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en*

¹ « Depuis 2014, le mot-clic #AgressionsNonDénoncées et son équivalent anglophone #BeenRapedNeverReported sont utilisés sur les médias sociaux pour donner une voix aux survivant[e·s]. Ils représentent le premier mouvement en ligne de grande ampleur à propos d'abus sexuels dans les pays occidentaux. [...] À partir d'octobre 2017, #MoiAussi et son équivalent anglais, #MeToo, ont permis de donner une voix aux victimes et de modifier le discours sur les viols, les abus, les agressions et les autres formes de violence, de harcèlement et d'inconduite à caractère sexuel » (Rech, 2019)

disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es, qui est la première recherche qui permet d'établir un portrait des violences sexuelles vécues en milieu universitaire au Québec (Bergeron et al., 2016). Le milieu universitaire, dans cette recherche, signifie que la personne qui subit les gestes et l'individu qui les commet appartiennent à la même université. Dans l'échantillon de 9284 répondant·e·s, le rapport révèle que 36,9 % des personnes membres de la communauté universitaire ont subi au moins une VSMU depuis leur arrivée à l'université et que parmi celles-ci, 64,1 % rapportent en avoir parlé à quelqu'un et seulement 9,6 % ont dénoncé ou signalé la situation aux instances de leur université (Bergeron et al., 2016). La présente recherche se base sur des données récoltées par l'ESSIMU auprès des membres des six universités québécoises participantes².

Ce mémoire porte plus particulièrement sur les dévoilements et dénonciations que font les personnes ayant subi une VSMU, sur les réponses individuelles, institutionnelles et sociales qu'elles reçoivent ainsi que sur les motifs de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation. Plus spécifiquement, j'ai mené une recherche descriptive ayant pour objectif d'identifier les destinataires des dévoilements et dénonciations; d'explorer les éléments motivant les dévoilements et dénonciations ou la décision de ne pas dévoiler/dénoncer; d'identifier les réactions sociales des destinataires formels et informels; et de proposer des pistes d'intervention et de sensibilisation. Pour répondre à ces objectifs, j'ai mené une recherche qualitative descriptive, plus spécifiquement une analyse thématique, portant sur 357 situations de VSMU rapportées par 332 répondant·e·s. Cette analyse qualitative est donc complémentaire aux analyses quantitatives conduites dans l'ESSIMU.

Dans le premier chapitre, je brosse un portrait de la problématique des violences sexuelles³ et des VSMU plus particulièrement et je m'intéresse à la littérature sur les

² Les six universités participantes sont : l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec en Outaouais et l'Université du Québec à Chicoutimi.

³ Le concept de violences sexuelles inclut les gestes pouvant être définis comme du harcèlement sexuel ou des agressions sexuelles, mais aussi tout un continuum d'interactions sexualisées qui sont non désirées (Kelly, 1987). La section 2.1.1 présente les définitions de « agression sexuelle » et « violences sexuelles ». Dans ce mémoire, ces termes sont employés dans le respect du vocabulaire utilisé par les auteur·e·s cité·e·s, tout en soulignant qu'ils ne peuvent être considérés comme des synonymes et que les auteur·e·s n'utilisent pas une définition uniforme de ces concepts.

dévoilements et dénonciations. Le deuxième chapitre présente les concepts clés de ma recherche, ainsi que mon positionnement comme chercheuse. Au chapitre 3, je détaille la méthodologie employée dans ma recherche. Le quatrième chapitre porte sur les résultats des analyses et le cinquième présente la discussion ainsi que les recommandations.

CHAPITRE 1 – CONTEXTUALISATION ET PROBLÉMATIQUE

1.1 Contexte social entourant la présente recherche

Au Québec, depuis une quarantaine d'années⁴, le gouvernement élabore des politiques pour répondre à la problématique des violences sexuelles (Gouvernement du Québec, 2001; Secrétariat à la condition féminine, 2016). Plus récemment encore, les violences sexuelles dans le milieu de l'enseignement supérieur ont reçu une attention particulière de la part du gouvernement du Québec et du Canada (Comité permanent de la condition féminine, 2017; Khan et al., 2019; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017). En effet, entre la mise sur pied de l'ESSIMU et la fin du présent projet de maîtrise, plusieurs initiatives se sont déployées pour répondre à la problématique des violences sexuelles dans les universités québécoises. À partir de 2015, des universités canadiennes ont lancé des recherches, des consultations et ont produit des rapports sur la question (voir Bergeron et al., 2016; Ministère des Collèges et Universités, 2019; UBC Sexual Assault Panel, 2016; Université d'Ottawa, 2015). En 2016, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) publie un rapport sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence à caractère sexuel où sont recommandées de meilleures pratiques pour la prévention, l'intervention et l'élaboration de politiques et règlements (Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016).

Les gouvernements fédéral et provincial se penchent aussi sur la problématique des VSMU. En 2017, le Comité permanent de la condition féminine a produit le rapport *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada* qui, entre autres, examine plus particulièrement les violences sexuelles sur les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire et insiste sur l'importance d'offrir des

⁴ Dans les années 70, le Gouvernement du Québec a commencé à financer des Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS), puis, entre 1978 et 1993, plusieurs politiques ont été adoptées pour répondre au problème des agressions sexuelles. En 1995, le Gouvernement du Québec a formé le Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, composé de personnes issues des milieux gouvernemental, paragouvernemental et communautaire qui a déposé un rapport intitulé *Les agressions sexuelles : STOP* qui mènera à l'adoption en 2001 des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. (Gouvernement du Québec, 2001)

services et du soutien aux victimes, de faire de la sensibilisation et de l'éducation et de mettre en place des politiques distinctes en matière de violences sexuelles dans ces établissements. En 2017, au Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur adopte une *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* où il est entre autres question d'améliorer le traitement des dévoilements et des plaintes et de mieux accompagner et soutenir les victimes en offrant des services adaptés à leurs besoins. Cette volonté politique se cristallise finalement au Québec à travers la loi P-22.1 (*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, 2017), qui vient contraindre les institutions d'enseignement postsecondaire à adopter une politique spécifique aux violences à caractère sexuel qui doit inclure, entre autres, les modalités pour faire une plainte ou un signalement ainsi que le suivi qui doit être fait; les actions qui doivent être prises pour répondre à un dévoilement reçu par les membres de la communauté universitaire; des formations obligatoires pour ces derniers et l'offre de services spécialisés en matière de violences à caractère sexuel. Finalement, en 2019, le gouvernement du Canada, à travers le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, investit dans la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Dans cet objectif, Possibility Seeds, avec un comité consultatif, a été mandaté pour élaborer un cadre national et a mené des séances *Écouter pour apprendre* à la largeur du pays pour recenser les pratiques, politiques et principes prometteurs, proposer des recommandations et identifier les recherches supplémentaires à mener (Khan et al., 2019).

Plusieurs décennies de discours féministes et d'actions militantes ont participé à la définition du problème des VSMU comme un enjeu social et à la lutte contre la culture du viol⁵ dans les universités (Ricci, 2017). Le milieu universitaire peut être un environnement favorable où les mobilisations étudiantes s'enracinent et se développent pour pousser des

⁵ La culture du viol est définie comme un ensemble de croyances qui encourage, banalise et normalise l'agression sexuelle des hommes contre les femmes (Buchwald et al., 1993). Il s'agit d'un ensemble de messages qui mettent en doute la parole des victimes, qui les responsabilisent pour la violence subie, où le poids de la prévention est porté par les femmes victimes et où les hommes agresseurs sont déculpabilisés (Ricci et Bergeron, 2019). La culture du viol crée un contexte social, médiatique et politique hostile à l'égard des femmes et propice à la perpétuation des violences sexuelles (Burnett, 2016).

changements sociaux (Krause et al., 2017; Wright et al., 2019). En effet, au Canada et aux États-Unis, les étudiant·e·s s'organisent et se concertent pour lutter contre les violences sexuelles dans leur institution et interpeler les autorités (Krause et al., 2017; Ricci, 2017). Les militantes féministes sont donc des agents de changement dans leurs universités et leurs initiatives permettent d'offrir un espace où les survivantes de violences sexuelles peuvent exprimer leurs expériences par exemple à travers des *speaking-out/open-mic* ou des *Take-Back-The-Night marches*, qui sont des initiatives étudiantes donnant de la visibilité à la problématique sur les campus (Krause et al., 2017). Ces militantes universitaires peuvent aussi jouer un rôle dans la production de savoir (Krause et al., 2017), comme c'est le cas pour l'ESSIMU issue de ce que Ricci (2017) décrit comme 30 ans de résistance féministe au sein de l'UQAM.

Par ailleurs, ces dernières années, l'activisme féministe s'est développé dans la sphère digitale et une montée de ce qui a été qualifié de « *hashtag feminism* » a ouvert un autre espace où les survivant·e·s de violences sexuelles peuvent participer à une « *call-out culture* » (Mendes et al., 2018). Cette *call-out culture* est une manière pour les personnes de parler de leurs expériences de violences sexuelles, de dénoncer les individus responsables et d'être entendues. Les mouvements #MoiAussi et #AgressionsNonDénoncées font partie de cette culture et offrent un espace non négligeable où les survivant·e·s peuvent trouver du soutien, bâtir un réseau de solidarité et comprendre que leur expérience fait partie d'un problème social plus large (Mendes et al., 2018). Ces mouvements peuvent avoir des répercussions dans la société comme cela a été le cas avec le mouvement #MoiAussi qui a incité le gouvernement à investir dans les ressources aux victimes (Croteau, 2017, 20 octobre) et qui a provoqué une vague de déclarations d'agressions sexuelles à la police (61 % d'augmentation du taux trimestriel après #MoiAussi au Québec; Rotenberg et Cotter (2018).

Bref, il ne fait aucun doute qu'un réel *momentum* existe dans la manière dont le silence autour des violences sexuelles est brisé. Avec #MoiAussi, les survivant·e·s exigent que la honte change de camp et que leurs histoires soient entendues (Paquette, 2018). Dans les universités, la loi du silence est remise en question et des mécanismes se mettent en place (Elkouri, 2018, 4 février). Ma recherche cherche à décrire ces expériences de

dévoilement et de dénonciations et à offrir des pistes pour que dans les recherches futures et qu'en intervention, la parole des personnes qui subissent les VSMU soit soutenue.

1.2 Les violences sexuelles : un problème social grave

Les violences sexuelles sont un problème social avec une dynamique genrée et les femmes et les filles en sont les principales victimes (Canan et Levand, 2019). Les VSMU sont des violences sexuelles commises en milieu universitaire. L'ESSIMU définit les VSMU comme des violences sexuelles commises entre personnes affiliées à la même université, qu'elles soient étudiantes, employées ou enseignantes. Les autres recherches sur les VSMU au Canada et celles sur le *campus sexual assault* aux États-Unis, sont surtout concentrées sur les populations étudiantes et ne font généralement pas la distinction entre les gestes commis par des individus affiliés à l'université ou pas (p. ex. Fedina et al., 2016; Ministère des Collèges et Universités, 2019; Université d'Ottawa, 2015). Les prochaines sections présentent des éléments de définition de la problématique, de sa prévalence et de ses conséquences.

1.2.1 Les violences sexuelles et les VSMU

Les violences sexuelles sont une problématique qui peut prendre plusieurs formes et avoir des conséquences importantes sur les personnes qui les subissent (Comité permanent de la condition féminine, 2017; Gouvernement du Québec, 2001; Secrétariat à la condition féminine, 2016). Elles s'inscrivent dans un contexte social plus large d'inégalité entre les hommes et les femmes (Comité permanent de la condition féminine, 2017). C'est une problématique qui touche un nombre important de personnes, particulièrement les filles et les femmes et qui a des conséquences importantes au niveau physique, psychologique et social (Basile et Smith, 2011; Campbell et al., 2009; Dworkin et al., 2017; Krug et al., 2002). L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la violence sexuelle ainsi :

Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail. (Krug et al., 2002, p. 165)

L'utilisation du concept de violences sexuelles permet de couvrir une panoplie de manifestations telles que l'agression sexuelle, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, le harcèlement sexuel, le cyberharcèlement, l'attouchement non désiré, la menace de viol et la coercition sexuelle (Basile et al., 2014). Cette perspective est cohérente avec le concept de « continuum des violences sexuelles » de Kelly (1987) qui inclut non seulement les événements socialement considérés comme des crimes, mais aussi les expériences plus communes et quotidiennes d'interactions sexuelles non désirées auxquels les femmes font face.

Les VSMU sont des violences sexuelles commises en « milieu universitaire ». L'UBC Sexual Assault Panel (2016) définit le milieu universitaire comme étant à la fois physique (le campus) et social (un groupe de personnes partageant une connexion à travers l'Université) et incluant les contextes où les gens entrent en relation à travers leur appartenance à l'université (les logements étudiants, les conférences, les stages, les 5 à 7, etc.). Dans le cadre de l'ESSIMU, « l'expression “milieu universitaire” est définie par le statut des personnes affiliées à la même université d'appartenance et non par le lieu où se manifeste la violence » (Bergeron et al., 2016, p. 2). Tout comme les violences sexuelles en général, les VSMU sont des violences sexuelles qui prennent de multiples formes et se perpétuent dans de nombreux et divers contextes (Comité permanent de la condition féminine, 2017).

Ce mémoire utilise donc les concepts de violences sexuelles et de VSMU pour refléter l'éventail de manifestations et la grande diversité de contextes dans lesquels ces expériences sont subies. Les situations de VSMU analysées dans le cadre de ce mémoire correspondent à la définition de l'ESSIMU. Cependant, les études citées dans les prochaines sections peuvent avoir des définitions variables de ces concepts ou utiliser des concepts différents. Cette pluralité de définitions est une limite importante de la recherche sur les VSMU. Par souci de clarté, des précisions sont amenées lorsque nécessaires pour nuancer les résultats des études rapportées.

La prévalence et l'incidence des violences sexuelles

Les violences sexuelles, loin d'être des phénomènes rares et isolés, sont des événements qui touchent beaucoup de personnes, principalement des femmes (Comité

permanent de la condition féminine, 2017; Secrétariat à la condition féminine, 2016; Cotter et Savage, 2019).

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) a mesuré la violence fondée sur le sexe au Canada et indique qu'en 2018, 30 % des femmes et 8 % des hommes ont déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans (Cotter et Savage, 2019). De plus, l'ESEPP a mesuré les comportements sexuels non désirés⁶ survenus au cours des 12 mois précédant l'enquête et a trouvé que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir subi un comportement sexuel non désiré en public, en ligne ou dans leur milieu de travail (soit respectivement 32 %, 18 % et 29 % des femmes comparativement à 13 %, 14 % et 17 % des hommes; Cotter et Savage, 2019). En ce qui a trait à l'incidence des agressions sexuelles au Canada, les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation (Conroy et Cotter, 2017; Perreault, 2015) indiquent que le taux d'agressions sexuelles autodéclarées⁷ est de 22 incidents pour 1000 habitants canadiens de 15 ans et plus dans une période de 12 mois, ce qui est un taux qui est demeuré plutôt stable depuis 1999. L'ESG montre que 87 % des agressions sexuelles déclarées ont été commises à l'endroit d'une femme et que dans la moitié des cas, l'auteur présumé était un ami, une connaissance ou un voisin de la victime. L'ESG révèle aussi que seulement 5 % des agressions sexuelles sont déclarées à la police (Conroy et Cotter, 2017; Perreault, 2015).

La prévalence et l'incidence des VSMU

En ce qui a trait à la prévalence des VSMU aux États-Unis, Fedina et al. (2016) ont publié une revue systématique synthétisant les prévalences rapportées dans 34 études sur le *campus sexual assault* publiées entre 2000 et 2015. De ces études, dix ont mesuré un large éventail d'expériences d'agression sexuelle (pénétration orale, vaginale ou anale, ou contact sexuel, avec l'usage de force, de menace ou facilitée par l'alcool ou la drogue) ou

⁶ Les comportements sexuels non désirés mesurés dans l'ESEPP incluent les attouchements non désirés, l'outrage à la pudeur, les commentaires non désirés à propos du sexe, du genre ou de l'orientation sexuelle de la victime, ainsi que les attentions sexuelles non désirées (p. ex. des commentaires, des sifflements, des gestes ou un langage corporel). Les incidents déclarés sont ceux où les répondant·e·s se sont senti·e·s menacé·e·s ou mal à l'aise (Cotter et Savage, 2019).

⁷ Les agressions sexuelles dans le cadre de l'ESG incluent les attouchements sexuels non désirés et les activités sexuelles non désirées sous la menace ou la force physique ou alors que la victime ne peut pas consentir parce qu'elle est intoxiquée ou manipulée ou forcée autrement que physiquement.

de tentative d'agression sexuelle et indiquent que 6 % à 44,2 % des étudiantes et 1,4 % à 3,2 % des étudiants rapportent une expérience de victimisation sexuelle « depuis leur entrée à l'université », « dans la dernière année », « dans la dernière année académique » ou « dans un certain semestre » (Fedina et al., 2016). Ces études peuvent donc aussi inclure des gestes commis par des personnes n'étant pas affiliées à l'université. Les taux rapportés peuvent varier en fonction des méthodologies utilisées, des gestes définis comme une agression sexuelle et selon certaines caractéristiques des répondant·e·s (Fedina et al., 2016; Muehlenhard et al., 2017). Une statistique clé soulignée dans les médias et dans les campagnes de sensibilisation aux États-Unis, par exemple dans le cadre de la campagne *It's On Us*⁸, est qu'une femme sur cinq sera agressée sexuellement pendant ses études universitaires. À l'aide d'une revue systématique de 4 études utilisant des échantillons larges et représentatifs d'étudiantes de premier cycle et mesurant la victimisation sexuelle à l'aide de questions comportementales (*behaviorally specific questions*), Muehlenhard et al. (2017) concluent que la statistique du 1-sur-5 (20 %) est soutenue par les données disponibles, que c'est une « estimation raisonnable » de prévalence pour les étudiantes de premier cycle depuis leur arrivée à l'université et que 1-sur-4 (25 %) serait une meilleure estimation pour les étudiantes de dernière année pour qui la période de référence (c.-à-d. depuis l'entrée à l'université) est plus longue. Muehlenhard et al. (2017) notent toutefois que ces taux sont une moyenne et peuvent varier en fonction du campus, de l'année d'étude, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de la race et de la situation de handicap. Comme pour les études recensées par Fedina et al. (2016), Muehlenhard et al. (2017) ne font pas de distinction entre les gestes commis par des personnes étant affiliées à l'université ou ne l'étant pas. De plus, dans les deux cas, les taux rapportés ne concernent que les étudiant·e·s et non l'ensemble de la communauté universitaire.

Au Canada, l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP) a mesuré l'incidence des agressions sexuelles⁹ et des

⁸ *It's On Us* est le nom d'une campagne lancée par Barack Obama en 2014 pour lutter contre les agressions sexuelles dans les universités et collèges américains. La campagne invite l'ensemble de la communauté à s'engager personnellement à agir pour mettre fin à cette violence (Somanader, 2014, 19 septembre).

⁹ Une agression sexuelle est définie comme un contact sexuel non désiré, une activité sexuelle à laquelle la victime n'a pas consenti ou ne pouvait pas consentir, ou une attaque de nature sexuelle comportant de la violence physique (Buczyccka, 2020, p.10).

comportements sexualisés non désirés¹⁰ dans un contexte d'études postsecondaires¹¹. L'ESIPEP a recueilli ces données auprès d'étudiant·e·s de 18 à 25 ans vivant dans les provinces canadiennes (17 à 24 ans au Québec). 45 % des femmes et 32 % des hommes ont déclaré avoir personnellement été la cible d'au moins un comportement sexualisé non désiré dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédant l'enquête et 11 % des femmes et 4 % des hommes ont déclaré avoir vécu une agression sexuelle pendant la même période (Burczycka, 2020).

D'autres études menées au Canada dans les dernières années documentent aussi la prévalence et l'incidence des VSMU. Premièrement, le Groupe de travail sur le respect et l'égalité de l'Université d'Ottawa (2015), à l'aide d'une enquête en ligne (n = 1088 étudiant·e·s), indique que, depuis leur arrivée à l'université, 44 % des étudiantes et 24 % des étudiants ont déclaré avoir subi des attouchements, des caresses ou des baisers non désirés et 16 % des femmes et 8 % des hommes ont déclaré avoir connu au moins un incident de violence sexuelle (une activité sexuelle contrainte par la force physique, les menaces ou facilitée par la drogue ou l'alcool). Deuxièmement, Bergeron et al. (2016), dans une enquête en ligne auprès de 9284 participant·e·s (étudiant·e·s, employé·e·s, enseignant·e·s et cadres) dans 6 universités francophones québécoises, rapporte que 40,6 % des femmes et 26,4 % hommes ont déclaré au moins un évènement de VSMU depuis leur arrivée à l'université, ce qui inclut les gestes de harcèlement sexuel, de comportements sexuels non désirés et de coercition sexuelle, commis par une personne affiliée à la même université. En Ontario, le ministère des Collèges et Universités (2019) a mandaté CCI Research Inc pour administrer le *Student Voices on Sexual Violence Survey* qui a collecté les réponses de 163 777 étudiant·e·s postsecondaires (dont 117 148 étudiant·e·s universitaires) à travers un sondage en ligne. Les réponses des étudiant·e·s universitaires indiquent qu'entre le début de l'année académique et leur

¹⁰ Les comportements sexuels non désirés mesurés incluent les communications verbales et non verbales de nature sexuelle, l'exposition à du matériel sexuellement explicite, les attouchements non désirés et la pression d'avoir des relations sexuelles ou d'offrir des faveurs sexuelles (Burczycka, 2020, p.5).

¹¹ Par contexte d'études postsecondaires, l'ESIPEP inclut le campus; les déplacements à destination et en provenance de l'établissement; les événements hors campus organisés ou reconnus par l'établissement; les activités ou rencontres sociales organisées par les étudiant·e·s et le personnel enseignant, sur le campus ou hors campus; un emploi à l'établissement; un programme coop ou un stage pratique organisé par l'établissement; les comportements qui se sont produits en ligne et où certaines ou l'ensemble des personnes responsables étaient rattachées à l'établissement (Burczycka, 2020, p.5).

réponse au sondage, 69,1 % des femmes et 47,9 % des hommes rapportent avoir vécu du harcèlement sexuel et 28,0 % des étudiantes et 10,7 % des étudiants indiquent avoir subi une agression sexuelle pendant la même période. Les études du Groupe de travail sur le respect et l'égalité de l'Université d'Ottawa (2015) et du ministère des Collèges et Universités (2019) sont par contre limitées aux gestes subis par les étudiant·e·s, sans inclure les autres membres de la communauté universitaire, et pourraient inclure des gestes commis par des personnes n'étant pas affiliées à l'université. Bref, les VSMU au Canada touchent une importante proportion de la communauté universitaire.

Il est pertinent de noter que certains groupes de personnes peuvent rapporter des taux plus élevés de victimisation, par exemple les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans ou queer (LGBTQ), les personnes ayant un handicap (Bergeron et al., 2016; Cantor et al., 2015; Fedina et al., 2016; Ministère des Collèges et Universités, 2019), les étudiant·e·s habitant sur le campus, les autochtones (Wright et al., 2019), les étudiant·e·s internationaux·ales (Bergeron et al., 2016), les étudiant·e·s de moins de 25 ans (Ministère des Collèges et Universités, 2019), les étudiantes membres de sororités, les femmes racisées ou de minorités ethniques et les personnes avec des antécédents de victimisation sexuelle (Fedina et al., 2016).

Les conséquences des violences sexuelles et des VSMU

Les violences sexuelles sont un problème grave en partie à cause de l'impact important qu'elles ont dans la vie des personnes qui les subissent (Gouvernement du Québec, 2001; Secrétariat à la condition féminine, 2016). La recherche sur les conséquences des violences sexuelles est particulièrement concentrée sur les conséquences de l'agression sexuelle dans l'enfance et de l'agression sexuelle avec pénétration (*rape*) (Basile et Smith, 2011). Dans les prochains paragraphes, je résume l'état des connaissances sur les conséquences des violences sexuelles et des VSMU en me référant à des recensions lorsque possible et en me concentrant sur les conséquences des violences sexuelles subies à l'âge adulte, puisqu'il est raisonnable de penser qu'elles pourraient différer des conséquences de celles subies à l'enfance.

Les violences sexuelles peuvent avoir des répercussions sur les plans physique, psychologique et social et elles peuvent survenir à court, moyen et long terme (Basile et

Smith, 2011). Selon la recension de Campbell et al. (2009) sur les impacts de l'agression sexuelle subie à l'âge adulte (c.-à-d. après l'âge de 14 ans), la littérature depuis le début des années 1990 est assez cohérente et montre que l'agression sexuelle est une forme sévère de trauma qui cause de multiples conséquences à long terme. Le type de conséquences, leur sévérité, leur moment d'apparition et leur durée peuvent différer grandement d'une survivante à l'autre (Yuan et al., 2006).

Plusieurs répercussions physiques peuvent être causées par les violences sexuelles, incluant des blessures physiques, une grossesse, des complications gynécologiques, l'exposition au VIH et autres ITSS (Basile et Smith, 2011; Krug et al., 2002). Les conséquences physiques peuvent aussi être de l'ordre de la somatisation (problèmes digestifs, douleur chronique) (Basile et Smith, 2011). Sur le plan psychologique, les victimes peuvent vivre de la détresse, des réactions émotionnelles (choc, déni, peur, confusion, honte), une perturbation de leur fonctionnement, des troubles du sommeil et des difficultés sexuelles (Basile et Smith, 2011). Les conséquences des violences sexuelles sur la santé mentale sont multiples et peuvent inclure : la dépression, l'état de stress post-traumatique (ÉSPT), l'anxiété, la dépendance aux substances, des idéations suicidaires et des tentatives de suicide (Basile et Smith, 2011; Campbell et al., 2009; Dworkin et al., 2017; Krug et al., 2002; Yuan et al., 2006). De plus, les violences sexuelles peuvent avoir un impact négatif sur les relations interpersonnelles des personnes victimisées et sur leur adaptation au travail (Basile et Smith, 2011).

En ce qui concerne les conséquences des VSMU, des études plus récentes documentent certaines conséquences semblables à celles énumérées ci-haut. En effet, Bergeron et al. (2016) rapportent que près d'une victime de VSMU sur 10 (9,7 %) vivent des conséquences apparentées à l'ÉSPT atteignant un seuil clinique (au moins deux sur une liste de quatre symptômes). Les symptômes documentés à la suite d'un événement de VSMU sont l'évitement, l'hypervigilance, les pensées envahissantes et les cauchemars (Bergeron et al., 2016; Université d'Ottawa, 2015). Par ailleurs, certaines répercussions des VSMU sont propres au milieu académique. Jordan et al. (2014) tracent un lien entre l'expérience d'une agression sexuelle et la diminution des résultats scolaires. L'Université d'Ottawa (2015) a aussi documenté la diminution des notes comme étant une conséquence

des VSMU, ainsi que la difficulté à faire le travail académique requis et l'absence à des cours. Après une VSMU, certaines personnes rapportent des difficultés dans la poursuite des activités à l'université (académiques, sportives ou d'emploi) et font ou envisagent un changement de parcours (Bergeron et al., 2016).

Bref, les violences sexuelles ont des répercussions importantes et sont un problème social (Basile et Smith, 2011; Krug et al., 2002). Elles affectent un grand nombre de personnes et leurs conséquences peuvent être importantes et vastes. Plusieurs auteur·e·s tracent des liens entre les conséquences vécues et le soutien social reçu (Campbell et al., 2009; Ullman, 2010; Yuan et al., 2006). Par exemple, Campbell et al. (2009) indique que le soutien des proches et l'aide offerte par des ressources peuvent être centraux au rétablissement des victimes, mais que les interactions avec des institutions sociales, plus particulièrement les systèmes médicaux et légaux, peuvent avoir un effet nuisible sur les victimes qui y ont recours. La suite du chapitre traite donc des dévoilements et dénonciations, ainsi que de la manière dont l'environnement social immédiat (les proches) et plus éloigné (les professionnel·le·s et les institutions) y répond.

1.3 Briser le silence : dévoiler et dénoncer les violences sexuelles

Briser le silence entourant l'agression sexuelle et le viol était initialement un acte politique dans la foulée des mouvements féministes des années 1970 où les militantes prenaient publiquement la parole pour dénoncer les violences subies par les femmes (Ullman, 2010; Whisnant, 2013). Depuis, « briser le silence » a glissé de la sphère publique à un niveau plus individuel et signifie plus souvent « se confier », « aller chercher de l'aide » et « signaler aux autorités » (Ullman, 2010). La littérature a suivi cette évolution et la parole des victimes est souvent abordée sous l'angle des « dévoilements (*disclosures*) » et « dénonciations/signalements (*reports*) ». La manière dont ces différents concepts sont définis et ce qu'ils désignent est abordé à la section 2.1.3. Les prochaines sections présentent donc une recension des écrits sur les dévoilements et dénonciations et sur la façon dont les individus et la société y répondent.

1.3.1 Les dévoilements et dénonciations

Au Canada, l'ESG indique que seulement 5 % des agressions sexuelles autodéclarées ont été rapportées à la police, mais qu'un grand nombre des victimes ont parlé de l'évènement à quelqu'un, soit entre 24 % et 64 % pour des destinataires informels, par exemple des proches, et entre 6 % et 19 % pour les ressources de santé ou de soutien (Conroy et Cotter, 2017). L'ESEPP rapporte que 79,1 % des femmes et 61,3 % des hommes ayant vécu un comportement sexuel non désiré en ligne en ont parlé à quelqu'un (Cotter et Savage, 2019). L'ESIPEP rapporte que 8 % des étudiantes et 6 % des étudiants ayant subi une agression sexuelle, ainsi que 9 % des étudiantes et 4 % des étudiants ayant été la cible de comportements sexualisés non désirés ont parlé de l'incident avec une personne-ressource rattachée à l'établissement d'enseignement, par exemple un·e enseignant·e, un service aux étudiant·e·s ou un membre de l'administration (Burczycka, 2020).

En milieu universitaire au Québec, Bergeron et ses collègues (2016) révèlent que 64,1 % des répondant·e·s ayant subi une VSMU (n = 9284 étudiant·e·s, employé·e·s et enseignant·e·s de 6 universités québécoises) ont dévoilé la situation à au moins une autre personne et que seulement 9,6 % ont entrepris une démarche de signalement ou de dénonciation aux instances de leur université. En Ontario, le ministère des Collèges et Universités (2019) indique 46,5 % des étudiant·e·s ayant rapporté une VSMU dans le sondage indiquent en avoir parlé à quelqu'un, et que de ce nombre, 97,8 % en ont parlé à un membre de l'entourage personnel et 9,4 % à une personne ou ressource institutionnelle.

Aux États-Unis, une revue de la littérature sur les victimes de violence (sexuelle ou de la part d'un partenaire intime) en milieu universitaire rapporte des taux de plainte à la police de 0 % à 12,9 %, de dévoilement formel (p. ex. à des instances disciplinaires ou ressources d'aide) de 0 % à 15,8 % et de dévoilement informel (p. ex. à des ami·e·s et des membres de la famille) de 41 % à 100 %, mais généralement supérieur à 65 % (Sabina et Ho, 2014).

Au-delà des taux de dévoilement et de dénonciation, les recherches ont tenté de mettre en lumière différents éléments qui y sont liés. Dans les prochaines sections, je tente de répondre aux questions suivantes : Qui sont les personnes qui dévoilent/dénoncent les

situations de violences sexuelles? À qui en parlent-elles? Pourquoi en parlent-elles? Pourquoi n'en parlent-elles pas?

J'ai retenu deux références en particulier pour commencer à répondre à ces interrogations, puisqu'il s'agit de références présentant une revue de la littérature sur ces questions. Les prochaines sections présenteront donc les résultats rapportés par ces deux sources ainsi que d'autres éléments soulevés par des références complémentaires. Premièrement, *Talking about sexual assault: Society's response to survivors* (Ullman, 2010) est un livre offrant un panorama détaillé de la question du dévoilement de l'agression sexuelle en général. Ullman (2010) s'est intéressée aux éléments entourant le dévoilement de l'agression sexuelle, particulièrement à pourquoi, quand et à qui les femmes adultes dévoilent et ce qui fait qu'un dévoilement serait aidant. Ullman (2010) inclut le signalement à la police comme une forme de dévoilement. Cette source est une référence clé pour ma problématique, souvent citée dans le domaine, mais il ne s'agit pas d'une revue systématique de la littérature, les critères d'inclusion des études citées ne sont pas explicités et l'ouvrage n'a pas non plus fait l'objet d'une révision par les pairs. Deuxièmement, Sabina et Ho (2014) ont fait une revue de la littérature sur le dévoilement et l'utilisation des ressources par les victimes d'agression sexuelle et de violence de la part d'un partenaire intime (*dating violence*) dans les universités. J'ai retenu cette référence puisqu'il s'agit d'une revue récente centrée sur le milieu universitaire et que la grande majorité (38/45) des études incluses portent sur l'agression sexuelle. Sabina et Ho (2014) utilisent le concept de dévoilement formel pour désigner, entre autres, le signalement à la police, le recours aux autorités du campus et l'utilisation des ressources d'aide aux victimes. Le dévoilement informel, pour sa part, réfère au dévoilement à des ami·e·s et membres de la famille. La recension de Sabina et Ho (2014) est intéressante puisqu'elle permet d'avoir accès aux résultats de dizaines d'études, mais les conclusions rapportées doivent être traitées avec prudence étant donné la grande variabilité avec laquelle sont opérationnalisés et mesurés les concepts en question (p. ex. agression sexuelle, dévoilement informel, dévoilement formel et utilisation des services) et les limites des études citées (échantillons principalement composés de femmes blanches hétérosexuelles et attention portée à la plus « sévère » forme de victimisation rapportée, plutôt qu'à toutes les formes de violences sexuelles subies).

Caractéristiques associées à plus de dévoilement et dénonciation

Parmi les caractéristiques des victimes qui sont associées à une plus grande proportion de dévoilement, il y a certains facteurs sociodémographiques, par exemple les femmes auraient plus tendance à dévoiler que les hommes et les femmes racisées dénonceraient moins à la police que les blanches (Ullman, 2010). Par ailleurs, certaines caractéristiques individuelles ont été associées à plus de dévoilement informel : la présence de symptômes d'ÉSPT, un faible blâme de soi (Ullman, 2010), le sentiment d'efficacité personnelle, l'attachement aux autres et le recours au soutien émotionnel des autres comme stratégie d'adaptation (Sabina et Ho, 2014).

Certaines caractéristiques de l'agression sexuelle semblent aussi être liées à plus de dévoilements formels et informels, par exemple, s'il y avait plus d'un individu agresseur, si une arme était présente, si l'agression a causé des blessures physiques ou si la victime a craint pour sa vie (Sabina et Ho, 2014; Ullman, 2010). L'usage d'alcool ou de drogue par la victime au moment de l'agression sexuelle serait lié à plus de dévoilements informels, mais à moins de dévoilements aux ressources universitaires, dont moins de signalements aux autorités (Sabina et Ho, 2014). En milieu universitaire, aux États-Unis, dans un rapport portant sur les données de l'*Association of American Universities (AAU) Campus Climate Survey* auquel plus de 150 000 étudiant·e·s provenant de 27 établissements d'enseignement supérieur ont répondu, Fisher et al. (2016) rapportent des caractéristiques propres au milieu universitaire qui seraient liées à plus de recours aux ressources universitaires¹² : être un·e étudiant·e gradué·e ou un·e professionnel·le; habiter sur le campus; avoir une bonne connaissance des violences sexuelles et des ressources. De plus, ces auteur·e·s rapportent que les victimes signaleraient plus souvent aux autorités du campus si l'agresseur·e est un·e enseignant·e, un·e supérieur·e, un·e superviseur·e ou un·e collègue de travail (Fisher et al., 2016).

¹² Ces ressources incluent à la fois les instances disciplinaires, la police, les centres d'aide aux victimes et les professionnels de la santé.

Destinataires des dévoilements et dénonciations

Les destinataires des dévoilements sont, dans la grande majorité des cas, autant en milieu universitaire que dans la population générale, informels, c'est-à-dire des membres de l'entourage personnel, soit principalement les ami·e·s et ensuite les autres proches incluant les parents, les autres membres de la famille et les partenaires romantiques (Ahrens et al., 2009; Ahrens et al., 2007; Cantor et al., 2015; Filipas et Ullman, 2001; Fisher et al., 2003; Sabina et Ho, 2014).

Parmi les destinataires formels, la recherche sur les agressions sexuelles montre que les professionnel·le·s de la santé mentale seraient les destinataires les plus fréquents de dévoilement, mais les taux de dévoilement sont une fraction de ce qu'ils sont pour les destinataires informels (Ahrens et al., 2009; Ullman, 2010). La police, les professionnel·le·s de la santé physique, les membres du clergé et les ressources légales seraient les destinataires formels les moins fréquemment sollicités (Ahrens et al., 2009; Ahrens et al., 2007; Ullman, 2010). En milieu universitaire aux États-Unis, dans les études recensées par Sabina et Ho (2014), les ressources en santé mentale et en santé physique étaient les ressources formelles les plus utilisées (par entre 8 % et 52 % des victimes). En ce qui a trait aux instances disciplinaires, les études recensées par Sabina et Ho (2014) mesuraient divers types d'instances (p. ex. *university officials* ou *campus authorities*), mais rapportaient des taux très bas de plaintes/signalements (entre 0 % et 4,3 %). Par ailleurs, Fisher et al. (2016) rapportent que 13,5 % à 27,2 % des victimes ont contacté au moins une ressource formelle et que parmi celles-ci, la majorité (entre 92,5 % et 98 %) ont contacté des ressources sur le campus alors qu'une minorité (entre 7,7 % et 12,7 %) ont contacté une ressource à l'extérieur du campus. Les ressources du campus les plus contactées sont les services de *counseling*, suivis par les services spécialisés pour les victimes et les centres de santé (Fisher et al., 2016).

En milieu universitaire québécois, les données du rapport de l'ESSIMU indiquent que lorsque les victimes de VSMU dévoilent, c'est le plus souvent à un membre de leur entourage personnel (89,3 %). Une victime sur trois (33,9 %) a tout de même parlé de la situation à une personne affiliée à l'université, que ce soit pour signaler les événements ou seulement pour se confier. En ce qui a trait aux ressources extérieures à l'université et aux

services de police, seulement une faible minorité de victimes s'y sont adressées, soit respectivement 6,2 % et 1,8 % (Bergeron et al., 2016).

Motifs de dévoilements et dénonciations

Pour répondre à la question « pourquoi les victimes dévoilent-elles », Ullman (2010) résume : pour se sentir mieux, pour obtenir de l'aide et du soutien et pour accéder à la justice. Dans le cas d'une dénonciation à la police, les raisons invoquées seraient : obtenir de l'aide ou des soins; prévenir d'autres crimes contre elles-mêmes ou d'autres personnes; capturer ou punir l'individu contrevenant, et signaler le crime.

Ahrens et al. (2007) ont mené des entrevues individuelles avec 94 femmes survivantes d'agression sexuelle (*rape*) pour identifier, entre autres, les raisons derrière leur premier dévoilement, défini comme étant la première personne à qui la survivante a dit qu'elle avait été agressée. Fleming et Muscari (2019) ont pour leur part mené un sondage en ligne auquel ont répondu 217 étudiant·e·s de premier cycle ayant subi une agression sexuelle (avec ou sans pénétration) depuis leur entrée à l'université. Leur recherche visait à identifier les raisons, les destinataires et les retombées des deux premiers dévoilements, définis comme la personne ou ressource à qui l'étudiante a parlé en premier et la suivante, le cas échéant. L'utilisation de questions ouvertes et les analyses qualitatives menées dans ces deux études ont permis de faire émerger une panoplie de raisons pour lesquelles les personnes dévoilent. Celles-ci peuvent être liées à la recherche d'aide, c'est-à-dire pour obtenir du soutien émotionnel, pour ventiler ou pour obtenir une aide concrète pour des problèmes physiques ou psychologiques (Ahrens et al., 2007; Fleming et Muscari, 2019). D'autres raisons sont en lien avec la situation ou l'individu agresseur, soit pour éviter que la situation ne se répète (Fleming et Muscari, 2019) ou pour que l'individu agresseur soit traduit en justice (Ahrens et al., 2007). D'autres raisons s'apparentent plutôt à des facteurs extérieurs : parce que le·la destinataire est témoin ou près de la scène, parce que le·la destinataire pose des questions ou à la suite d'une discussion sur un autre sujet (Ahrens et al., 2007; Fleming et Muscari, 2019). L'approche qualitative dans ces recherches a l'avantage qu'elle permet d'explorer les motifs de dévoilement sans être contrainte par une liste préétablie par les chercheur·e·s. Néanmoins ces recherches sont limitées par la non-représentativité des échantillons, le fait qu'ils sont majoritairement

composés de femmes blanches hétérosexuelles, que l'objet de recherche se limite aux premiers dévoilements (le premier pour Ahrens et al., 2007; et les deux premiers pour Fleming et Muscari, 2019) et que dans le cas d'Ahrens et ses collègues (2007), seulement le motif principal a été noté pour chaque dévoilement ce qui peut masquer d'autres raisons secondaires de dévoiler.

Motifs de non-dévoilement et non-dénonciation

Plusieurs éléments peuvent être impliqués dans le non-dévoilement des agressions sexuelles. Ullman (2010) indique que de ne pas reconnaître que l'évènement était une agression sexuelle peut être une barrière au dévoilement. De plus, certaines survivantes font face à d'autres difficultés comme la pauvreté ou l'itinérance qui vont avoir préséance sur l'agression sexuelle et qui font qu'elles ne chercheront pas à dévoiler. Finalement, l'absence de ressources accessibles et abordables peut être une difficulté supplémentaire nuisant au dévoilement pour certaines victimes, dont celles demeurant en milieu rural.

Dans la recherche sur les VSMU, un intérêt a été porté à identifier les raisons pour lesquelles les personnes ne dénoncent pas ou n'utilisent pas les ressources universitaires (Bergeron et al., 2016; Fisher et al., 2016; Holland et Cortina, 2017; Sabina et Ho, 2014; Spencer et al., 2017). Aux États-Unis, deux études ont attiré mon attention puisque leur question de recherche et la méthodologie utilisée s'approchent de celles du présent mémoire. Ces recherches qualitatives portant sur le milieu universitaire ont utilisé la méthode du sondage en ligne et ont mené une analyse thématique pour analyser les réponses. L'étude de Holland et Cortina (2017) comportait un échantillon de 284 étudiantes ayant été agressées sexuellement pendant leurs études universitaires et cherchait à identifier pourquoi les survivantes n'avaient pas utilisé les ressources universitaires après leur agression sexuelle. L'étude de Spencer et al. (2017) portait sur 220 étudiantes ayant subi une agression sexuelle depuis leur entrée à l'université et s'intéressait aux raisons pour lesquelles elles n'avaient pas signalé l'incident à l'université. Ces deux études permettent de mettre en lumière des barrières propres au milieu universitaire, mais n'éclairent pas les raisons pour lesquelles les étudiantes ne s'adressent pas à d'autres ressources (p. ex. hors campus) ou à des destinataires informels et sont centrées sur les perspectives de femmes uniquement, qui sont de plus majoritairement blanches et hétérosexuelles. Aussi aux États-

Unis, Sabina et Ho (2014) ont identifié plusieurs barrières à la dénonciation et au dévoilement dans leur revue de la littérature. En milieu universitaire québécois, Bergeron et al. (2016) ont demandé aux victimes (étudiant·e·s, enseignant·e·s, employé·e·s) de préciser les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas dénoncé à leur institution d'appartenance, à partir d'une liste de réponses. Cette dernière étude permet de voir la proportion de victimes ayant vécu une multitude de barrières dans un contexte universitaire québécois, mais est limitée par la liste prédéterminée par l'équipe de recherche.

Tout d'abord, les recherches montrent que la perception des gestes de VSMU comme n'étant pas « assez sérieux » est une raison fréquente pour laquelle ils ne sont pas signalés. Cette évaluation que la situation n'est pas « assez grave » ou « assez sérieuse » est documentée par Sabina et Ho (2014) et dans des rapports provenant de l'*AAU Campus Climate Survey* (Cantor et al., 2015; Fisher et al., 2016), qui rapportent aussi que c'est la principale raison expliquant l'absence de signalement (pour 58,6 % à 75,6 % des victimes), insistant que même dans les cas d'agression sexuelle avec pénétration impliquant l'usage de force physique, plus de la moitié des étudiant·e·s donnaient cette raison. Holland et Cortina (2017) indiquent que plusieurs survivantes ont rapporté que les gestes n'étaient pas suffisamment graves pour justifier la consultation des ressources universitaires. En outre, Holland et Cortina (2017) soulèvent des réponses de plusieurs étudiantes qui présentaient les gestes de violence sexuelle comme un évènement « normal » et qui « arrive à toutes les filles ». C'est aussi la principale raison identifiée par Spencer et al. (2017) chez le tiers des étudiantes sondées (29,1 %). Ce motif de non-dénonciation est également documenté dans l'étude québécoise de l'ESSIMU (Bergeron et al., 2016), où la principale raison invoquée est que la victime pense que la situation n'était pas assez grave pour être signalée (78,6 %).

Ensuite, les chercheur·e·s rapportent que des émotions négatives telles que la honte, la peur et le sentiment de culpabilité sont invoquées pour expliquer l'absence de recours aux ressources universitaires (Fisher et al., 2016; Holland et Cortina, 2017; Sabina et Ho, 2014; Spencer et al., 2017). De plus, à ces émotions s'ajoutent la crainte de se faire blâmer (Holland et Cortina, 2017; Sabina et Ho, 2014; Spencer et al., 2017), la crainte de représailles (Bergeron et al., 2016; Sabina et Ho, 2014) et la crainte que ce soit difficile

psychologiquement ou que ça ait un impact négatif sur leur réseau social (Fisher et al. 2016; Holland et Cortina, 2017).

D'autres raisons de ne pas signaler ont trait à des éléments liés à l'incident : par exemple que c'était hors campus ou non relié à l'université ou que ça impliquait de l'alcool (Holland et Cortina, 2017; Spencer et al., 2017). De plus, les victimes rapportent craindre qu'il n'y ait pas suffisamment de preuves pour assurer une intervention (Bergeron et al., 2016; Sabina et Ho, 2014), douter qu'il s'agisse d'un crime ou qu'il y avait intention de commettre du mal (Sabina et Ho, 2014) et vouloir éviter de nuire à l'individu agresseur (Fisher et al., 2016; Holland et Cortina, 2017; Spencer et al., 2017).

Par ailleurs, plusieurs barrières soulevées dans la littérature sont liées aux ressources universitaires elles-mêmes. Par exemple, certaines victimes/survivantes rapportent ne pas savoir à qui s'adresser à l'université (Bergeron et al., 2016; Spencer et al., 2017). De plus, des survivantes indiquent ne pas avoir le temps ou les moyens d'accéder aux ressources et/ou évaluent que ces dernières ne sont pas appropriées à la situation ou à leurs besoins (Holland et Cortina, 2017). De plus, les étudiantes semblent douter du niveau de confidentialité offert par les ressources universitaires (Holland et Cortina, 2017; Sabina et Ho, 2014). Par ailleurs, la recherche de Bergeron et al. (2016) rapporte qu'une victime sur cinq (20,2 %) indique craindre que les personnes de l'université ne prennent pas la situation au sérieux et le rapport de Fisher et al. (2016) indique que « *did not think anything would be done* » est aussi une raison sélectionnée par 14,3 % à 29 % des victimes.

Finalement, Holland et Cortina (2017) ont aussi identifié l'utilisation de stratégies d'adaptation alternatives expliquant l'absence de recours aux ressources formelles, c'est-à-dire l'utilisation d'autres stratégies pour mettre fin à la situation ou pour faire face aux conséquences, incluant l'évitement ou le dévoilement à un·e destinataire informel·le. Ce type de raison de ne pas avoir recours aux instances universitaires se retrouve ailleurs dans la littérature comme dans nier ou éviter la situation (« *not wanting to deal with it* ») (Sabina et Ho, 2014) et « vouloir mettre l'incident derrière soi et ne plus y penser » qui est une raison identifiée par 29,8 % des victimes dans l'étude de Bergeron et al. (2016). De plus, dans la recherche de Holland et Cortina (2017), certaines survivantes rapportaient que les conséquences n'étaient pas suffisamment sévères pour justifier l'usage de ressources.

1.3.2 Réponses individuelles et réactions sociales

Certain·e·s chercheur·e·s ont étudié l'impact du dévoilement sur le rétablissement des personnes victimes de violences sexuelles, c'est-à-dire sur l'amélioration ou non des conséquences vécues après l'évènement. Le caractère aidant ou nuisible du fait de dévoiler apparaît teinté par les réactions et réponses suscitées (Dworkin et al., 2019; Ullman, 2010). Le non-dévoilement et les réactions négatives sont tous les deux liés à plus de symptômes de dépression, d'ÉSPT et de symptômes physiques (Ahrens et al., 2010), ce qui place les victimes dans une impasse : dévoiler et risquer de recevoir des réponses nuisibles ou ne pas dévoiler au risque de rester seules avec leur détresse. C'est pour cette raison que les réponses individuelles sont si importantes à comprendre pour pouvoir les améliorer et ainsi possiblement améliorer l'expérience des personnes qui dévoilent ou dénoncent.

Les recherches sur la réponse au dévoilement de l'agression sexuelle se sont initialement centrées sur le concept de soutien social, et plus précisément le soutien social perçu ou reçu (Ullman, 2010). Le soutien social peut être considéré sous l'angle de la disponibilité des personnes/ressources en cas besoin et de la qualité perçue (soutenant ou non-soutenant) de son réseau social (Billette et al., 2005). Le niveau de soutien social peut aussi référer au nombre de personnes/ressources dans un réseau social et à la fréquence des interactions avec ces dernières (Taylor, 2012). Pour leur part, les « réactions sociales » font référence à des interactions interpersonnelles, plus particulièrement ici dans un contexte de dévoilement d'agression sexuelle. Cela nuance donc le concept de soutien social puisqu'un·e destinataire de dévoilement, par exemple un·e proche, peut y répondre par des réactions positives et négatives (Ullman, 2010).

Les recherches sur les réactions sociales portent plus généralement sur le dévoilement de l'agression sexuelle et non spécifiquement sur les VSMU, sauf pour l'exception notable de l'ESSIMU qui a mesuré les réactions sociales spécifiquement aux dévoilements de VSMU. Dans les prochaines sections, j'aborde comment les réactions sociales reçues après un dévoilement sont mesurées, comment elles sont perçues, ainsi que leur impact sur la santé mentale et le rétablissement des personnes qui font un dévoilement.

Mesure des réactions sociales

Parmi les recherches recensées qui étudient les réponses sociales à un dévoilement d'une agression ou d'une violence sexuelle, plusieurs utilisent le *Social Reaction Questionnaire* (SRQ; Ullman, 2000) ou sa version raccourcie (SRQ-S; Ullman et al., 2017). Dans sa première version, l'outil classifie les réactions en 7 dimensions (soutien émotionnel, aide concrète, blâme, contrôle, distraction, réponse égocentrique, blâme et traiter différemment) et les sépare en deux axes (positives/négatives) (Ullman, 2000). Lors de la plus récente révision de l'outil, l'axe des « réactions négatives » a été divisé en deux, soit les réactions de « constatation sans soutien » et celles « d'accusation/d'exclusion » (Relyea et Ullman, 2015, traduction repérée dans Lavoie et al., 2018). Les réactions positives se divisent en « soutien émotionnel » (rassurer et reconforter la victime, valider ses sentiments) et « aide concrète » (donner de l'information, discuter des options disponibles). Les réactions de constatation sans soutien comportent les réactions de « distraction » (encourager la victime à passer à autre chose, à arrêter d'y penser ou d'en parler), de « contrôle » (prendre des décisions et/ou faire les choses à la place de la victime) et « égocentrique » (avoir une forte réaction émotionnelle et avoir besoin que la victime les calme/réassure). Finalement, les réactions d'accusation/d'exclusion sont des réactions de « stigmatisation » (traiter la victime différemment, l'éviter), d'« infantilisation » (traiter la victime en enfant ou en incompétente) et de « blâme » (mettre la responsabilité de l'agression sur la victime ou souligner ce qu'elle aurait pu faire pour éviter l'agression).

Dans une récente étude portant sur les réactions sociales et le rétablissement auprès de 1863 femmes survivantes d'agression sexuelle, Relyea et Ullman (2015) ont rapporté que 99 % d'entre elles avaient reçu une forme de réaction positive, 94 % avaient reçu une forme de réponse de constatation sans soutien et 78 % avait reçu une forme de réaction d'accusation/d'exclusion. Une version francophone adaptée du *Social Reaction Questionnaire – Shortened* (Ullman et al., 2017) a été utilisée dans le cadre de l'ESSIMU. Les victimes de VSMU qui ont dévoilé la situation à quelqu'un ont indiqué à quelle fréquence elles avaient rencontré chacune des réactions sociales. Les réactions positives sont les réactions les plus rapportées, suivies par les réactions de constatation sans soutien et finalement les réactions d'accusation et d'exclusion (Bergeron et al., 2016). À titre d'exemple, les trois quarts (77,6 %) des victimes ont rencontré au moins la réaction « m'ont

rassuré·e que j'étais une bonne personne » et une sur cinq (18,9 %) a reçu le commentaire « m'ont dit que j'aurais pu prévenir cette situation ». En ce qui a trait à la fréquence à laquelle elles avaient reçu ces réactions, Bergeron et ses collègues rapportent qu'en moyenne les réactions positives étaient reçues « rarement » à « quelquefois » et que les réactions de constatations sans soutien et d'accusation et d'exclusion étaient « rarement » manifestées.

Perception des réactions sociales

Malgré la division positive/négative offerte par la mesure des réactions sociales à travers le SRQ, des chercheuses se sont intéressées à comprendre comment ces réactions sociales sont perçues par les victimes survivant·e·s (Ahrens et al., 2009; Campbell, Ahrens et al., 2001; Dworkin et al., 2018)

Des chercheuses ont mené des analyses qualitatives et mixtes pour répondre à cette question. Campbell et al. (2001) ont interviewé 102 femmes survivantes de viol et leur ont demandé d'identifier si les réactions sociales de leurs proches avaient été aidantes ou blessantes. Ahrens et al. (2009) ont interviewé 103 survivantes d'agression sexuelle à l'âge adulte pour qu'elles décrivent et interprètent les réactions sociales de différents types de destinataires informels et formels. Finalement, Dworkin et al. (2018) ont interviewé 25 adultes (24 femmes et 1 homme) ayant subi une agression sexuelle dans les cinq années précédentes pour mieux comprendre les éléments créant un décalage entre la conceptualisation positive/négative des réactions sociales et la manière dont elles sont perçues par les survivant·e·s.

Tout d'abord, dans la recherche de Campbell et al. (2001), les réactions sociales positives (p. ex., écouter, croire, offrir de l'aide concrète) étaient généralement considérées comme aidantes et certaines réactions négatives (p. ex., blâmer, infantiliser) étaient majoritairement perçues comme étant blessantes. Par contre, les réactions de distraction, de contrôle et de vengeance (qui est une forme de réaction égocentrique dans la version modifiée du SRQ utilisée par les chercheuses dans cette étude) récoltaient des évaluations mixtes, c'est-à-dire qu'elles étaient perçues comme aidantes pour une partie des répondantes (29 %, 27 % et 61 % respectivement) et blessantes pour les autres (43 %, 68 % et 21 % respectivement). Ahrens et al. (2009) ont rapporté que tous les types de réactions

et particulièrement les réactions égocentriques, de contrôle ou de distraction, peuvent être interprétés par les survivantes comme aidantes ou blessantes. Par exemple, face à un proche qui a une forte réaction émotionnelle, une survivante peut trouver cela aidant parce qu'elle se sent crue et validée, mais une autre pourrait se sentir coupable ou triste de causer de la détresse à un être aimé. Ces chercheuses ont conclu que la perception de la réaction sociale comme étant aidante ou blessante est influencée par le type de relation avec le·la destinataire et tient compte de l'intention du·de la destinataire telle que perçue par la survivante. Finalement, Dworkin et al. (2018) rapportent que la manière dont les survivant·e·s interprètent les réactions sociales est teintée par la nature de l'interaction, c'est-à-dire si elle était confortable, aidante ou conforme à leurs espoirs, besoins et attentes. De plus, la proximité de la relation avec le·la destinataire, la présence d'autres réactions dans l'interaction et le niveau de détresse et de blâme de soi vécu par le·la survivant·e sont aussi des éléments expliquant le décalage entre la perception de la réaction sociale et la conceptualisation théorique positive ou négative (Dworkin et al., 2018).

Les recherches de Campbell et al. (2001), Ahrens et al. (2009) et Dworkin et al. (2018) bâtissent les unes sur les autres et mettent en lumière comment les réactions sociales à un dévoilement peuvent être perçues et interprétées par les victimes de violences sexuelles. Leurs analyses qualitatives permettent une analyse en contexte des réactions sociales et permettent de voir que les réactions sociales ne sont pas dichotomiques; seulement négatives ou seulement positives. Leurs résultats pourraient néanmoins faire l'objet de nouvelles recherches pour comprendre comment le rôle joué par le genre des destinataires (ce qui n'a pas été le cas dans aucune de ces trois recherches) et auprès d'échantillons plus larges et plus diversifiés (p. ex. en incluant des hommes et des personnes issues de minorités sexuelles et de genre).

Bref, les réactions sociales sont des réponses que font les destinataires de dévoilement. Il s'agit de réactions positives, généralement considérées comme aidantes, soit le soutien émotionnel et l'aide concrète; et des réactions négatives, généralement considérées comme blessantes, par exemple le blâme et l'infantilisation (Ahrens et al., 2009; Campbell, Ahrens et al., 2001). Les réactions sociales ont été surtout étudiées dans un contexte de dévoilement d'agression sexuelle. Des chercheur·e·s ont aussi étudié

l'impact des réactions sociales sur les personnes victimes qui dévoilent et leurs résultats sont abordés dans les prochains paragraphes.

Impact des réactions sociales

Les réactions sociales sont centrales à la compréhension du contexte entourant les dévoilements et dénonciations. En effet, les réactions sociales, particulièrement les réactions négatives, pourraient avoir un impact sur les personnes victimes et leur rétablissement (Campbell et al., 2009; Dworkin et al., 2019). Dans les prochains paragraphes, je présenterai les principaux résultats d'études s'étant intéressées à l'impact des réactions sociales sur les victimes. Tout d'abord, une étude en 3 vagues (0, 1 an et 2 ans) auprès d'un échantillon large (n=1863 à la première vague, n=1012 pour les 3 vagues) et diversifié (âge, race et statut socioéconomique) de femmes survivantes d'agression sexuelle a mené à la publication de plusieurs résultats. Il s'agit néanmoins d'un échantillon de personnes volontaires et les agressions sexuelles dont les dévoilements font l'objet de l'étude avaient eu lieu en moyenne 14 ans avant la première vague de mesure. L'équipe de chercheur·e·s a mené des analyses statistiques multivariées transversales et longitudinales pour tester les effets et les interactions entre les réactions sociales et diverses variables incluant les stratégies d'adaptation, la dépression, les symptômes d'état de stress post-traumatique (ÉSPT), la consommation excessive d'alcool, le blâme de soi, l'affirmation de ses limites sexuelles, le sentiment de contrôle sur son rétablissement et la revictimisation (Peter-Hagene et Ullman, 2014; Relyea et Ullman, 2015; Ullman, 2014; Ullman et Peter-Hagene, 2014; Ullman et Peter-Hagene, 2016; Ullman et Relyea, 2016). Par ailleurs, Dworkin et al. (2019) ont récemment publié une revue systématique et méta-analyse de 51 études sur les réactions sociales et la psychopathologie. Il s'agit d'analyses de régression conduites sur 1871 corrélations (n=6532 participant·e·s au total). La majorité des études (36/51) comportaient un échantillon composé exclusivement de femmes, la moitié (27/51) un échantillon d'étudiant·e·s universitaires et avaient presque toutes (47/51) été menées aux États-Unis. Les études incluses portaient principalement sur l'agression sexuelle (24/51 sur l'agression sexuelle à l'âge adulte, 8/51 sur l'agression sexuelle à l'enfance, 7/51 l'agression sexuelle au cours de la vie), mais la méta-analyse inclut aussi des études portant sur la violence de la part d'un partenaire intime (5/51) et

d'autres types de violence non spécifiés (7/51). Ces recherches ne sont pas spécifiques aux VSMU, mais éclairent quant à l'impact que peuvent avoir les réactions sociales sur le rétablissement des victimes de violences sexuelles qui dévoilent.

Premièrement, en ce qui a trait aux réactions positives, Dworkin et al. (2019) rapporte que la majorité des études recensées n'ont pas trouvé de lien entre ce type de réactions et les indices de détresse ou de rétablissement des survivant·e·s (p. ex. symptômes d'ÉSPT, dépression, anxiété). Des recherches ayant trouvé un tel lien ont trouvé une corrélation positive, c'est-à-dire que plus de réactions positives étaient liées à plus de détresse, mais étant donné la nature transversale de ces analyses, les auteures interprètent généralement cela comme une indication que les victimes montrant plus de symptômes recevraient plus de réactions positives (Dworkin et al., 2019; Ullman et Peter-Hagene, 2014). Cette interprétation est soutenue par les résultats de la méta-analyse de Dworkin et al. (2019) qui soulignent que ces liens entre les réactions positives et la santé mentale ne sont plus statistiquement significatifs lorsque seulement les effets issus d'analyses longitudinales et prospectives sont considérés. Au-delà de l'impact sur la santé mentale, des analyses statistiques multivariées tendent à montrer que des réactions positives plus fréquentes prédisent un meilleur sentiment de contrôle sur son rétablissement (Peter-Hagene et Ullman, 2014), plus de stratégies d'adaptation adaptées (p. ex. résolution de problème, recours au soutien émotionnel; Ullman et Peter-Hagene, 2014), une meilleure affirmation de ses limites sexuelles, moins de blâme de soi et moins de stratégies d'adaptation mésadaptées (p. ex. déni, évitement, abus de substance; Relyea et Ullman, 2015) et plus de croissance post-traumatique, c'est-à-dire un changement psychologique positif à la suite d'évènements ou de circonstances adverses (Ullman, 2014). Dans l'étude longitudinale de Ullman et Peter-Hagene (2016), les auteures n'ont pas trouvé que les réactions positives prédisaient significativement les indices de bien-être (Ullman et Peter-Hagene, 2016) et n'ont pas réussi à établir que les réactions positives agiraient comme facteur de protection pour l'ÉSPT (Peter-Hagene et Ullman, 2014; Ullman et Peter-Hagene, 2016) ou d'autres problèmes de santé mentale (Dworkin et al., 2014).

Deuxièmement, selon Dworkin et al. (2019), une partie importante des recherches recensées sont concentrées sur les réactions sociales négatives et ont généralement trouvé

que ces réactions étaient associées à plus de symptômes de détresse psychologique comme la dépression, l'ÉSPT, l'anxiété et l'abus de substance. La méta-analyse a permis de comparer les effets de taille et les auteurs rapportent que bien que les réactions positives et négatives soient corrélées à plus de problèmes de santé mentale, les réactions négatives sont associées plus fortement que les réactions positives et maintiennent un effet significatif dans les analyses prospectives. Ensuite, Dworkin et al. (2019) ont comparé les effets des différents types de réactions sociales négatives et ont montré que les réactions d'infantilisation, de stigmatisation et de distraction avaient un impact plus important sur la santé mentale que les réactions égocentriques ou de blâme. Dans l'étude de Ullman et Relyea (2016), des analyses de *crosslagged path analysis*, tendent à établir des liens réciproques entre les réactions négatives et l'ÉSPT. En outre, les réactions négatives prédisaient une augmentation des symptômes d'ÉSPT qui en retour prédisaient plus de réactions négatives. Cette étude souligne aussi des liens réciproques entre les réactions de constatation sans soutien et les stratégies d'adaptation mésadaptées. La division des réactions négatives en réactions de constatation sans soutien et en réactions d'accusation/d'exclusion est entre autres expliqué par les effets différents que chaque catégorie de réactions a sur différentes variables (Relyea et Ullman, 2015). En effet, les réactions de constatation sans soutien prédisent une augmentation des symptômes de dépression et des stratégies d'adaptation individuelles (où la victime trouve des stratégies par elle-même) et les réactions d'accusation et d'exclusion prédisent une augmentation du blâme de soi et moins d'affirmation de ses limites sexuelles (Relyea et Ullman, 2015).

En somme, Dworkin et al., (2019) concluent que les résultats de leur méta-analyse des liens entre les réactions sociales et la santé mentale indiquent que les réactions négatives seraient nuisibles et que les réactions positives n'agiraient pas comme un facteur de protection. Ainsi, les réactions sociales négatives seraient un facteur de risque important aggravant les conséquences vécues par les victimes. Néanmoins, la manière dont les réactions sociales sont perçues est aussi associée à la santé mentale des victimes, c'est-à-dire que des réactions perçues positivement sont liées à un meilleur rétablissement et celles perçues négativement à plus de symptômes de détresse psychologique (Dworkin et al., 2019). Dworkin et al. (2019) préviennent néanmoins que ces conclusions ne peuvent être généralisables à l'ensemble des personnes ayant vécu des violences sexuelles puisque les

données comprises dans leur méta-analyse portent principalement sur des femmes blanches acceptant de discuter de leur expérience de victimisation et de dévoilement. Des différences pourraient donc exister dans les expériences vécues par des victimes s'identifiant à d'autres genres ou issues de minorités raciales ou ethniques, ainsi que celles n'ayant jamais dévoilé ou ayant cessé de dévoiler.

Bref, une attention particulière pourrait être portée aux réactions sociales lors de dévoilements et à comment elles sont perçues, pour améliorer le contexte dans lequel les victimes dévoilent et surtout réduire les réactions négatives, même non intentionnelles montrées par les destinataires des dévoilements et dénonciations. De plus, lors de dénonciations, les réponses reçues peuvent provenir des services judiciaires dans le cas d'agressions sexuelles et d'instances disciplinaires dans celui des VSMU. C'est ce sur quoi se penche la prochaine section.

1.3.3 Réponse sociale : le système légal et disciplinaire

Une partie de la réponse sociale aux violences sexuelles passe par le système de justice criminelle. L'agression sexuelle est reconnue comme étant un crime, mais, selon plusieurs auteur·e·s, d'importantes limites imprègnent le système judiciaire (Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, 2020; Frenette et al., 2018; Jordan, 2011; Randall, 2010; Regehr et al., 2008). Une analyse approfondie des enjeux touchant le traitement des agressions sexuelles dans le système judiciaire du Canada dépasse la portée du présent mémoire. Il apparaît pourtant nécessaire de pointer certains enjeux qui entourent comment les victimes d'agression sexuelle sont reçues et traitées par ce système.

Tout d'abord, plusieurs réformes au Code criminel ont été menées à la suite des mobilisations féministes des dernières décennies. Ces réformes visaient entre autres la redéfinition de la notion de consentement, de nouvelles limites sur l'utilisation du passé sexuel de la victime par la défense et la fin de l'exclusion du viol conjugal (Randall, 2010). Regehr et al. (2008), dans leurs entrevues de 31 victimes d'agression sexuelle (28 femmes, 2 hommes et une personne trans*) qui ont traversé le système de justice criminelle canadien, ont trouvé que malgré que la majorité d'entre eux·elles rapportent une satisfaction par rapport à leurs interactions avec les policier·ère·s, enquêteur·e·s et

procureur·e·s, la majorité rapporte aussi de la détresse causée par leurs interactions avec les avocat·e·s de la défense et une insatisfaction envers le processus judiciaire, particulièrement envers les sentences (Regehr et al., 2008). Toutefois, les auteur·e·s soulignent que leur échantillon forme un sous-groupe non représentatif de l'ensemble des victimes d'agression sexuelle quant à l'issue des procédures judiciaires. Ainsi, les auteur·e·s observent un taux plus élevé de condamnation et de peine de prison chez les agresseurs des participant·e·s de l'étude que dans la population générale.

La loi continue toutefois à évoluer pour mieux protéger les victimes, par exemple à travers le projet de loi C-51 adopté en 2018, qui, entre autres, étend les dispositions sur la protection des victimes (Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, 2018). Des mesures ont aussi été mises en place pour tenter de soutenir les victimes d'agression sexuelle dans leur parcours dans le système de justice, par exemple, en 2016, le Secrétariat à la condition féminine a annoncé l'adoption d'un programme de rencontre entre le·la procureur·e aux poursuites criminelles et pénales et la victime, ainsi que l'acquisition de nouveaux systèmes mobiles de visioconférence favorisant l'accessibilité au télétrémoignage. Ce sont des avancées importantes pour améliorer comment le système de justice criminelle reçoit et répond aux victimes d'agression sexuelle. En 2018, Frenette et al. ont mené des entrevues individuelles et collectives auprès de 52 femmes victimes (de violence conjugale, n=19; d'agression à caractère sexuel, n=23; ou d'exploitation sexuelle, n=10). Elles ont identifié les interactions avec les acteurs·trices judiciaires comme étant centrales à l'expérience négative du système (p. ex. attitude culpabilisante, préjugés liés à la culture du viol, victimisation secondaire), mais aussi à l'expérience positive (p. ex. : l'accueil et le soutien par la police et des équipes spécialisées). Cette recherche était néanmoins centrée sur les expériences de femmes victimes de violence acceptant de discuter de leurs expériences dans le système de justice et pourrait ne pas être représentative de l'ensemble des expériences vécues par d'autres femmes ou par des victimes s'identifiant à d'autres genres. Encore plus récemment, en décembre 2020, une démarche non partisane a mené au dépôt du rapport *Rebâtir la confiance* qui propose 190 recommandations, dont plusieurs visent un meilleur accompagnement des victimes avant, pendant et après une dénonciation, ainsi que la création d'un Tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de violence

conjugale (Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, 2020).

En ce qui concerne les VSMU, les connaissances empiriques sur les expériences vécues dans le système disciplinaire des universités quand une personne dénonce une situation de VSMU sont très limitées. À l'Université de Toronto, Wright et al. (2019) rapportent que dans leur échantillon de 544 étudiant·e·s ayant rempli un sondage en ligne, 20 % ont rapporté avoir subi de la violence sexuelle depuis leur arrivée à l'Université de Toronto, 12,9 % ont voulu dénoncer la situation aux instances et 13 personnes ont décrit leur expérience du système disciplinaire de leur université. Les résultats montrent que les répondant·e·s décrivent le processus comme demandant beaucoup de temps et menant à peu de sanction ou de répercussion pour l'individu agresseur. Tou·te·s les répondant·e·s sauf un·e rapportent avoir rencontré des difficultés dans le processus dont avoir été dissuadé·e de porter plainte, avoir été transféré·e d'une ressource à une autre, devoir répéter leur histoire, être forcé·e à dévoiler à des personnes en position d'autorité, recevoir des réactions de blâme, vivre un processus s'étirant sur plusieurs mois et même plus d'une année et avoir la responsabilité de faire le suivi pour savoir le résultat de sa plainte. Une personne a toutefois rapporté que l'université avait été aidante pour elle et avoir eu des accommodements. En moyenne, les personnes évaluaient leur expérience de dénonciation à 5,2 (0 étant le pire et 10 étant le meilleur). Ces résultats doivent néanmoins être interprétés avec prudence étant donné la petite taille du sous-groupe ayant voulu dénoncer la situation de VSMU aux instances et le fait que l'échantillon soit composé de personnes volontaires et donc pourrait ne pas être représentatif.

1.4 Synthèse, question de recherche et pertinence

En résumé, les violences sexuelles et les VSMU sont une problématique d'ampleur, à la fois au niveau de leur prévalence et de leurs conséquences, et les femmes en sont les principales victimes (Bergeron et al., 2016; Comité permanent de la condition féminine, 2017; Gouvernement du Québec, 2001; Perreault, 2015). La majorité des victimes dévoilent à des membres de leur entourage personnel, mais seulement une minorité dénonce ou dévoile à des destinataires formels comme la police ou les ressources d'aide (Bergeron et al., 2016; Sabina et Ho, 2014; Ullman, 2010). Ces destinataires ont de

multiples réactions face à ces dévoilements et ces réactions, particulièrement les réactions négatives, peuvent avoir un impact sur les victimes et leur rétablissement (Dworkin et al., 2019; Ullman et Relyea, 2016).

Puisque le fait de parler ou non de la violence sexuelle subie ainsi que les réponses reçues semblent jouer un rôle dans l'expérience vécue par les personnes victimes, et compte tenu de ma position comme intervenante, étudiante et membre d'une communauté universitaire dans un contexte social où les VSMU sont au centre d'une discussion sans précédent en Amérique du Nord (Khan et al., 2019), j'ai décidé de m'intéresser aux expériences de (non-)dévoilement et de (non-)dénonciation des VSMU. Le milieu universitaire, en multipliant les ressources d'aide et les formes de dénonciation, augmente les options de dévoilements. Plus particulièrement en milieu universitaire québécois, des écrits récents mettent l'accent sur l'importance d'avoir une option de démarche informelle en dehors de la plainte (Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017). Cependant, peu de choses sont connues par rapport à l'expérience vécue des personnes à travers ces processus dits « officiels ». De plus, bien que des recherches étatsuniennes ont exploré les motifs de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation à l'aide de méthodologies qualitatives, à ma connaissance, l'exercice n'a pas encore été fait dans la réalité des universités québécoises.

Par ailleurs, les réactions sociales lors de dévoilement d'agression sexuelle ont généralement été étudiées à l'aide du SRQ et du SRQ-R (Ullman, 2010; Ullman et Peter-Hagene, 2016; Ullman et Relyea, 2016) et l'outil a récemment été validé au Québec (Lavoie et al., 2018). Cet outil mesure un nombre déterminé de réactions sociales. L'analyse qualitative descriptive des réactions sociales lors de dévoilement/dénonciation de VSMU pourrait servir à voir si d'autres types de réponses émergent, particulièrement compte tenu de la diversité des gestes de violence sexuelle testés dans l'ESSIMU et des particularités du milieu universitaire.

Mon projet, en tant que recherche qualitative descriptive, vise à produire des descriptions des expériences de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation dans un langage courant qui demeure près de mots utilisés par les répondant·e·s (Sandelowski, 2000), dans le but de mettre en lumière leurs points de vue et d'éclairer la pratique clinique (Doyle et

al., 2020). Cette description qualitative est faite à travers une analyse thématique des récits collectés par l'ESSIMU. Cette logique d'analyse exploratoire, inductive et descriptive ne comportera pas de cadre d'analyse ou cadre théorique a priori, ce qui sera discuté dans les prochains chapitres.

Compte tenu de ce qui précède, la question de recherche qui guide mes analyses est la suivante : **Quels éléments émergent de la description d'expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non-dénonciation dans des situations de violence sexuelle en milieu universitaire au Québec?**

Je cherche donc à documenter les expériences de dévoilement et dénonciations des VSMU et les éléments les caractérisant. Plus précisément, la recherche tente de répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Identifier les personnes ou ressources à qui les situations de VSMU sont dévoilées et dénoncées
- Explorer les éléments motivant les dévoilements et dénonciations
- Décrire les réactions sociales positives et négatives reçues après un dévoilement ou une dénonciation
- Explorer les retombées des dévoilements et dénonciations
- Décrire les raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer
- Proposer des recommandations d'intervention et de sensibilisation pour soutenir la parole des personnes ayant subi des situations de VSMU.

1.4.1 Pertinence scientifique et sociale

L'ESSIMU est « une première initiative au Québec pour documenter les violences sexuelles non pas exclusivement auprès de la population étudiante, mais auprès de toute la communauté universitaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'université » (Bergeron et al., 2016, p. iii). Socialement et scientifiquement, l'ESSIMU est donc unique et pertinente puisqu'elle s'intéresse à une question peu étudiée dans le contexte québécois et bâtit des connaissances sur les violences sexuelles vécues par non seulement les

étudiant·e·s, mais aussi les employé·e·s et les enseignant·e·s travaillant dans les universités.

Ma recherche quant à elle s'inscrit en continuité du projet initial et s'intéresse plus particulièrement aux expériences de (non-)dévoilement, de (non-)dénonciation, à travers les récits rédigés par les étudiant·e·s, enseignant·e·s et employé·e·s ayant répondu au questionnaire en ligne de l'ESSIMU. La méthodologie qualitative que j'ai utilisée, et plus spécifiquement l'analyse thématique, permet d'explorer qui sont les destinataires des dévoilements et dénonciations, comment sont décrits les motifs de dévoilement et dénonciation, les réactions sociales des destinataires, les retombées des dévoilements et dénonciations ainsi que les raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer, pour ensuite en présenter un résumé descriptif cohérent et significatif. Ma recherche contribue donc à bâtir des connaissances propres au milieu universitaire québécois qui, comme nommé précédemment, diffère du système universitaire canadien et étatsunien où la majorité des études sur le sujet s'est concentrée. De plus, les précédentes recherches se sont surtout penchées sur les dévoilements et dénonciations d'agressions sexuelles. La présente recherche apporte donc une contribution particulière et significative en explorant les (non-)dévoilements et (non-)dénonciations dans les contextes de violences sexuelles incluant d'autres manifestations, dont le harcèlement sexuel.

Une recherche qualitative descriptive comme celle-ci permet de décrire le phénomène visé, soit, dans le cas présent, le (non-)dévoilement et la (non-)dénonciation des VSMU. L'analyse thématique que j'ai menée reprend les mots utilisés par les répondant·e·s dans l'articulation des thèmes ce qui met en valeur leur perspective subjective. De plus, les résultats sont organisés et présentés de manière cohérente et utile et je discute des thèmes élaborés pour en comprendre les implications. Ceci est fait dans le but d'améliorer la compréhension de ce qui facilite ou nuit à la parole des personnes ayant subi une VSMU, pour entre autres améliorer les pratiques d'intervention auprès de ces personnes. Finalement, une recherche descriptive permet de mettre en lumière les éléments formant une expérience donnée, soit, dans ce cas-ci, les (non-)dévoilements et (non-)dénonciations et peut permettre d'ouvrir la voie vers des recherches futures tels un

projet de théorisation ancrée ou alors une étude évaluative sur le soutien offert par les ressources formelles et informelles en milieu universitaire.

Finalement, les ministères et les établissements répètent qu'il faut encourager les personnes qui vivent une situation de VSMU à la dénoncer (Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017) et les institutions sont encouragées à adopter des politiques désignant un lieu unique¹³ pour recevoir les dévoilements et dénonciations (Khan et al., 2019; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018). La présente recherche pourrait permettre d'identifier des pistes d'action permettant de faciliter ces dévoilements et dénonciations, spécifiquement en milieu universitaire québécois. De plus, en identifiant les réactions sociales positives ou négatives réellement vécues, il sera possible de mieux informer les proches et l'ensemble des intervenant·e·s de la communauté universitaire susceptibles de recevoir des dévoilements. C'est entre autres l'un des objectifs des formations obligatoires prévues par la loi P-22.1. Par ailleurs, Khan et al. (2019) soulignent l'importance d'une approche tenant compte des traumatismes dans l'élaboration des politiques et services. À travers ma recherche, il sera aussi possible d'identifier la diversité de besoins et de motivations propulsant les dévoilements pour favoriser des réponses adéquates. Finalement, ma recherche elle-même contribue à donner une voix aux personnes, comme une répondante l'écrit elle-même : « *Merci pour ce sondage et la possibilité d'en parler de façon anonyme.* »

Afin de poser les bases des analyses des expériences de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation des violences sexuelles en milieu universitaire, le prochain chapitre explicite le cadre de ma recherche en présentant les définitions de concepts clés et mon positionnement en tant que chercheuse.

¹³ La loi P-22.1 (*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, 2017) oblige maintenant les établissements d'enseignement supérieur du Québec à rendre disponible l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violences à caractère sexuel en un seul et même endroit connu et facilement accessible.

CHAPITRE 2 – CADRE DE LA RECHERCHE

Comme il est présenté au prochain chapitre, lorsque j’aborde la méthodologie de la présente recherche, l’analyse qualitative menée s’est faite dans une logique descriptive, exploratoire et inductive, sans cadre d’analyse ou cadre théorique préétabli. En effet, comme Paillé et Mucchielli (2012) le nomment :

« la notion de cadre théorique fixée a priori ne rend pas bien compte de la situation réelle de recherche [et] tient peu compte de la richesse des recherches plus exploratoires [et] de la possibilité renouvelée de générer des données descriptives riches et relativement brutes, c’est-à-dire ne portant pas trop le stigmate d’une théorie d’emprunt. » (p. 126).

La méthodologie choisie, soit une recherche qualitative descriptive, se prête bien à une approche dépourvue d’engagement ferme vis-à-vis de variables précises ou d’une conception théorique spécifique du phénomène (Lambert et Lambert, 2012). L’application d’un cadre théorique particulier aurait pu permettre d’approfondir les réponses reçues à l’intérieur d’un paradigme particulier, par exemple une perspective féministe, plutôt que de rester en surface des données. Une autre méthodologie, par exemple une analyse de besoin aurait possiblement permis de mettre en lumière et d’explorer de manière détaillée les problèmes et les besoins précis de la population cible ainsi que la manière dont les services offerts dans les universités y répondent. Ces options auraient été particulièrement pertinentes si les questions posées aux répondant·e·s avaient été spécifiquement formulées en ce sens. Étant donné que mon analyse porte sur un corpus de données secondaires, issues d’une question ouverte n’abordant pas spécifiquement l’objet de recherche de la présente étude (c.-à-d. les (non-)dévoilements et (non-)dénonciations), une approche qualitative descriptive, sans cadre théorique fixe, me semble tout à fait adéquate.

Néanmoins, il est nécessaire de clarifier et d’explicitier le contexte dans lequel l’analyse est menée et ce qui peut influencer ma lecture des données. En ce sens, pour tracer les bases mon analyse, le présent chapitre présente la définition des concepts clés mobilisés par ma recherche et aborde mon positionnement comme chercheuse.

2.1 Définitions des concepts clés

Cette section présente tout d'abord les définitions du concept de « violences sexuelles ». Ensuite, j'aborde la question des dimensions associées au concept de « milieu universitaire » puisque les incidents inclus dans mes analyses sont restreints par cette définition. De plus, les concepts de « dévoilement » et « dénonciation » sont discutés et les définitions retenues pour mes analyses sont données. Finalement, je présente le concept de « réaction sociale » puisqu'il s'agit d'un concept central mobilisé dans ma recherche.

2.1.1 Définition des violences sexuelles

Comme abordé dans le premier chapitre, les concepts de violences sexuelles, d'agression sexuelle et de viol peuvent parfois diverger ou converger en fonction du type de littérature consultée, par exemple des écrits féministes, des recherches scientifiques, des articles de loi ou des politiques sociales. Chacun de ces termes a évolué à travers le temps et les cultures, et l'utilisation de ces concepts peut varier en fonction des sources et des perspectives (Kelly et al., 1996). Les prochains paragraphes présentent des définitions des concepts de violences sexuelles et d'agression sexuelle qui trouvent un ancrage dans la réalité universitaire québécoise et/ou dans le contexte de la recherche de l'ESSIMU.

Au Québec, les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* définissent l'agression sexuelle comme :

Un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne. (Gouvernement du Québec, 2001, p. 22)

L'agression sexuelle est un crime en vertu du Code criminel du Canada. L'agression sexuelle est considérée comme une voie de fait telle que définie à l'article 265, c'est-à-dire l'emploi de la force, ou la tentative ou la menace d'employer la force contre une autre

personne sans son consentement (Code criminel, LRC 1985 c C-46). L'agression sexuelle se distingue des autres voies de fait par sa nature sexuelle (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, 2019). Le Code criminel souligne, de façon non exhaustive, des instances où il n'y a pas consentement : soit lorsque le·la plaignant·e se soumet en raison « de l'emploi de la force [ou] de menace ou crainte de cet emploi [...] de la fraude [...] de l'exercice de l'autorité. » (Code criminel, LRC 1985 c C-46, article 265 (1)). De plus, dans le cas d'une agression sexuelle, le consentement ne se déduit pas lorsque « l'accord est manifesté par des paroles ou par le comportement d'un tiers; [lorsque le·la plaignant·e] est incapable de le former; [lorsque] l'accusé l'incite à l'activité par abus de confiance ou de pouvoir; [lorsqu'il·elle] manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à l'activité; [lorsque] après avoir consenti à l'activité, [il·elle] manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à la poursuite de celle-ci » (Code criminel, LRC 1985 c C-46, article 273.1 (2)).

Les violences sexuelles, l'agression sexuelle et le viol ont fait l'objet d'écrits féministes depuis les années 70 et 80 (Kelly et al., 1996). Les théories féministes radicales mettent l'accent sur le patriarcat¹⁴ comme la principale source des violences sexuelles, des inégalités entre les hommes et les femmes (Whisnant, 2013) et des normes sociales sexistes qui encouragent et justifient la coercition sexuelle des femmes par les hommes (Rennison, 2014). Des auteures féministes favorisent le concept de « violences sexuelles » plutôt que ceux de « viol » ou d'« agression sexuelle » (Kelly et al., 1996). Plus précisément, Kelly (1987) présente le concept de violences sexuelles comme un continuum de comportements pouvant être considérés comme des agressions sexuelles au sens de la loi, mais pouvant aussi être des expériences plus quotidiennes ou communes d'interactions sexualisées non désirées. Ces expériences appartenant au continuum des violences sexuelles selon Kelly (1987) ont en commun l'utilisation par les hommes de force ou de coercition pour contrôler les femmes et leur sexualité. Ce continuum ne doit pas être compris comme étant une ligne droite menant d'un extrême à un autre ou du consentement au non-consentement, de manière graduée et croissante ou décroissante. Il ne sert pas non plus à hiérarchiser les

¹⁴ Le patriarcat peut être compris comme une organisation sociale qui valorise les caractéristiques traditionnellement considérées « masculines » (la force, l'agressivité, le stoïcisme) et où les hommes occupent majoritairement les positions de pouvoir (Canan et Levand, 2019).

expériences de violence sexuelle, puisque le sens de ces expériences et leurs impacts sont différents pour chaque femme. Cette notion de continuum selon Kelly (1987) fait aussi partie de la manière dont Bergeron et al. (2016) conçoivent les violences sexuelles dans le cadre de l'ESSIMU.

Utiliser le concept plus large de « violences sexuelles » permet d'approcher le problème de manière globale, sans se limiter à des manifestations précises comme l'agression sexuelle ou le harcèlement. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la violence sexuelle ainsi :

Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail (Krug et al., 2002, p. 165).

Les concepts de « violences sexuelles » ou « violences à caractère sexuel » se retrouvent dans la littérature récente sur les VSMU au Canada (Bergeron et al., 2016; Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017; Ministère des Collèges et Universités, 2019; Secrétariat à la condition féminine, 2016; Université d'Ottawa, 2015; Wright et al., 2019). Par exemple, la loi P-22.1, offre la définition suivante de ce concept :

La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (article 1).

La compréhension de la notion de violences sexuelles dans le cadre de la présente recherche s'appuie donc à la fois sur le concept de continuum des violences sexuelles de Kelly (1987), ainsi que sur les définitions rapportées ci-haut, mais est aussi délimitée par

les comportements spécifiques (harcèlement sexuel, comportements sexuels non désirés et coercition sexuelle¹⁵) mesurés par l'ESSIMU.

2.1.2 Définition de milieu universitaire

La problématique des VSMU, telle qu'abordée jusqu'ici, ne fait pas référence à un concept uniforme. Comme nommé précédemment, aux États-Unis, le concept de « *campus sexual assault* » fait le plus souvent référence au fait pour les étudiant·e·s d'avoir subi une agression sexuelle (avec ou sans pénétration) depuis leur entrée à l'université (Cantor et al., 2015; Fedina et al., 2016; Muehlenhard et al., 2017). Au Canada, certaines recherches sur la question des VSMU sont limitées aux gestes subis par la communauté étudiante uniquement (Burczycka, 2020; Ministère des Collèges et Universités, 2019; Université d'Ottawa, 2015). Pour sa part, l'UBC Sexual Assault Panel (2016) considère le milieu universitaire est à la fois physique (le campus) et social (un groupe de personnes partageant une connexion à travers l'Université) et inclut les contextes où les gens entrent en relation à travers leur appartenance à l'université (les logements étudiants, les conférences, les stages, les 5 à 7, etc.). Par ailleurs, au Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018) propose aux établissements d'adopter une politique sur les violences à caractère sexuel dont la portée tient compte de divers contextes (par exemple sur les campus, hors campus, en ligne, lors d'activités sociales, d'activités pédagogiques et professionnelles) et des différents membres du milieu universitaire concernés (étudiant·e·s, employé·e·s, sous-traitants, personnel dirigeant, etc.) tout en se conformant aux exigences de la loi P-22.1.

Dans le cadre de l'ESSIMU, le « milieu universitaire » est défini « par le statut des personnes affiliées à la même université d'appartenance et non par le lieu où se manifeste la violence. » (Bergeron et al., 2016, p. 2). En ce sens, le concept de VSMU, en ce qui a trait aux situations incluses dans les analyses du présent mémoire, fait référence à « toutes

¹⁵ Le rapport global de l'ESSIMU définit ces comportements ainsi :

Le harcèlement sexuel : comportements verbaux et non verbaux qui ne visent pas la coopération sexuelle, mais qui se traduisent par des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes.

Les comportements sexuels non désirés : comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques qui incluent la tentative de viol et l'agression sexuelle.

La coercition sexuelle : chantage en retour de considérations futures reliées à l'emploi ou en milieu scolaire. (Bergeron et al. 2016, p. 20; pour les énoncés spécifiques, voir rapport complet p. 87 à 90)

les manifestations de violence sexuelle en milieu universitaire vécues par un ou une membre d'une communauté universitaire [et] inclut les gestes commis intra ou extra campus à l'encontre d'une personne affiliée à l'université par une autre personne affiliée à l'université. » (Bergeron et al., 2016, p. 3).

2.1.3 Définitions de dévoilement et dénonciation

Dans la littérature sur les VSMU, les concepts de « dévoilement », « signalement » et « dénonciation » reçoivent plusieurs définitions qui ne sont pas uniformes. Aux États-Unis, les rapports produits avec les données de l'*AAU Campus Climate Survey* utilisent « *report* » pour désigner le signalement à des ressources universitaires et hors campus (que ce soit des ressources d'aide ou disciplinaires/policières) (Cantor et al., 2015; Fisher et al., 2016). Sabina et Ho (2014) utilisent « *formal disclosure* » pour désigner la même chose et « *informal disclosure* » pour désigner le dévoilement à des membres de l'entourage personnel. Plusieurs références canadiennes ont aussi leurs propres définitions de ces concepts (voir Bergeron et al., 2016; Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017; UBC Sexual Assault Panel, 2016), ce dont je discute ci-dessous. Le Tableau 1 (p. 44) présente un résumé de comment différentes références définissent ces concepts.

Puisque le système universitaire étatsunien diffère de celui des universités canadiennes, la discussion sur le choix de définition pour les concepts de « dévoilement », « signalement » et « dénonciation » présentée ci-dessous portera sur des références canadiennes. Sans s'entendre sur les termes exacts, les sources consultées ont en commun qu'elles distinguent une façon dite « informelle » de parler de la situation de violence sexuelle (p. ex. le dévoilement, le signalement) et une façon plus formelle (p. ex. la plainte, la dénonciation).

Premièrement, le « dévoilement » peut désigner le fait pour une personne ayant subi une VSMU d'en parler à quelqu'un, peu importe l'identité du destinataire (Bergeron et al., 2016; UBC Sexual Assault Panel, 2016; Wright et al., 2019) et « sans impliquer nécessairement une dénonciation ou un signalement plus officiel » (Bergeron et al., 2016, p. 40). Dans la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

supérieur (2017) parle de « dévoilement » pour désigner « le fait qu'une personne révèle qu'elle a été victime d'une violence à caractère sexuel » et le décrit comme une « démarche officieuse [qui] se traduit le plus souvent par une demande d'aide, d'accompagnement ou d'accommodement » (p. 20). Cette démarche « officieuse » ou « informelle » où une victime consulte une ressource universitaire « afin de signaler la situation, d'obtenir de l'aide et de l'information [et qui] peut conduire à une série d'interventions informelles pour régler la situation ou minimiser ses effets » est qualifiée de « signalement » par le Bureau de Coopération Interuniversitaire (2016, p. 50) qui pour sa part utilise « dévoilement » strictement dans un contexte de confiance. En 2018, dans le *Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur* pour l'élaboration de la politique prescrite par la loi P-22.1, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur indique qu'« un signalement consiste en une divulgation d'informations qui ne constitue pas une plainte administrative, mais qui vise à signaler ou à dénoncer à l'établissement d'enseignement une situation susceptible de mener à des actions de sa part » (p. 16).

Deuxièmement, la « dénonciation » ou la « plainte » représente une démarche plus formelle. Pour Bergeron et al. (2016), la dénonciation et le signalement sont interchangeables et font référence à « une démarche plus officielle de divulgation auprès des instances/ressources de l'université d'appartenance, incluant la plainte, mais sans s'y limiter. » (p. 45). La littérature anglophone utilise « *report* » pour désigner la démarche formelle de signalement aux autorités du campus (UBC Sexual Assault Panel, 2016; Wright et al., 2019). L'UBC Sexual Assault Panel (2016) utilise ce terme lorsqu'un·e survivant·e fait une plainte dans l'objectif que des mesures soient prises à l'encontre de la personne ayant commis l'agression sexuelle. Le Bureau de Coopération Interuniversitaire (2016) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017; 2018), pour leur part traitent de la « plainte » comme étant le processus « formel » ou « officiel » de dénonciation d'une situation de violence à caractère sexuel aux autorités institutionnelles (c.-à-d. une plainte administrative) ou policières (c.-à-d. plainte formelle en matière criminelle).

Tableau 1 : Définitions des concepts de dévoilement, dénonciation, signalement et plainte dans la littérature sur les VSMU

UBC Sexual Assault Panel (2016)	BCI (2016)	Bergeron et al. (2016)	MÉES (2017)	Sabina et Ho (2014)
<p><i>Dévoilement</i> Une situation où le·la survivant·e dit à une autre personne qu'elle a subi une agression sexuelle.</p>	<p><i>Dévoilement</i> Non défini, mais utilisé dans un contexte de « confidence ».</p>	<p><i>Dévoilement</i> Avoir parlé des événements de VSMU, sans nécessairement que ce soit une dénonciation ou signalement officiel.</p>	<p><i>Dévoilement</i> Le fait qu'une personne révèle qu'elle a été victime d'une violence à caractère sexuel.</p>	<p><i>Dévoilement informel</i> En parler à un membre de l'entourage personnel (ami·e·s, famille, autres proches)</p>
	<p><i>Signalement</i> Démarche informelle, afin de signaler la situation, d'obtenir de l'aide et de l'information.</p>	<p><i>Signalement</i> <i>Dénonciation</i> Une démarche plus officielle de divulgation auprès des instances/ressources de l'université d'appartenance, incluant la plainte, mais sans s'y limiter.</p>	<p><i>Dévoilement</i>¹⁶ Démarche officielle, de demande d'aide, d'accompagnement ou d'accommodement.</p>	<p><i>Dévoilement formel</i> Démarche de signalement aux autorités du campus, à la police ou à d'autres ressources formelles (p. ex. centre d'aide aux victimes, services de santé, personnel enseignant.)</p>
<p><i>Signalement (report)</i> Une décision du·de la survivant·e de faire une plainte pour que des sanctions soient prises à l'encontre de l'individu ayant posé les gestes.</p>	<p><i>Dénonciation</i> <i>Plainte</i> Une démarche formelle, faite par écrit, menant habituellement à une enquête et visant à faire reconnaître la situation et à sanctionner la personne mise en cause.</p>	<p><i>Plainte</i> Démarche formelle de la victime visant à dénoncer officiellement une situation à un établissement d'enseignement ou à un service de police [...] peut conduire à des sanctions.</p>		

¹⁶ Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018) introduit plus tard le concept de « signalement » qui signifie une divulgation d'informations, et non une plainte administrative, qui vise à signaler ou à dénoncer une situation susceptible de mener à des actions de la part de l'établissement.

Je pensais tout d'abord calquer mes définitions sur celles de l'ESSIMU, mais j'ai rencontré des difficultés dans la catégorisation de certaines situations où des répondant·e·s avaient parlé de la situation de VSMU à des individus ou ressources universitaires, mais sans ce que soit possible de déterminer à partir du récit s'il s'agissait d'une confidence ou d'un signalement. Ceci n'est pas étonnant puisque la confusion entre les options de démarches formelles et informelles est un phénomène documenté par ailleurs et la clarification de la nature de ces démarches fait déjà l'objet de recommandations (Khan et al., 2019; Wright et al., 2019). En fin de compte, étant donné les limites méthodologiques du présent projet que j'aborde au prochain chapitre, j'ai pris la décision de restreindre le concept de « dénonciation » aux démarches formelles, dont la plainte. Ainsi, le concept de dévoilement fait référence aux autres situations, c'est-à-dire celles où une personne parle de la situation de VSMU qu'elle a subie à quelqu'un d'autre, en *incluant* les démarches « informelles » et « officieuses » auprès d'individus et de ressources universitaires. Les dévoilements désignent donc les cas où une personne parle de la situation de VSMU à un membre de son entourage personnel (dévoilement informel) et ceux où elle s'adresse à des individus ou ressources formelles (dévoilement formel).

Ainsi, je fais la distinction entre dévoilement informel, dévoilement formel et dénonciation. Comme je l'explique au prochain chapitre, j'ai élaboré ces catégories pour classer les cas analysés. Les définitions opérationnelles que j'ai rédigées pour ces catégories sont :

- 1) Dévoilement informel : Quand une personne parle de la situation de VSMU à un membre de son entourage personnel, incluant les collègues et ami·e·s affiliés à l'université.
- 2) Dévoilement formel : Quand une personne parle de la situation de VSMU à une personne ou ressource de l'université ou de la communauté, dans une optique de confiance, de recherche de soutien, d'accommodement ou d'information.
- 3) Dénonciation : Quand une personne signale ou dénonce la situation de VSMU à une instance disciplinaire ou légale, sous forme de plainte ou de démarche formelle visant des mesures disciplinaires ou de reconnaissance de la situation

2.1.4 Définition de réactions sociales

Les réactions sociales, c'est-à-dire les interactions interpersonnelles avec les destinataires des dévoilements ou dénonciations (Ullman, 2010), sont aussi un concept central de ma recherche. L'analyse des réactions sociales permet de décrire les différentes réponses, positives et négatives, que les personnes ayant subi une VSMU rapportent avoir reçues après un dévoilement ou une dénonciation (Ullman, 2010). En s'intéressant aux réponses des destinataires en tant que telles, le concept de « réactions sociales » est plus flexible que celui de « soutien social »; que celui-ci soit défini par la disponibilité des personnes/ressources en cas besoin et de la qualité perçue (soutenant ou non-soutenant) de son réseau social (Billette et al., 2005) ou par le nombre de personnes/ressources dans un réseau social et à la fréquence des interactions avec ces dernières (Taylor, 2012).

Dans la présente recherche, je m'appuie sur le concept de réactions sociales, tel que défini et conceptualisé par Ullman (2010). Les réactions sociales incluent donc les réponses reçues par les victimes ainsi que l'absence de réponse (p. ex. ne pas écouter ou ne pas blâmer). De plus, les réactions sociales positives ou négatives reçues dans un contexte de dévoilement peuvent être en lien avec la situation de violence sexuelle dévoilée, mais peuvent aussi viser les comportements et réactions de la victime face à la situation. Elles peuvent être conceptualisées sur deux axes, soient positives ou négatives.

Les réactions sociales positives sont définies par Ullman (2010) comme incluant trois grandes catégories de réponses, soit (1) le soutien émotionnel (p. ex. être présent, écouter, croire, valider, rassurer, partager sa propre expérience); (2) l'aide concrète (p. ex. accompagner vers des ressources, offrir de l'hébergement); et (3) le soutien informationnel (p. ex. suggérer un livre sur le sujet, éduquer la victime sur les conséquences de l'agression sexuelle, suggérer un livre sur le sujet).

De l'autre côté, les réactions sociales négatives sont définies comme des réponses visant à blesser la victime ou alors étant non-intentionnellement blessantes (Ullman, 2010). Ces réactions négatives sont catégorisées en réactions de blâme, de stigmatisation, de distraction et de contrôle, ainsi que les réponses égocentriques, qui sont toutes mesurées par le SRQ (2000). Ullman (2010) mentionne aussi d'autres exemples de réactions sociales négatives identifiées dans les données qualitatives de l'étude ayant servi à tester une

première version du SRQ (Ullman, 1996); soit la minimisation, le bris de confiance, ne pas croire ou nier la situation, la perpétuation de mythes sur l'agression sexuelle et même agresser à nouveau la victime.

Les réactions sociales dans un contexte de dévoilement d'agression sexuelle ont souvent été mesurées quantitativement à l'aide du SRQ (2000) ou du SRQ-S (2017) où les réactions sociales sont classées en deux axes (positives/négatives; Ullman, 2000) ou en trois axes (positives, constatation sans soutien ou réactions d'accusation/d'exclusion; Relyea et Ullman, 2015; Ullman et al., 2017). Lorsque mesurées dans un devis qualitatif ou mixte, des chercheuses ont demandé aux participant·e·s d'interpréter les réactions sociales reçues comme étant aidantes ou nuisibles (Ahrens et al., 2009; Campbell, Ahrens et al., 2001; Dworkin et al., 2018). Dans le cadre de la présente recherche, il n'était pas possible de questionner les répondant·e·s sur leur perception d'une réaction sociale rapportée. Cependant l'analyse qualitative descriptive des récits permet de saisir le contexte de la réaction sociale et de l'interpréter comme positive ou négative. Les réactions sociales décrites par les répondant·e·s sont donc divisées sur ces deux axes dans la présentation des résultats au chapitre 4.

2.2 Positionnement de la chercheuse

Maintenant que les concepts clés de ma recherche ont été définis, il apparaît pertinent d'aborder mon positionnement particulier en tant que chercheuse. Une recherche qualitative, même sans s'inscrire dans un cadre théorique précis, comporte quand même des influences qui devraient être explicitées (Paillé et Mucchielli, 2012; Sandelowski, 2010). De plus, en tant que chercheuse travaillant aussi dans le domaine en tant qu'intervenante, il est nécessaire de faire preuve de réflexivité et de clarifier mon rôle et ma position par rapport au phénomène à l'étude (Doyle et al., 2020). En ce sens, les prochains paragraphes explicitent ma position comme femme, étudiante, chercheuse et intervenante, ainsi que les mesures que j'ai mises en place pour m'assurer de la validité et de la crédibilité de mon analyse.

Tout d'abord, en tant que femme, j'ai été exposée à des gestes et comportements appartenant au continuum des violences sexuelles au cours de ma vie et de mes études. De

plus, en tant qu'étudiante et membre du comité exécutif de mon association étudiante, j'ai reçu certains dévoilements, j'ai milité contre les violences sexuelles dans les universités et j'ai participé à des actions citoyennes contre les violences vécues par les femmes.

Pendant mon parcours à la maîtrise, j'ai aussi travaillé à titre de coordonnatrice de la campagne *Sans oui, c'est non!* qui vise la prévention des violences à caractère sexuel dans les établissements postsecondaires du Québec. Depuis 2015, je travaille comme intervenante psychosociale dans un centre désigné pour l'intervention médicosociale auprès de victimes d'agression sexuelle. En tant qu'intervenante, j'accueille des victimes qui rapportent une diversité de situations de violences sexuelles, ainsi que leurs expériences de dévoilement et dénonciation. De plus, en les accompagnant, je suis témoin de leurs interactions avec différentes ressources formelles comme les professionnel·le·s de la santé et les services de police.

Ces différentes expériences m'ont amenée à adopter une posture féministe dans mes implications et mes interventions et elles ne sont pas étrangères à ma décision de faire la présente recherche sur la problématique des VSMU. De plus, certains principes associés au domaine du travail social et à l'épistémologie féministe font partie de ma posture comme chercheuse, bien qu'elles ne constituent pas à proprement parler le cadre théorique de la présente recherche. Il s'agit par exemple de mettre en valeur la parole des femmes, d'adopter une posture réflexive dans ma recherche et mes interventions, de viser à créer un pont entre la théorie et la pratique et de favoriser une transformation sociale.

Dans le but de mener une analyse qualitative scientifiquement valide, j'ai pris plusieurs précautions. Tout d'abord, j'ai mené l'analyse thématique en me collant le plus possible à la signification manifeste du contenu analysé, en reprenant les mots et le sens utilisés par les répondant·e·s. De plus, j'ai poursuivi un processus réflexif pendant l'analyse des données, en tenant un journal réflexif et en ayant des discussions avec mes collègues pour me permettre d'aborder les émotions et questionnements soulevés par les situations analysées et d'en prendre conscience pour tenter d'éviter que ma propre subjectivité ne biaise mes analyses. Mes analyses ont aussi fait l'objet de discussions avec mes directrices pour verbaliser les impressions que j'avais, pour m'en détacher et me concentrer sur l'essentiel de ce qui est exprimé par les répondant·e·s dans leurs récits. Les

bases que j'ai pu acquérir à travers la recension des écrits et la définition de concepts-clés de ma recherche m'ont permis d'avoir un ancrage conceptuel et empirique pour mon analyse. C'est en m'attachant à ces bases et à la signification manifeste des récits que je m'assure que mon analyse peut être considérée comme significative et crédible. Je reviendrai sur mon positionnement en tant qu'intervenante féministe à la fin du Chapitre 5 pour aborder certains éléments issus de mes résultats et partager des réflexions ayant émergé du processus de ma recherche et pendant mon parcours à la maîtrise.

Maintenant qu'a été décrit le cadre de ma recherche, composé des concepts clés définis précédemment et de la divulgation de mon positionnement de chercheuse, le prochain chapitre abordera la méthodologie de la présente recherche.

CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente les aspects méthodologiques touchant à la collecte de données dans le cadre de l'ESSIMU, à l'analyse qualitative descriptive des données secondaires qui fait l'objet du présent mémoire, ainsi que les limites méthodologiques de ma recherche. Le chapitre se termine par une description des participant·e·s et des caractéristiques des récits analysés.

3.1 Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire

Ce projet de maîtrise s'inscrit au cœur d'un plus large projet de recherche, *l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire* (ESSIMU; Bergeron et al., 2016). Ce projet est né d'une collaboration entre une équipe interdisciplinaire de chercheuses de l'UQAM, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) et le Service aux collectivités de l'UQAM, à laquelle plusieurs chercheuses d'autres universités se sont jointes. Au final, l'équipe de recherche a regroupé 12 chercheuses provenant de 6 universités québécoises (Université du Québec à Montréal, Université de Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec en Outaouais et Université du Québec à Chicoutimi). Le rapport final de recherche a été publié en décembre 2016. Cette section décrit la méthodologie de cette enquête ainsi que celle de l'analyse secondaire des données qui font l'objet du présent mémoire.

3.1.1 Méthodologie et collecte de données de l'ESSIMU

L'objectif général de l'ESSIMU consistait à établir un portrait des situations de VSMU et à documenter (1) la fréquence de VSMU dans un échantillon composé d'étudiant·e·s, d'enseignant·e·s et d'employé·e·s (2) le contexte dans lequel se déroulent les VSMU; (3) les enjeux liés au dévoilement et à la dénonciation des VSMU; (4) la perception du soutien social reçu par les victimes de VSMU; (5) l'adhésion à certaines croyances concernant les violences sexuelles; et (6) les stratégies à privilégier par les institutions pour contrer les violences sexuelles (Bergeron et al., 2016, p. 3).

L'ESSIMU est une enquête sur échantillon de volontaires ayant récolté les données par la méthode du sondage dans six établissements universitaires. La population visée était l'ensemble de la communauté universitaire des six universités à l'étude. Toutes les personnes travaillant ou étudiant dans ces établissements au moment de la collecte de donnée étaient admissibles au questionnaire en ligne. L'échantillon final compte 9 284 personnes affiliées à l'une des six universités : étudiant·e·s, enseignant·e·s, employé·e·s et cadres. Pour la méthodologie complète, voir le rapport final (Bergeron et al., 2016). Parmi les 9284 répondant·e·s, 3430 ont rapporté au moins un évènement de VSMU. Plus spécifiquement, 40,6 % des femmes, 26 % des hommes et 55,7 % des minorités de genre¹⁷ ont rapporté au moins un évènement de VSMU depuis leur arrivée à l'université et une fréquence significativement plus élevée de VSMU a été constatée pour certains groupes : les personnes de minorités sexuelles¹⁸ ou en questionnement sur leur orientation sexuelle; les personnes déclarant avoir un handicap ou un problème de santé ayant un impact au quotidien; et les étudiant·e·s ayant un statut international.

En ce qui concerne les données analysées dans ce mémoire, les répondant·e·s rapportant avoir vécu une VSMU avaient l'option, dans le questionnaire de l'ESSIMU, de faire un récit des évènements. C'est une fraction de ces récits qui sont analysés dans le présent mémoire. La consigne pour cette question était :

Au début du questionnaire, vous avez répondu avoir vécu au moins un évènement de harcèlement ou de violences sexuelles en contexte universitaire. Cette section vous permet de témoigner de cet évènement avec une plus grande précision. Votre récit nous aidera à mieux comprendre les gestes, le contexte, le lieu, et tout autre élément que vous jugez pertinent de nous transmettre. Pouvez-vous décrire une des situations vécues en contexte universitaire dont vous avez fait l'objet (une situation survenue une seule fois ou une situation qui s'est répétée dans le temps)? Les réponses seront traitées de façon anonyme et nous devons effacer toute information permettant d'identifier une personne impliquée. Votre récit ne constitue pas un dévoilement aux autorités ou aux instances de l'université. Il ne sera pas

¹⁷ L'expression « minorités de genre » réfère aux participant·es n'ayant pas répondu être un homme ou une femme s'identifiant au genre qui leur a été attribué à la naissance. Sont notamment incluses dans cette expression les personnes trans et les personnes non binaires. (Bergeron et al., 2016, p. 24)

¹⁸ L'expression « minorités sexuelles » réfère aux participant·es ayant répondu être homosexuel·le, gai·e, lesbienne, bisexuel·le, bi-spirituel·le, queer, pansexuel·le, allosexuel·le ou asexuel·le, ou qui ont sélectionné l'option de réponse « Autre » à la question de l'orientation sexuelle. (Bergeron et al., 2016, p. 24)

utilisé pour investiguer les personnes impliquées dans les évènements ni intervenir auprès de ces dernières.

Parmi les 3430 répondant·e·s ayant rapporté au moins un évènement de VSMU, 2057, soit 59,9 %, ont rédigé le récit d'une ou plusieurs situations de VSMU.

Une analyse préliminaire effectuée par l'équipe de recherche a révisé ces récits pour en retirer les mentions permettant d'identifier des personnes ou des lieux. L'analyse préliminaire de contenu a permis de classer les récits selon certains attributs et ainsi faciliter le repérage des récits selon certaines variables clés. Parmi les éléments de cette codification préliminaire, il y avait la mention d'un dévoilement (ou non-dévoilement) ou de dénonciation (ou non-dénonciation). Les dévoilements étaient codifiés en tant que tel lorsque le·la répondant·e mentionnait avoir parlé des évènements à quelqu'un, surtout dans une optique de confiance; à l'inverse les non-dévoilements étaient codifiés lorsque la personne rapportait ne pas avoir parlé des évènements. Dans le cas des dénonciations et non-dénonciations, les récits recevaient une codification lorsque les participant·e·s indiquaient avoir dénoncé ou signalé les évènements aux instances ou ressources officielles¹⁹ ou au contraire, mentionnaient ne pas l'avoir fait.

Parmi les 2057 récits récoltés lors de l'ESSIMU, 334 ont été identifiés par l'équipe de recherche de l'ESSIMU comme mentionnant un (non-)dévoilement ou une (non-)dénonciation et ces récits ont été extraits de la banque de données pour être analysés dans le présent mémoire. Deux récits ont été exclus subséquemment, puisqu'après lecture attentive, ils n'incluaient pas de mention de (non-)dévoilement ni de (non-)dénonciation. Ce sont donc les récits de 332 répondant·e·s qui ont été retenus pour l'analyse. Par ailleurs, plusieurs répondant·e·s rapportaient plus d'une situation de VSMU dans leur récit, c'est-à-dire des situations différentes impliquant des individus différents. Pour faciliter les analyses, 25 récits ont été scindés pour séparer les situations de VSMU distinctes ayant été l'objet de (non-)dévoilement ou (non-)dénonciation. Après cette division, le total de situations de VSMU analysées dans la présente recherche est de 357.

¹⁹ Les instances et ressources officielles identifiées lors de la codification préliminaire incluent les services de sécurité, l'administration, les enseignant·e·s ou directeur·trices de recherche (dans le cas d'étudiant·e·s), les groupe ou comité étudiant ou militant, les arbitres sportifs ou responsables d'une activité sportive/sociale, les supérieur·e·s/coordonnateur·trice/responsable/cadre, les bureaux de harcèlement, les syndicats professionnels et la police ou ressources légales extérieures à l'Université.

3.2 Type de recherche et modalités d'analyse

Le présent projet est une recherche qualitative descriptive. L'analyse qualitative est définie par Paillé et Mucchielli (2012) comme « une démarche discursive de reformulation, d'explicitation ou de théorisation de témoignages, d'expériences ou de phénomènes » (p. 11). Une recherche qualitative *descriptive*, vise à générer une description, en langage courant, des éléments composant une expérience ou un phénomène à partir de la perspective subjective des participant·e·s (Doyle et al., 2020). L'approche qualitative est particulièrement pertinente lorsque le sujet abordé est sensible et émotif, que l'on recherche l'expérience vécue des personnes et que l'on souhaite allier défense de droit et recherche (Padgett, 2008). Plus précisément, j'ai mené une analyse thématique qui est une méthode d'analyse principalement descriptive servant à identifier des informations pertinentes sur un phénomène et à illustrer comment l'expérience se déploie (Paillé et Mucchielli, 2012). Dans les prochaines sections, je définis ce qu'est une recherche qualitative descriptive et je précise la technique d'analyse utilisée, en incluant des informations par rapport au logiciel employé et j'aborde aussi les limites méthodologiques et les enjeux de confidentialité.

3.2.1 Recherche qualitative descriptive

La question de recherche du présent projet est « Quels éléments émergent de la description d'expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non-dénonciation dans des situations de violence sexuelle en milieu universitaire au Québec? ». Les objectifs spécifiques sont d'explorer les situations de dévoilement ou dénonciation et d'en identifier les destinataires, les motivations, les réactions sociales, les retombées et les raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer; ainsi que de proposer des recommandations d'intervention et de sensibilisation pour soutenir la parole des personnes ayant subi des situations de VSMU. Pour répondre à cette question et à ces objectifs, qui visent principalement la description des expériences de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation, une démarche de recherche descriptive qualitative est tout à fait adaptée (Lambert et Lambert, 2012). De plus, Doyle et al. (2020) indiquent que la recherche qualitative descriptive est utile lorsque l'objectif est d'améliorer les pratiques plutôt que d'augmenter

les connaissances théoriques sur un phénomène, ce qui correspond à mon objectif spécifique de proposer des recommandations pour l'intervention et la sensibilisation.

Tout d'abord, un devis de recherche descriptif vise à offrir un portrait général d'une population ou d'un phénomène en décrivant systématiquement des situations ou des événements et les facteurs qui les influencent (Thomlison, 2001). Une recherche descriptive n'a pas une visée explicative ou confirmatoire et elle peut être quantitative ou qualitative (Thomlison, 2001).

Dans le cas présent, ma recherche est qualitative, et même, elle peut être qualifiée de « recherche qualitative descriptive fondamentale » (Sandelowski 2000; Sandelowski, 2010). Sandelowski (2000) présente la description qualitative en la différenciant de d'autres modes de recherches qualitatives comme la théorisation ancrée, l'étude ethnographique et narrative. La description qualitative sans être non-interprétative, nécessite peu d'inférence et permet aux chercheur·e·s de rester proche de leurs données et du sens premier des mots. Il n'y a pas de nécessité dans la recherche qualitative descriptive de présenter les données dans d'autres termes que ceux des participant·e·s. Il s'agit donc de décrire les faits rapportés par les participant·e·s, la signification donnée par les participant·e·s à ces faits et de les présenter d'une manière cohérente et utile. La recherche qualitative descriptive est cohérente avec une approche inductive, sans a priori théoriques ou conceptuels, bien que certaines études qualitatives descriptives portent des traces de différentes épistémologies ou paradigmes que les chercheur·e·s doivent rendre explicites (Sandelowski 2000; Sandelowski, 2010). Dans le cadre de ma recherche, le chapitre 2 apporte les précisions conceptuelles et des informations par rapport à mon positionnement comme chercheuse pour rendre explicite le contexte d'analyse des données.

La description qualitative cherche à décrire des situations et la signification qu'ont ces situations pour les participant·e·s (Sandelowski, 2000). Elle permet de générer des descriptions du « où, qui, quoi, comment » d'une perspective subjective en décrivant simplement et utilement les expériences et perceptions des participant·e·s dans leur contexte (Doyle et al., 2020). Les résultats de ce type de recherche constituent un résumé descriptif élaborant les thèmes communs issus des faits rapportés par les participant·e·s individuellement (Doyle et al., 2020).

Une recherche descriptive peut être utile en regard de la problématique des VSMU, plus particulièrement vis-à-vis de la question des (non-)dévoilements et (non-)dénonciations des VMSU dans les universités québécoises puisque les recherches descriptives peuvent aider à identifier les problèmes, besoins et tendances d'utilisation de services (Thomlison, 2001). De plus, en restant près des données et des mots utilisés par les répondant·e·s, la description qualitative permet de leur donner une voix et de valoriser leur point de vue (Doyle et al., 2020). Cet éclairage est utile pour orienter les actions qui doivent être prises pour soutenir leur parole. De plus, avoir accès à une description de ces expériences permet d'améliorer la compréhension qu'ont les intervenant·e·s du milieu universitaire de cette problématique.

Finalement, une recherche qualitative descriptive, à travers une approche d'analyse par thèmes, est pertinente à appliquer aux données issues de l'ESSIMU, puisqu'il s'agit de données secondaires issues d'un questionnaire en ligne. C'est ce que la prochaine section explicite.

3.2.2 Analyse thématique et logiciel utilisé

Considérant le type de données en question, c'est-à-dire un nombre élevé de réponses plutôt courtes à une question ouverte d'un questionnaire en ligne, l'analyse de contenu, plus particulièrement l'analyse thématique, est la plus pertinente. L'analyse de contenu et l'analyse thématique sont des techniques typiquement utilisées dans les recherches qualitatives descriptives (Doyle et al., 2020; Sandelowski, 2010). « L'analyse thématique représente un outil précieux dans bon nombre de cas : première expérience de recherche, intention descriptive plutôt qu'interprétative ou explicative, utilisation complémentaire à des méthodes quantitatives » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 231). De plus, « l'analyse thématique est rapide et efficace à condition de s'appliquer à des discours directs (significations manifestes) et simples » (Bardin, 1998, p. 47), ce qui s'applique tout à fait dans le cas présent. L'analyse thématique est :

La transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus. (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 232)

Le logiciel utilisé pour codifier et organiser les données est le logiciel QDA Miner version 5.0.23. Ce logiciel est un logiciel d'analyse de données qualitatives et de méthodes mixtes développé par Provalis Research. Il s'agit du seul logiciel d'analyse qualitative offert gratuitement aux étudiant·e·s de l'Université de Montréal et c'est la raison pour laquelle il a été privilégié pour cette analyse.

En commençant les analyses, j'ai rencontré un problème dans la division des expériences de dévoilements et de dénonciations. Je souhaitais initialement conserver la définition de « dénonciation » de l'ESSIMU, c'est-à-dire une démarche de signalement incluant la plainte, mais sans s'y limiter. Malheureusement, certaines expériences auprès des destinataires formels étaient ambiguës, c'est-à-dire que je ne pouvais pas toujours identifier s'il s'agissait d'une confiance (dévoilement) ou d'une démarche officieuse (initialement considérée comme une dénonciation). J'ai donc initialement mené l'analyse thématique en codifiant les extraits se rapportant à une expérience où la personne « en parle » et ceux où la personne « n'en parle pas, est réduite au silence ou ne dénonce pas », sans distinguer initialement si c'était un (non-)dévoilement ou une (non-)dénonciation.

À travers un processus itératif orienté par les données elles-mêmes, une liste de catégories et de thèmes a émergé. Dans chaque situation, j'ai identifié les extraits mentionnant un·e destinataire, une raison d'en parler (ou non) et les suites du dévoilement/dénonciation, plus tard divisées en « réactions des destinataires » et « retombées du dévoilement/dénonciation ». J'ai utilisé une approche de thématisation en continu, c'est-à-dire que les thèmes étaient identifiés et notés à travers les lectures et relectures des récits puis regroupés ou scindés au besoin (Paillé et Mucchielli, 2012). Par exemple les thèmes « écoute », « compréhension » et « soutien » ont été éventuellement regroupés ensemble sous « soutien émotionnel ». Cette construction progressive propre à la thématisation en continu n'est véritablement complète qu'à la toute fin de l'analyse, moment où j'ai effectué un retour sur l'ensemble des récits pour m'assurer de la cohérence des thèmes identifiés dans chaque situation.

Une des limites de l'analyse thématique est qu'elle « dépersonnalise les logiques individuelles, cela est en quelque sorte inévitable si l'on souhaite tracer un portrait transversal synthétique d'un certain nombre de témoignages. » (Paillé et Mucchielli, 2012,

p. 288). J'avais donc des listes de destinataires, de raisons de dévoiler/dénoncer, de réactions et de retombées, mais sans qu'il n'y ait de liens tracés entre ceux-ci. Pour tenter de tracer ces liens, j'ai fait plusieurs tentatives : l'élaboration d'une carte conceptuelle et de profils types; la synthèse dans un tableau cherchant à croiser les thèmes; et une relecture des données dans le but d'identifier des trajectoires. Chaque tentative soulevait des enjeux méthodologiques, techniques ou de perte de sens. Finalement, j'ai abandonné l'idée de croiser les thèmes et j'ai créé quatre catégories qui reflètent le sens des expériences rapportées dans les situations analysées. Il s'agit des « dévoilements informels », « dévoilements formels », « dénonciations » et « non-dévoilement/non-dénonciation ». Ce sont ces catégories qui sont reprises pour organiser la description des résultats au prochain chapitre. Je reviens sur ces catégories dans ma discussion au chapitre 5 et j'aborde certaines pistes d'interprétation mettant en lien différents thèmes identifiés dans mes analyses.

Finalement, puisque « le but des études qualitatives n'est pas d'établir la fréquence d'un phénomène, mais plutôt d'améliorer les connaissances, décrire l'étendue des expériences, leurs significations et offrir une meilleure compréhension du contexte entourant les données » (repéré dans Fernet et al., 2019, p. 45, traduction libre) et que d'après Paillé et Mucchielli (2012), l'analyse qualitative « ne nécessite ni comptage ni quantification pour être valide, généreuse et complète » (p. 11), la fréquence de chaque thème n'est pas systématiquement rapportée, bien que certaines indications sont données dans le but de donner un indice de l'importance de la présence de certains thèmes dans les récits.

3.3 Limites de la recherche

Cette section aborde les limites de la recherche, plus particulièrement des limites et difficultés méthodologiques que j'ai rencontrées.

Premièrement, il est important de souligner que l'objet de recherche a été articulé après la rédaction de la version finale du questionnaire et la question ouverte sur le récit des événements n'a pas été formulée précisément dans le but d'amener les répondant·e·s à décrire un ou des (non-)dévoilement(s) ou (non-)dénonciation(s). Par conséquent, plusieurs répondant·e·s ont omis d'inclure cette partie de leur expérience, croyant peut-être que ce

n'était pas l'espace désigné pour le faire. De plus, puisque la consigne ne précisait pas non-plus de sous-question en lien avec le dévoilement ou la dénonciation, les informations incluses par les répondant·e·s dans leur récit en lien avec cet aspect sont plus souvent sommaires, bien que certaines soient plus approfondies.

Deuxièmement, les situations de VSMU analysées sont filtrées par les critères d'inclusion de l'ESSIMU. Par exemple, une personne ayant subi une VSMU, mais n'étant plus affiliée à l'université n'était pas éligible pour répondre à l'enquête. Cependant, une personne qui est employée ou enseignante dans une université participante pouvait relater des événements ayant eu lieu lorsqu'elle était étudiante dans le même établissement. Les données sociodémographiques accessibles dans le cadre de la présente recherche ne précisait que le statut des répondant·e·s au moment de répondre au sondage, et non au moment de la situation de VSMU et donc il n'était pas possible dans plusieurs des récits de déterminer quel était le statut de la personne au moment où elle a subi la situation de VSMU puisque les répondant·e·s ne précisait que rarement cette information.

Troisièmement, les extraits en lien avec le (non-)dévoilement et/ou la (non-)dénonciation sont nombreux, mais très courts. En effet, comme décrit à la section 3.5.2, les extraits analysés ont en moyenne 46 mots, mais varient beaucoup entre eux. Il y a donc des situations décrites avec beaucoup de détails et d'autres beaucoup plus brèves. Ceci a un impact sur l'analyse puisque les thèmes identifiés doivent être suffisamment précis pour créer du sens, mais suffisamment larges pour inclure les éléments provenant de descriptions sommaires présentes dans les récits les plus courts.

Ensuite, il n'était pas possible de sous-questionner pour clarifier des éléments ou approfondir. Ceci signifie aussi qu'il n'a pas été possible de formuler des sous-questions avec un cadre d'analyse préétabli, ce qui a orienté la recherche vers une logique descriptive, sans cadre théorique à proprement parler. L'analyse de courtes réponses à une question ouverte d'un questionnaire en ligne n'est évidemment pas comparable aux analyses qualitatives d'entrevues dirigées ou semi-dirigées où le·la chercheur·e peut explorer en profondeur une réponse donnée et où il est possible de capter des éléments non verbaux pouvant venir enrichir le matériel.

L'absence d'un cadre d'analyse ou cadre théorique est appropriée à la présente recherche, puisque l'analyse thématique suit une logique exploratoire, descriptive et inductive. Néanmoins, cela signifie aussi l'absence de certains éléments théoriques qui auraient pu être mobilisés pour approfondir l'analyse, expliquer certaines observations et articuler certains agencements ou configurations des éléments identifiés dans les récits. De se limiter à la signification manifeste des récits peut aussi avoir comme conséquence de réduire la portée des résultats. Bien que Sandelowski (2000) décrive la recherche qualitative descriptive comme une méthode ayant un faible niveau d'inférence et demeurant près des données, elle précise que cela ne signifie pas l'absence d'interprétation, que les données doivent être interprétées et organisées et qu'il n'est pas justifié de « laisser les données parler pour elles-mêmes » (Sandelowski, 2010). En effet, la recherche descriptive, si elle n'intègre pas suffisamment une dimension interprétative ou subjective, court le risque de se limiter à une description réductrice des expériences étudiées (Gallagher et Marceau, 2020). Par conséquent, une attention particulière a été portée dans l'articulation des thèmes et dans l'organisation des résultats pour que ceux-ci soient porteurs de sens et utiles.

Finalement, j'étais la seule personne à mener l'analyse thématique. Bien que la liste de codes (thèmes) ait été discutée avec le comité de direction, la codification des données elles-mêmes et la catégorisation des résultats n'a été fait que par une personne, moi. De plus, j'ai consulté ma directrice et ma co-directrice pour certains cas, de manière non systématique et par conséquent, il n'a pas été possible d'atteindre un accord interjuges.

3.4 Éthique et confidentialité

Les comités institutionnels d'éthique de la recherche avec des êtres humains des six universités impliquées ont approuvé le projet de recherche de l'ESSIMU. Plusieurs mesures ont été prises pour assurer la confidentialité et l'anonymat des répondant·e·s. L'ESSIMU répond aux normes établies par le Cadre normatif d'éthique pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains. De plus, avant d'avoir accès aux récits, j'ai suivi la formation de l'EPTC 2 : FER (*Formation en éthique de la recherche*) qui est la 2e édition de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

Considérant le caractère sensible de la problématique à l'étude, une attention particulière a été accordée à la confidentialité et à l'anonymat des participant·e·s. La collecte de donnée s'est faite de manière confidentielle et anonyme à l'aide d'un sondage en ligne hébergé sur la plateforme Qualtrics qui atteint les exigences en matière de gestion des données qu'ont les comités institutionnels d'éthique de la recherche.

Finalement, les récits ont été « nettoyés » par l'équipe de recherche de l'ESSIMU pour en retirer les éléments permettant d'identifier des personnes, des programmes, des universités ou des villes. De plus, les récits extraits de la banque de données principale pour les analyses présentées dans ce mémoire ont été conservés dans des fichiers protégés par un mot de passe.

3.5 Description des participant·e·s et des récits

Avant de passer au prochain chapitre et de présenter les résultats, les prochaines sections servent à décrire les données sociodémographiques des participant·e·s ainsi que les caractéristiques des récits et extraits analysés.

3.5.1 Données sociodémographiques des participant·e·s

Comme mentionné précédemment, l'échantillon final comporte 332 répondant·e·s. Les caractéristiques sociodémographiques du sexe, du statut universitaire et de l'âge sont décrites au Tableau 2 (p. 61). Il est important de noter que les personnes ont répondu aux questions sociodémographiques en fonction de leur situation au moment de répondre au questionnaire, ce qui ne reflète pas nécessairement leur statut au moment des VSMU rapportées, ce qui est une limite de ma recherche. Ainsi, une personne dans la catégorie « enseignant·e » peut très bien relater des événements ayant eu lieu lorsqu'elle était étudiante.

Plusieurs autres questions sociodémographiques ont été posées au-delà du sexe, de l'âge et du statut universitaire. En effet, l'échantillon comporte 59 personnes avec une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle (17 %), 30 personnes en situation de handicap (9 %), 22 étudiant·e·s de l'international (7 %), 13 personnes s'identifiant comme des minorités culturelles (4 %), 7 athlètes (2 %) et 3 autochtones (1 %).

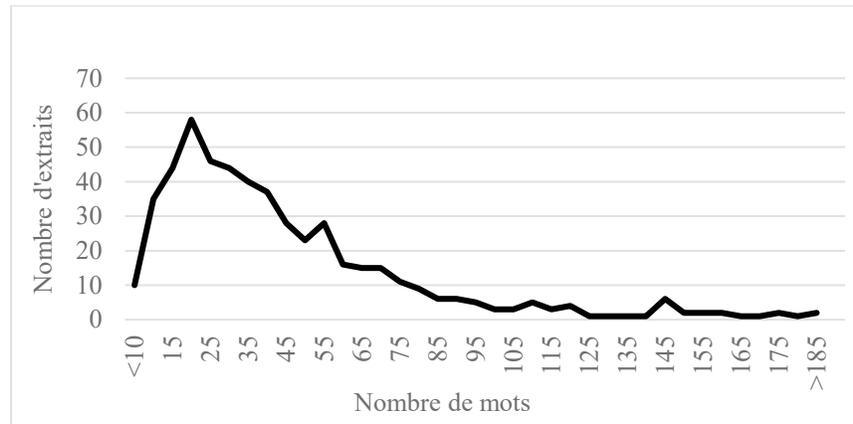
Tableau 2 : Caractéristiques sociodémographiques des répondant·e·s (n = 332)

	<i>n</i>	%
Sexe		
Femme	294	88
Homme	32	10
Minorité de genre	6	2
Statut universitaire		
Étudiant·e 1er cycle	108	32
Étudiant·e cycles supérieurs	85	26
Employé·e	69	21
Cadre	6	2
Enseignant·e	64	19
Âge		
18-25 ans	114	34
26-35 ans	92	28
36-45 ans	56	17
46-55 ans	44	13
56 ans et plus	23	7
N/D	3	1

3.5.2 Description des cas et extraits retenus pour l'analyse

Les 357 cas analysés provenant des récits de 332 répondant·e·s contiennent entre 21 et 1536 mots et 309 mots en moyenne. Il est cependant important de noter que les extraits référant spécifiquement aux expériences de (non-)dévoilement et/ou de (non-)dénonciation sont plus courts. En effet, ceux-ci comptent une moyenne de 46 mots (médiane de 36 mots), le plus court n'ayant que 3 mots et les deux plus longs en regroupant 215 et 464. Comme le montre le graphique ci-dessous, la grande majorité des extraits décrivant une expérience de (non-)dévoilement ou de (non-)dénonciation contiennent moins d'une soixantaine de mots.

Figure 1 : Nombre de mots par extrait décrivant une expérience de (non-)dévoilement et/ou de (non-)dénonciation



À titre de référence, voici un exemple d'un extrait d'une quarantaine de mots :

« J'en ai fait part à ma directrice qui a pris contact avec le professeur pour l'aviser de ne plus jamais tenter de me contacter sous peine de plainte officielle. La situation ne s'est jamais répétée. » (Employée)

Parmi les 357 cas, 300 décrivent au moins une expérience de dévoilement et/ou de dénonciation et 119 décrivent une expérience de non-dévoilement et/ou de non-dénonciation²⁰. Parmi les 300 situations présentant un dévoilement et/ou une dénonciation, 186 décrivent un dévoilement informel, soit à des membres de l'entourage personnel, 117 décrivent un dévoilement formel, soit à des personnes en position d'autorité ou ressources affiliées à l'université, soit à des professionnel·le·s de la santé ou de la relation d'aide. Finalement, 37 rapportent une expérience de dénonciation aux instances disciplinaires des établissements ou à la police²¹.

Au prochain chapitre, je décris les motifs de dévoilement/dénonciation, les réactions sociales des destinataires et les retombées des dévoilements/dénonciations, ainsi

²⁰ Le·la lecteur·trice notera qu'en additionnant 300 et 119, le total dépasse de 62 le nombre total de cas. La raison est que dans ces 62 situations, il y a un dévoilement ou dénonciation à certain·e·s destinataires et un non-dévoilement ou non-dénonciation à d'autres, par exemple : « Je n'ai pas reporté cette situation, [mais] j'en ai parlé à mon partenaire »

²¹ Ici aussi, les sommes de chaque catégorie semblent dépasser le nombre total de cas analysés. C'est parce que dans certaines situations, il y a plus d'un type de dévoilements et/ou dénonciation, c'est-à-dire que 28 cas contiennent un dévoilement informel et un dévoilement formel, 8 mentionnent un dévoilement formel et une dénonciation, 2 décrivent un dévoilement informel et une dénonciation et 2 font mention des trois types de dévoilement/dénonciation.

que les raisons de ne pas dévoiler/dénoncer. Les extraits choisis pour illustrer les résultats de l'analyse qualitative ont été « nettoyés », ce qui signifie que les éléments risquant d'identifier les individus ont été retirés et que les fautes d'orthographe et de grammaire ont été corrigées. De plus, j'ai mis de l'avant le plus possible les mots utilisés par les répondant·e·s pour éviter de déformer leur parole, par exemple si une personne s'identifiait comme « survivante » ou identifiait le geste de VSMU comme un « viol », j'ai conservé les mots utilisés dans mon analyse afin de valoriser son expérience.

CHAPITRE 4 – DESCRIPTION DES RÉSULTATS

Parmi les 2057 récits obtenus grâce à l'ESSIMU, les récits de 332 répondant·e·s décrivant 357 situations de VSMU ont été retenus pour l'analyse. En effet, parmi les récits des 332 répondant·e·s, 25 décrivaient des situations de VSMU distinctes qui ont été traitées séparément.

Comme expliqué précédemment, l'analyse thématique menée tente de répondre à la question : « Quels éléments émergent de la description d'expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non-dénonciation dans des situations de violence sexuelle en milieu universitaire au Québec? ». Ceci est fait en identifiant les destinataires des dévoilements et dénonciations, en explorant les motifs de dévoilements et dénonciations, les réactions sociales des destinataires formels et informels, les retombées des dévoilements et dénonciations, ainsi que les raisons pour lesquelles certain·e·s répondant·e·s n'ont pas voulu dévoiler ou dénoncer. Dans les prochaines sections, je présente les éléments qui émergent des expériences de (non-)dévoilement et/ou de (non-)dénonciation décrites dans les 357 situations de VSMU analysées. La première partie traite des expériences de dévoilement et/ou dénonciation (n = 300), plus spécifiquement des destinataires des dévoilements/dénonciations, des raisons pour dévoiler/dénoncer, des réactions reçues et des retombées. Par la suite, dans la deuxième partie, je présente les motifs de non-dévoilement et/ou non-dénonciation qui émergent des cas analysés (n = 119).

4.1 Dévoilements et dénonciations

Comme mentionné au chapitre précédent, les dévoilements et dénonciations ont été divisés en trois catégories : les dévoilements informels, les dévoilements formels et les dénonciations. Dans les 300 situations de VSMU ayant été dévoilées et/ou dénoncées, 186 font mention de dévoilement informel, 117 de dévoilement formel et 37 de dénonciation²².

²² Comme mentionné précédemment, la somme des situations incluses dans chaque catégorie dépasse le total de 300, puisque 38 situations ont fait l'objet de plus d'un type de dévoilement et/ou dénonciation et 2 situations ont fait l'objet des trois types (dévoilement informel, formel et dénonciation).

Tout d'abord, les dévoilements informels sont des dévoilements dont les destinataires sont des membres de l'entourage personnel de la personne. Il s'agit de l'expérience de dévoilement la plus souvent décrite par les répondant·e·s. Les membres de l'entourage personnel sont les ami·e·s, les collègues, les partenaires amoureux et les autres proches. Comme le Tableau 3 (p. 66) ci-dessous le présente, les ami·e·s et collègues ont les destinataires informels les plus mentionnés dans les situations analysées.

Ensuite, les dévoilements formels sont les confidences et démarches officieuses auprès de personnes en position d'autorité et/ou de ressources universitaires et incluent aussi les dévoilements aux médecins, thérapeutes et organismes d'aide. Les destinataires de dévoilement formels les plus communs sont les personnes en position d'autorité (par exemple, les supérieur·e·s immédiat·e·s et les enseignant·e·s, dont les directeur·trice·s de recherche) suivies par diverses ressources universitaires (p. ex. service de sécurité, bureau de harcèlement de l'université, association étudiante et syndicat).

Finalement, les dénonciations sont des démarches officielles, incluant le dépôt d'une plainte auprès des instances universitaires ou de la police. La distribution des différents types de destinataires est présentée au Tableau 3 ci-dessous (p. 66).

Tableau 3 : Distribution des différents types de destinataires des dévoilements informels, formels et des dénonciations

Destinataires des dévoilements informels	Nombre
Ami·e	61
Collègue	57
Partenaire romantique	19
Autres proches ²³	9
Multiples destinataires informels	32
Destinataire informel non spécifié	8
Total	186

Destinataires des dénonciations	Nombre
Instances universitaires	22
<i>Instance administrative</i>	8
<i>Bureau de harcèlement de l'université</i>	4
<i>Service de sécurité</i>	4
<i>Ressources humaines</i>	2
<i>Multiples ressources de l'université</i>	6
Police ou ressource légale	5
Multiples destinataires de dénonciations	4
Destinataire de dénonciation non spécifié	4
Total	37

Destinataires des dévoilements formels	Nombre
Personne-ressource en position d'autorité	43
<i>Supérieur·e immédiat·e</i>	26
<i>Enseignant·e ou direction de recherche</i>	12
<i>Autre personne-ressource²⁴</i>	5
Ressources universitaires	35
<i>Service de sécurité</i>	8
<i>Instance administrative²⁵</i>	8
<i>Bureau de harcèlement de l'université</i>	6
<i>Association étudiante</i>	6
<i>Syndicat</i>	3
<i>Autres ressources universitaires²⁶</i>	4
Professionnel·le de la relation d'aide et santé	12
<i>Thérapeute</i>	8
<i>Médecin</i>	3
<i>Organisme communautaire</i>	1
Police et ressource légale	2
Multiples destinataires formels	24
Destinataire formel non spécifié	1
Total	117

²³ Ex. : Parents, colocataires, membres de la famille

²⁴ Ex. : Arbitre, entraîneur, organisateurs d'évènement, « booster » aux initiations, secrétaire du département.

²⁵ Ex : « l'université », la « faculté », « le département »

²⁶ Ex. : Ombudsman, ressources humaines, pair-aidant, services informatiques

Les prochaines sections décrivent les raisons pour lesquelles les personnes dévoilent et/ou dénoncent, les réactions des destinataires et les retombées des dévoilements et/ou dénonciations. Ces éléments sont organisés en fonction du type de dévoilement/dénonciation dans lesquels ils se retrouvent, soit dévoilement informel, dévoilement formel et/ou dénonciation. Certains de ces éléments sont identifiés pour les trois types, d'autres sont plus spécifiques à deux ou à un seul d'entre eux. Chaque section décrira donc d'abord les éléments se retrouvant dans plusieurs types de dévoilement/dénonciation, puis traitera des éléments plus particuliers. De plus, bien que je ne rapporte pas la fréquence exacte de chaque thème, ils sont organisés dans chaque catégorie de manière décroissante, c'est-à-dire du plus fréquent au moins fréquent. Les résultats présentés dans ce chapitre seront repris dans la discussion au prochain chapitre où ils seront mis en relief avec la littérature et seront l'objet de pistes d'interprétation et de recommandations pour la recherche future et la pratique.

4.1.1 Pourquoi les personnes dévoilent et/ou dénoncent la VSMU?

Dans environ le tiers des situations de VSMU analysées (103/300), il a été possible d'identifier au moins un motif de dévoilement ou de dénonciation. Certaines de ces raisons reviennent à la fois pour motiver des dévoilements informels, formels et des dénonciations, il s'agit de motifs liés à la situation, c'est-à-dire que la situation de VSMU est dangereuse, persistante ou imprévisible. Ensuite, il y a des motifs évoqués spécifiquement pour des dévoilements (formels et informels), spécifiquement pour des dévoilements formels ou dénonciations ou uniquement pour des dévoilements informels. Chacun de ces éléments est présenté et détaillé dans les prochaines sections.

Motifs de dévoilement et dénonciation : une situation de VSMU dangereuse, persistante ou imprévisible

Plusieurs éléments en lien avec la VSMU semblent inciter les répondant·e·s à dévoiler la situation formellement ou informellement ou à dénoncer, c'est-à-dire qu'ils motivent les trois types de dévoilements/dénonciation. Il s'agit de la dangerosité de la situation, sa persistance et son imprévisibilité.

Dangerosité de la situation : « J'avais peur pour ma sécurité »

Des destinataires formels et informels ont été contactés parce que la situation présentait un danger et que les répondant·e·s avaient besoin d'assurer leur sécurité. C'est le cas d'une employée suivie et épiée par un étudiant alors qu'elle travaillait, qui rapporte : « Il y avait une menace latente dans son comportement, j'ai fini par appeler la sécurité. ». Une étudiante de premier cycle, qu'un autre étudiant tentait d'embrasser de manière insistante malgré ses refus répétés, écrit : « J'ai finalement texté mon copain, pour lui dire de finir rapidement son activité, soudainement j'avais peur pour ma sécurité. »

Persistance de la situation : « Les actions perduraient » / « Je voulais que cela cesse »

Similairement, il y a des situations de VSMU qui perdurent ou s'aggravent, parfois malgré certains efforts pour les faire cesser, et la situation est finalement dévoilée ou dénoncée dans le but d'y mettre fin. Par exemple, une enseignante qui recevait des avances insistantes de la part d'une étudiante révèle : « Malgré mes commentaires sur le fait que j'étais mariée, aimais mon conjoint et étais hétérosexuelle, elle a continué ses avances. J'ai dû faire intervenir la directrice du module et le directeur du département. »

Imprévisibilité de la situation : « Avant que cela dégénère »

Dans quelques cas, la personne parle de la situation de VSMU par précaution, pour avoir une autre personne au courant de la situation ne sachant pas comment elle va évoluer ou par crainte d'une intensification de la violence. Une étudiante de premier cycle harcelée sexuellement par un autre étudiant a pris une telle précaution : « J'en ai parlé le lendemain [d'une altercation verbale] à l'adjointe pour avoir quelqu'un de l'administration à témoin de cette histoire au cas où ça dégénérerait ». Similairement, un cadre ayant été « pris en chasse pendant plusieurs semaines » par une employée, indique : « étant cadre depuis peu, j'ai dû adopter une position de protection ne sachant pas comment cette situation devrait être gérée. J'ai dû ultimement l'enregistrer afin de m'assurer que je sois protégé. Armé de l'enregistrement j'ai exposé le problème à mon supérieur à l'époque et déposé une plainte formelle. »

Motifs de dévoilements (formel et informel)

Parmi les motifs de dévoilement de situations de VSMU, il y a des raisons évoquées spécifiquement pour expliquer un dévoilement formel ou informel : à cause des conséquences de la VSMU; parce qu'un tiers est témoin ou connaît une fraction de la situation; pour obtenir de l'information, une opinion ou de l'aide; et à cause d'agressions non dénoncées.

À cause des conséquences de la VSMU : « J'étais troublée, mal à l'aise » / « Je ne dormais plus »

Dans plusieurs récits, la décision de dévoiler est liée aux conséquences vécues par le·la répondant·e. Ces conséquences peuvent être un malaise ou un sentiment de trouble, mais aussi, dans d'autres cas, être des symptômes d'ÉSPT ou de dépression.

Un étudiant de premier cycle victime de harcèlement sexuel et d'attouchements de la part d'un collègue de classe, vivant avec des répercussions rendant difficile de continuer à fréquenter l'université indique dans son récit : « J'ai dû recourir à l'aide d'un sexologue et d'une psychologue pour parvenir à retrouver le moral malgré le fait que j'en ai toujours des séquelles aujourd'hui alors que ça fait un an et deux mois. »

Parce qu'un tiers est témoin ou connaît une partie de la situation : « [Il-elle] a vu » / « [Il-elle] a su »

Parfois, la raison du dévoilement est parce que le·la destinataire est témoin de la VSMU. Cette situation est illustrée dans le récit d'une employée, embrassée de force par son patron lors d'un dîner de Noël, qui rapporte : « comme des collègues l'ont vu faire, ce fut facile pour moi d'en parler avec eux ».

Dans d'autres cas, des personnes tierces ont de mauvaises informations que le·la répondant·e sent qu'il·elle doit rectifier, comme dans le cas ici où une étudiante de cycles supérieurs rapporte :

Des accusations non fondées ont été faites contre lui par des gens qui n'avaient entendu que la moitié de l'histoire. J'ai décidé de parler de mon histoire, tout d'abord au pair aidant de mon département, qui m'a beaucoup rassurée. [...] Avec le pair aidant, nous avons par la suite rencontré ma directrice de recherche ainsi que le directeur du programme afin de rétablir les faits.

Pour obtenir de l'information, une opinion ou de l'aide : « J'ai demandé conseil »

Dans quelques situations, les personnes sont désemparées dans la situation et se confient pour obtenir un deuxième avis ou des pistes de solution. C'est le cas de cette étudiante de premier cycle qui recevait des avances répétées d'un camarade de classe qui indique : « J'ai sollicité [l'aide de mes amis] assez rapidement, parce que je ne savais pas comment réagir. »

À cause d'#AgressionsNonDénoncées : « Avec la vague de dénonciation »

Finalement, quelques expériences de dévoilement formel et informel sont provoquées par un élément en lien avec les événements de l'automne 2015 lors de la vague de dénonciations des violences sexuelles, médiatisée sous le mot-clic #AgressionsNonDénoncées. Par exemple cette étudiante de cycles supérieurs, victime d'abus de confiance, d'avances et d'attouchements de la part de son directeur de recherche, écrit :

J'ai éclaté suite à une conférence donnée dans le cadre du mouvement « Agressions non dénoncées ». J'ai compris que je partageais un point commun avec ces autres personnes; j'ai compris que cet incident avait miné ma personne beaucoup plus que je ne l'aurais voulu : insomnie, agressivité, prise de poids, nausées en entrant à l'[université], aucune motivation et concentration. C'est à ce moment que j'ai commencé à parler, que l'abcès a éclaté. J'ai décidé d'aller voir la direction et de changer de directeur.

Motifs de dévoilement formel et dénonciation

Des éléments sont identifiés comme des raisons expliquant un dévoilement formel ou une dénonciation d'une situation de VSMU. Ce sont les raisons pour lesquelles des destinataires formels sont contactés officiellement ou officieusement pour obtenir de l'aide, signaler la situation de VSMU ou porter plainte : parce qu'un tiers réfère à une ressource ou recommande de dénoncer et parce que d'autres personnes sont victimes.

Parce qu'un tiers réfère à une ressource ou recommande de dénoncer : « Suivant ses conseils »

Il y a des dévoilements formels et dénonciations qui sont faits sous le conseil ou l'insistance d'un tiers. Prenons l'exemple de cette étudiante de cycles supérieurs à qui ses proches ont « conseillé d'aller voir un psychologue qui [l']aiderait mieux qu'eux à

comprendre ce qui se passe, ce [qu'elle a] fait » ou cette enseignante à qui le directeur du département a « conseillé d'aviser immédiatement le service de sécurité de l'université, ce [qu'elle a] fait. » ou alors cette étudiante de premier cycle à qui ses amis « ont conseillé d'appeler la police, ce [qu'elle a] fait ». Dans quelques cas, c'est même le·la destinataire qui contacte la sécurité ou la police.

Parce que d'autres personnes sont victimes : « Je n'étais pas la seule »

Il y a quelques situations de VSMU où d'autres personnes subissent des violences sexuelles de la part du même individu, ce qui motive les personnes répondantes à s'adresser officiellement ou officieusement à des instances et ressources de l'université. Une employée, agressée sexuellement dans son sommeil par un homme affilié à l'université, affirme : « L'agresseur a fait d'autres victimes alors j'ai décidé de parler de ce que j'ai vécu avec une responsable du service de harcèlement de l'université »

Motivations spécifiques à en parler avec ses proches ou collègues

Finalement, il y a des motivations qui sont particulières aux dévoilements informels, c'est-à-dire des raisons spécifiques de dévoiler aux membres de son entourage personnel. Celles-ci sont « pour partager son expérience » et « pour les avertir ».

Pour partager son expérience : « J'en parlais parce qu'on jase »

Dans certaines situations analysées, il est question de parler librement, pour partager leur expérience, de manière anecdotique ou pour dédramatiser. Une étudiante de premier cycle rapporte : « Il est arrivé qu'un étudiant me demande mon numéro de téléphone ou bien me siffle alors que je n'avais pas démontré d'intérêt pour lui. [...] J'en ai parlé à mon chum, mais comme une anecdote, lorsque je racontais ma journée. »

Pour les avertir : « Pour qu'elles fassent attention »

Parfois, un dévoilement informel est fait pour prévenir des amies ou collègues et les protéger d'une certaine manière, comme dans le cas de cette employée ayant subi des gestes et propos inappropriés de la part de son patron : « J'ai aussi parlé de cet événement avec quelques collègues féminines afin qu'elles soient sur leurs gardes et qu'elles évitent

de se retrouver dans la même situation, que ce soit dans une voiture ou une salle ou un bureau à porte close. »

Synthèse des éléments motivant les dévoilements et dénonciations

Tout d'abord, l'analyse thématique a fait émerger des éléments motivant les dévoilements (formels et informels) et les dénonciations qui sont liés à la situation de VSMU. En effet, lorsque la situation est perçue comme dangereuse, persistante ou imprévisible, des personnes vont dévoiler et/ou dénoncer la situation pour se protéger, assurer leur sécurité et mettre fin à la situation. Ces thèmes sont les seuls qui sont communs pour les dévoilements informels et les dénonciations, c'est-à-dire qu'en dehors des éléments liés à la situation de VSMU, les raisons de dénoncer ou de dévoiler informellement sont différentes. En effet, les autres raisons identifiées se rapportent au dévoilement formel et informel (p. ex. « à cause des conséquences de la VSMU ») et au dévoilement formel et à la dénonciation (p. ex. « parce qu'un tiers réfère à une ressource ou recommande de dénoncer »). Les motifs de dévoilement formel ont donc des thèmes communs avec le dévoilement informel et avec la dénonciation. Finalement, il y a des raisons liées au dévoilement informel uniquement, soit « pour partager son expérience » et « pour les avertir ». Le Tableau 6, en annexe (p. 135), est un tableau synthèse des thèmes de motifs de dévoilement et dénonciation.

4.1.2 Réactions des destinataires

Environ 80 % des situations de VSMU analysées (237/300) font mention de la réaction d'au moins un·e destinataire. Certaines dimensions du SRQ-S (Ullman et al., 2017) ont été reprises ici pour organiser les résultats. En effet, la réaction positive de « soutien émotionnel » et la réaction d'accusation et d'exclusion de « blâme » ont été reprises et d'autres types de réactions (p. ex. aide concrète, contrôle et infantilisation) ont été adaptées pour mieux refléter les données. La catégorie de constatation sans soutien n'a pas été reprise ici, puisque c'était possible, à partir de la description des situations de VSMU et des dévoilements/dénonciations, d'identifier si les réactions étaient positives ou négatives dans le contexte précis de chaque situation rapportée. En effet, les réactions de constatation sans soutien (contrôle, distraction et égocentrique) peuvent être des réactions positives (p. ex. prendre en charge) ou négatives (p. ex. décider à sa place, ne pas tenir

compte des besoins) selon la situation, alors les thèmes rapportés ci-bas ont été articulés pour mieux refléter le sens de l'expérience décrite dans les récits, selon le point de vue des répondant·e·s.

Les réactions étaient identifiées comme positives quand il s'agissait de réponses typiquement considérées positives (p. ex. écouter, croire), qui aidaient la personne ou qui répondaient à ses besoins ou attentes. Au contraire, une réaction était identifiée comme négative lorsqu'elle blessait la personne, avait un impact nuisible ou était manifestement négative (p. ex. se moquer, blâmer). Comme l'illustre le Tableau 4 ci-dessous, les réactions positives sont les réactions les plus mentionnées, particulièrement dans les expériences de dévoilement informel. Il est important de noter qu'une même situation peut se retrouver à deux endroits dans ce tableau. Par exemple, une étudiante de premier cycle harcelée par un étudiant au moment des initiations est allée voir deux « boosters » responsables de l'évènement qui l'ont blâmée et ont refusé d'intervenir (réaction négative pour un dévoilement formel) et un autre initié qu'elle connaissait et qui est resté près d'elle pendant la soirée (réaction positive pour un dévoilement informel). De plus, une situation est classée dans la colonne « réactions négatives et positives » lorsque les réactions rencontrées sont mixtes comme dans l'exemple suivant : « dans mon entourage, il n'y a que mon conjoint qui partage mon désarroi face à cette situation. Les autres trouvent ça drôle, c'est l'époque, c'est le lieu, c'est la vie d'aujourd'hui » (réactions positives et négatives pour un dévoilement informel).

Tableau 4 : Nombre d'expériences de dévoilement et dénonciation comportant des réactions positives et négatives

	Réactions positives	Réactions positives et négatives	Réactions négatives
Dévoilement informel	112	24	13
Dévoilement formel	45	14	37
Dénonciation	12	7	10

La plupart des réactions positives et négatives émergent à la fois des expériences de dévoilement informel, formel et de dénonciation. Il y a toutefois des réactions spécifiques aux dévoilements informels et formels et d'autres spécifiques aux dévoilements formels et dénonciations. Les prochaines sections décrivent les types de réactions reçues.

Réactions positives : Soutenir, sécuriser et intervenir

Lors d'un dévoilement ou une dénonciation, les destinataires peuvent répondre de plusieurs manières qui vont être aidantes pour la personne qui a subi la VSMU. Elles incluent, donner du soutien émotionnel, sécuriser la personne ayant subi la VSMU et intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU.

Donner du soutien émotionnel : « [Il-elle] m'écoute » / « [Il-elle] me croit » / « [Il-elle] m'a rassuré-e »

Dans plusieurs cas analysés, les destinataires ont des réactions qui font que les répondant·e·s se sentent soutenu·e·s. Il y a des situations où ce que le·la répondant·e rapporte est un soutien général, c'est-à-dire « j'ai eu l'appui de... » ou « ils me soutiennent » sans plus de précision. Il y a cependant plusieurs autres réponses qui peuvent aussi être considérées soutenantes, comme illustrées ci-dessous.

Par exemple, des répondant·e·s rapportent avoir été écouté·e·s, cru·e·s et compris·e·s, avoir été pris·e au sérieux, reçu·e·s avec empathie, compassion et sans jugement. Les extraits suivants illustrent ce type d'attitude aidante :

J'en ai parlé quelque temps après à une collègue, qui m'a écoutée et pris acte de ce qui s'était passé. Elle a eu une bonne écoute, dans laquelle je n'ai pas senti de jugement négatif à mon égard. (Enseignante)

J'ai contacté l'intervenante en relation d'aide de l'[université] pour la rencontrer. Elle a été très professionnelle et compréhensive. (Étudiante de cycles supérieurs)

J'ai informé le directeur du département de la situation. Son attitude à mon endroit a été excellente. Il n'a pas tenté de minimiser la gravité de l'évènement. (Enseignante)

Plusieurs cas font mention d'une réponse réconfortante où les émotions et l'expérience du·de la répondant·e étaient validées et où les destinataires se soucient de son

bien-être. Par exemple, une étudiante de premier cycle, ayant reçu de nombreuses avances d'un usager chez qui elle se rendait régulièrement dans le cadre de son stage, écrit :

Quand j'ai commencé à me sentir extrêmement mal à l'aise, j'en ai parlé avec ma superviseuse de stage. Je sais qu'elle n'a pas informé l'École comme j'étais en « fin de stage » et que j'avais fait assez de temps supplémentaire pour ne plus devoir me présenter chez le monsieur. Nous avons, par contre, eu de longues discussions pour nous assurer que j'allais bien.

Un autre type de réponse soutenante est la validation par les destinataires de l'opinion ou de la perception du·de la répondant·e de la situation. Par exemple, cette enseignante ayant reçu des commentaires sur son apparence rapporte « [en avoir parlé] à plusieurs personnes, qui ont, elles aussi, trouvé qu'il s'agissait de paroles déplacées. » Une étudiante de premier cycle accostée puis suivie par un groupe d'hommes à l'épicerie du campus rapporte que l'agent de sécurité qu'elle a contacté « a confirmé que ce n'est pas un comportement à subir dans un milieu universitaire. »

D'autres réponses de soutien émotionnel incluent aider le·la répondant·e à identifier l'expérience qu'il·elle a vécue comme étant de la violence sexuelle. C'est le cas d'une étudiante de premier cycle qui dit : « Je n'ai pas cru d'abord à un viol, mais les amis à qui j'en ai parlé m'ont convaincue que c'en était un. »

Dans quelques cas, le·la destinataire répond avec humour ce qui permet de dédramatiser, comme dans le cas de cet étudiant de cycles supérieurs, qui a subi des avances non désirées d'une ex-partenaire qui affirme : « Mais après discuter et rire de la situation avec mes amis, je m'ai senti mieux. »

Intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU : « [Ils-elles] lui ont dit d'arrêter »

Il y a plusieurs situations où les destinataires interviennent directement auprès de l'individu ayant posé les gestes de VSMU. Il s'agit parfois de ressources formelles qui interviennent de façon officielle, comme pour cette enseignante victime de cyberharcèlement qui rapporte que « [le bureau de harcèlement] a donné un avis verbal à l'étudiant. »

Il y a aussi des destinataires qui vont agir de manière informelle en intervenant verbalement ou physiquement. Par exemple, une étudiante de premier cycle à qui un étudiant de la même université envoyait des photos de son pénis a écrit : « Lorsque j'ai commencé à fréquenter un garçon, j'ai parlé de la situation à mon copain et il est allé parler au gars pour qu'il cesse. »

Sécuriser la personne ayant subi la VSMU : « [Ils-elles] m'ont protégée »

Dans certaines situations, les destinataires réagissent en protégeant les répondant·e·s après leur dévoilement ou dénonciation. Cette protection peut être assurée par un accompagnement ou une présence qui dissuade l'individu ayant posé les gestes de VSMU de recommencer ou qui sécurise le·la répondant·e, comme illustré ici :

Dès que j'ai été avertir la sécurité de l'[université], je leur ai fourni mon horaire de cours et il y avait un gardien de sécurité à la porte du local pour toute la durée du cours et il me raccompagnait à l'extérieur du pavillon pour éviter que le garçon entre en contact avec moi (Étudiante de cycles supérieurs)

J'en ai tout de suite parlé à mes amis qui ont accepté de rester près de moi et de créer comme une barrière de protection autour de moi de manière à décourager toute autre tentative dudit professeur. (Employée)

Cette protection peut aussi prendre la forme d'un plan pour assurer sa sécurité, mettre fin à la situation de VSMU ou être prêt·e·s si la situation se répète. Une étudiante de premier cycle, qui rapporte qu'un autre étudiant a tenté de la violer, écrit : « Nous en avons discuté brièvement le [lendemain] matin. Mon colocataire m'a appris à briser des nez avec mon poing. »

Réactions positives spécifiques aux dévoilements formels et informels

Partager une expérience similaire : « Il s'agit d'un harceleur renommé »

Dans plusieurs situations, le·la destinataire partage sa propre expérience de violence sexuelle, souvent de la part du même individu, ou alors indique que d'autres personnes ont subi les mêmes gestes. Par exemple, une femme rapporte qu'un formateur avait passé des commentaires obscènes et sexuels lors d'une formation qu'elle suivait à titre de professionnelle de recherche, elle écrit : « C'est en discutant avec des collègues que je me suis rendu compte qu'il agissait de la même façon avec plusieurs filles. »

Référer vers d'autres ressources : « [Ils-elles] m'ont conseillé d'aller voir [ressource] »

Dans plusieurs situations, les destinataires réfèrent les répondant·e·s vers d'autres ressources, soit la police, la sûreté/sécurité, une ressource formelle de l'université ou vers des ressources d'aide. Une employée qui recevait des courriels harcelants d'un étudiant rapporte : « J'en ai alors parlé avec mes amis qui m'ont dit de prendre cela très au sérieux et que je devrais aller en parler avec les agents de sécurité. »

Réaction positive spécifique aux dévoilements formels et dénonciations

Prendre en charge : « [Il-elle] a pris les choses en main »

Dans certaines expériences de dévoilement formel et de dénonciation, la situation est prise en charge par le·la destinataire. Ceci peut signifier faire une enquête, faire un suivi, faire des démarches, traiter/accepter le dossier/la plainte. Une enseignante, recevant de manière répétée des « petits mots doux » anonymes sur son babillard, rapporte : « Je suis allée rencontrer le responsable du service des ressources. Il m'a rencontrée à mon bureau, a pris bonne note de tout et a fait un suivi rigoureux auprès de moi. [...] Le tout a tellement été très bien pris en charge du moment que j'ai partagé mon expérience. »

Réactions négatives

En ce qui a trait aux réponses négatives, elles prennent plusieurs formes : minimiser, invalider les sentiments/l'expérience et ne pas croire; ne pas répondre, ne pas réagir; protéger ou défendre l'individu ayant commis la VSMU ou l'institution; décider à sa place, ne pas tenir compte de ses besoins; et blâmer la victime.

Minimiser, invalider les sentiments/l'expérience et ne pas croire : « [Ils-elles] disent que ce n'est pas grave »

Dans plusieurs situations de VSMU, les destinataires doutent de la véracité et de la gravité de la situation. Par leur réponse, les destinataires semblent dire que l'expérience est fausse, invalide, ne compte pas ou n'est pas de la violence sexuelle. Une étudiante de premier cycle rapporte la réaction de policiers présents à un événement social « ils pensaient pas que c'était un vrai crime de prendre les fesses à une inconnue. »

Parfois les destinataires ne croient pas, ont une réaction qui minimise, banalise ou invalide l'expérience et les sentiments des victimes. Un enseignant ayant été la cible de comportements sexuels non désirés de la part d'une étudiante écrit : « J'ai fait part de mon malaise à la direction et à la sécurité de l'[université] et tout le monde a banalisé la situation. Notamment, l'agent de sécurité me mentionne qu'un vrai gars ne devrait jamais se plaindre d'une telle invitation et devrait en profiter "et se la taper". »

Quelques répondant·e·s rapportent que des personnes réagissent au dévoilement/dénonciation en riant ou en se moquant, comme dans le cas de cette étudiante de premier cycle agressée sexuellement par un ami alors qu'elle était intoxiquée : « Mes amis rient du fait que j'ai "couché" avec cette personne, en étant conscients que je ne voulais pas. »

Ne pas répondre, ne pas réagir : « [Ils·elles] n'ont rien fait »

Une absence de réponse, de soutien et l'inaction sont des réactions des destinataires également présentes dans plusieurs situations de VSMU analysées. Une enseignante relate une situation où elle avait une rencontre d'équipe avec une collègue dans les couloirs de l'université lorsqu'elles ont aperçu un homme qui se masturbait en les observant : « Nous demandons à un prof, qui passe par là, d'intervenir ou de nous conseiller sur "quoi faire". Il hausse les épaules et s'en va. On se sent ridicules et humiliées par ces deux hommes. » Certaines personnes rapportent aussi avoir contacté un·e destinataire, mais ne pas avoir eu de réponse : « J'ai communiqué avec l'ombudsman par deux fois, et n'ai jamais eu de retour d'appel. »

Protéger ou défendre l'individu ayant commis la VSMU ou l'institution : « C'est pas un mauvais gars »

Dans certaines situations, en réponse à un dévoilement ou une dénonciation, des destinataires se portent à la défense de l'individu ayant commis les gestes, en excusant son comportement ou en agissant pour protéger ses intérêts. Une étudiante de premier cycle rapporte que lors d'une fête organisée à l'extérieur du campus, un ami l'a embrassée de force et l'a menacée de viol, elle écrit : « Je suis retournée voir mes amis et je l'ai dit à deux [qui] m'ont dit de ne surtout pas en parler puisqu'il avait une copine et que je risquais

de briser son couple. » Une employée harcelée sexuellement par son patron a porté plainte à l'université et rapporte que sa plainte n'a rien donné, car « l'[université] protège ses cadres... »

Il y a aussi des réactions perçues comme protégeant l'institution et plaçant les intérêts de tiers en priorité. Par exemple, une femme, relatant une « situation de harcèlement sexuel et psychologique, d'abus de pouvoir de la part de [son] directeur de recherche [lors de ses études de cycles supérieurs] », écrit cette réflexion à propos des « dirigeants du système universitaire » :

Ce qui prime toujours aujourd'hui est d'étouffer l'affaire, d'éviter des problèmes avec le syndicat des professeurs, protéger la confidentialité du professeur et sa réputation afin d'éviter de possibles poursuites à l'encontre de la direction universitaire.

Décider à sa place, ne pas tenir compte de ses besoins : « C'était un peu paternaliste »

Ce thème inclut plusieurs réactions qui ne sont pas centrées sur la personne ayant subi la VSMU et ses besoins. Ce sont des situations où le·la destinataire prend des décisions à la place de la personne ou en contradiction de ses besoins ou de sa demande. Par exemple, une étudiante de cycles supérieurs rapporte une situation où elle recevait de nombreux messages indésirables de la part d'un collègue et indique : « j'ai parlé de cette situation avec mon amoureux et, sans me consulter (ça m'a un peu fâchée, il faut dire), il a décidé d'écrire à mon collègue pour lui expliquer que ses messages me mettaient mal à l'aise. Ça a créé tout un "drame" avec mon collègue. »

Blâmer la victime : « [Ils-elles] disent que c'est ma faute »

Certains récits décrivent des réactions où le·la destinataire répond d'une manière qui implique directement ou indirectement que le·la répondant·e a provoqué la situation de VSMU. Parfois la réaction de blâme est clairement exprimée comme dans l'exemple d'une enseignante qui rapporte :

[Mon collègue] m'a poussé dans un coin d'ascenseur. Il m'a touché des seins et il a voulu me déshabiller [...] Quelques mois [après avoir démissionné à cause de l'incident], j'ai rencontré mon ex-patronne. Je lui ai parlé du motif de ma démission. Elle m'a dit que c'est en partie ma faute, car je suis une belle femme et que je dois prendre conscience de l'impact qu'une femme peut avoir sur un homme. Elle m'a conseillé d'être très

discrète en relation avec des hommes. Elle disait que si cela est arrivé que j'ai une grosse partie de responsabilité.

Le blâme peut aussi être plus subtil et prendre la forme de questions ou commentaires sur ce que la victime « aurait dû » faire différemment pour éviter la situation. Par exemple, une étudiante de premier cycle qui rapporte avoir été violée par l'ex-fréquentation de sa colocataire a dévoilé à cette dernière et décrit ainsi sa réaction :

Elle m'a demandé pourquoi j'étais d'abord allée y parler au bar. Sinon ça serait jamais arrivé. Que je n'aurais pas dû aller le voir, pas dû accepter qu'il me fasse un lift, que j'aurais dû l'appeler pour qu'elle vienne me chercher au bar.

Synthèse de l'analyse des réactions sociales

En conclusion, les situations de VSMU décrites permettent de voir un grand éventail de réactions sociales de la part des destinataires des dévoilements et dénonciation. La majorité des réactions évoquées sont positives et celles-ci sont principalement des réponses de soutien émotionnel. Il y a toutefois un certain nombre de réactions négatives évoquées, particulièrement des réactions minimisant et invalidant les sentiments et l'expérience de la personne victime. Ces réactions sont reçues dans des contextes de dévoilement formels, informels et de dénonciation. Les réactions positives semblent répondre aux besoins des personnes victimes. Au contraire, les réactions négatives sont celles minimisant et invalidant leur expérience, ne répondant pas à leurs besoins ou allant expressément à leur encontre. Que les réactions de soutien émotionnel soient les réactions positives les plus reçues et les réactions invalidantes et de minimisation soient les réactions négatives les plus reçues indique qu'écouter, valider et soutenir constituent le cœur d'une réaction aidante et que le contraire semble être blessant. Le Tableau 7, en annexe (p. 138), est un tableau synthèse des thèmes de réactions sociales des destinataires de dévoilement et dénonciation.

4.1.3 Retombées des dévoilements et dénonciations

Dans plus du tiers des situations de VSMU analysées (131/300), j'ai pu identifier au moins une retombée au dévoilement ou à la dénonciation. Pour considérer qu'un élément constitue une retombée du dévoilement ou de la dénonciation, le récit devait présenter un lien entre le fait de dévoiler/dénoncer et cet élément. La moitié (69/131) sont

des retombées positives, le tiers (46/131) sont des retombées négatives et les cas restants (16/131) font mention à la fois de retombées positives et négatives. Une même situation de VSMU peut comporter des retombées positives et négatives au dévoilement/dénonciation comme dans l'exemple suivant : « J'ai dénoncé la situation, il a été reconnu coupable et suspendu, mais en bout de ligne, c'est moi qui ai perdu son emploi; mon contrat dépendait de lui. » Les prochaines sections présentent ces retombées.

Retombées positives des dévoilements et dénonciations

Dans plusieurs situations, dévoiler et/ou dénoncer a eu des retombées positives, dont l'amélioration du bien-être du·de la répondant·e et la fin de la situation de VSMU.

Amélioration du bien-être de la personne ayant subi la VSMU : « En parler, ça m'a fait du bien »

Le dévoilement, la dénonciation et/ou les réactions qui ont suivi ont permis d'améliorer le bien-être du·de la répondant·e, ou de lui donner la confiance et/ou les outils pour affronter la situation ou ses conséquences. Par exemple, une étudiante de cycles supérieurs victime de harcèlement de la part de son directeur de recherche indique : « avec l'aide de mon médecin de famille de l'université, j'ai eu un mois de congé maladie et cela m'a permis de respirer un peu ». Un autre exemple est celui d'un enseignant rapportant une situation où un groupe de collègues masculins envoyaient du matériel pornographique dans des courriels de groupe, écrit : « ce n'est qu'après avoir réussi à en parler avec [ma conjointe], sans tout lui dévoiler, mais en lui parlant de mon inconfort que j'ai réussi à mieux me sentir. »

Fin de la situation de VSMU : « Les comportements ont cessé »

Dans plusieurs situations, le fait de dévoiler ou dénoncer et/ou les réactions des destinataires à ce dévoilement/dénonciation ont permis de mettre en place des mesures de protection, d'améliorer la situation et de mettre fin à la VSMU. Les extraits suivants illustrent l'effet des dévoilements et dénonciations :

Elle m'a forcé à lui faire l'amour plusieurs fois sous la menace [de dévoiler leur aventure]. Elle m'a harcelé pendant des années. Jusqu'à ce que je dévoile l'histoire et ainsi mette fin à son joug. (Employé)

Ainsi, mes chums de gars sont allés le voir et lui ont dit qu'il devait cesser de me harceler [...] Ainsi, après presque 2 ans à endurer un gars qui ne comprend pas quand une fille dit non, eh bien tout s'est bien terminé! (Étudiante de premier cycle)

[La policière] m'a toutefois offert d'appeler le monsieur [un enseignant à la même université] et de lui demander de ne plus me téléphoner. Au final, après l'appel de la policière, les appels ont cessé. (Étudiante de cycles supérieurs)

Retombées négatives des dévoilements et dénonciations

Les retombées négatives des dévoilements et dénonciations se divisent entre les retombées négatives sur la personne victime, c'est-à-dire lui causant un préjudice, et celles sur d'autres personnes.

Préjudice pour la personne ayant subi la VSMU : « Je crois que ça m'a fait plus de tort que de bien »

Le dévoilement ou la dénonciation a eu des retombées nuisibles pour le·la répondant·e, soit au niveau de sa santé mentale, de sa réputation, de ses études/carrière ou de sa relation avec le·la destinataire. Ce thème peut aussi se traduire dans certains cas par un regret d'avoir parlé. Une étudiante de premier cycle, qu'une ex-fréquentation, aussi étudiant, a embrassée de force alors qu'ils étaient dans le local de l'association étudiante, affirme :

Je l'ai dénoncé publiquement quelques années plus tard sous le couvert de la justice transformatrice. Tout cela a drôlement évolué. On a stagné. Ça a échoué. Depuis, je vis de l'anxiété, je ne peux pas dormir seule, je suis médicamentée et en arrêt de maladie pour mes études.

Dans quelques situations, le dévoilement ou la dénonciation engendrent des représailles ou une aggravation de la situation, comme dans l'exemple suivant :

Je l'ai dénoncé au centre des plaintes. [...] Il continue, mais cette fois c'est de l'intimidation. Il en parle à tout le monde. Plus personne de ma cohorte ne m'adresse la parole. Il fait des blagues devant tout le groupe pour se moquer de moi et tout le monde de la cohorte rit. (Étudiante de premier cycle)

Finalement, il y a des situations où la relation avec le·la destinataire est brisée par le dévoilement, comme dans l'exemple suivant :

[Après avoir dévoilé à ma colocataire], le restant de l'année, on vivait ensemble, mais on ne s'est plus adressé la parole. Aujourd'hui on ne se parle plus du tout. (Étudiante de premier cycle)

Retombée négative sur d'autres personnes : « Le message envoyé n'était pas positif »

Dans quelques cas, le dévoilement ou la dénonciation a eu un impact négatif sur d'autres personnes, en occasionnant une perte de confiance d'autres personnes envers les processus officiels ou en déclenchant une forte réaction de méfiance à l'encontre de l'individu ayant commis la VS. Les extraits ci-dessous illustrent ces éléments :

[Mes collègues] ont été témoins de mon « combat » et craignent de dénoncer. (Employée)

Le récit de ce qui s'est passé [s'est] propagé et [a] engendré une forte méfiance de certaines personnes à l'encontre du gars concerné, méfiance confinant parfois à la propagation de rumeurs en partie inexactes, à ma connaissance du moins. (Étudiante de cycles supérieurs)

Retombées spécifiques aux dévoilements formels et dénonciations

Plusieurs cas analysés font mention d'expériences de démarche officielle ou officieuse auprès de destinataires formels. Bien qu'il y ait des situations qui décrivent un succès de la démarche, il y en a environ le double qui décrit un échec.

Échec de la démarche : « J'ai déposé une plainte sans succès »

Plusieurs situations présentent un processus administratif ou judiciaire insatisfaisant pour la personne victime. Ceci est parfois le cas quand l'enquête n'est pas concluante, lorsque la plainte n'est pas enregistrée ou lorsque l'individu ayant posé les gestes n'a pas été identifié. Dans certaines situations aucune mesure n'est mise en place, les engagements pris par les destinataires formels n'ont pas été respectés ou n'ont pas été suffisants, les délais ont été trop longs, aucun suivi n'a été fait ou alors le·la répondant·e a été laissé·e à lui·elle-même. Les extraits suivants témoignent de ces échecs :

J'ai dénoncé la situation auprès du responsable de programme ainsi qu'au décanat des études dans un premier temps. [...] J'ai écrit une lettre consignait comment j'avais vécu les dernières années de ma vie passée à l'université. Cette lettre a été envoyée au vice-recteur, aux trois doyens ainsi qu'au responsable du programme. Aujourd'hui il ne s'est rien passé malgré tout ceci. (Étudiant de cycles supérieurs)

Avec [les agents de sécurité], j'ai tenté de trouver une solution, mais comme personne ne savait qui était cet étudiant, l'agent m'a dit qu'il n'y avait rien à faire. (Employée)

J'ai déposé une plainte [auprès de l'université], mais ils l'ont conclu comme une interprétation erronée pour ne pas scandaliser leur prof. (Étudiante de cycles supérieurs)

Suite à un processus d'enquête bâclé, l'enquêtrice a estimé que bien que ma plainte ait été fondée, ce cas ne constituait pas un cas de harcèlement à proprement parler. Elle a néanmoins conclu son rapport en mentionnant que les faits mentionnés devaient être reprochés à l'enseignante en question. Ayant pris par la suite contact avec le service des ressources humaines de mon université pour m'enquérir des sanctions envisagées, j'ai reçu une fin de non-recevoir. (Étudiant de cycles supérieurs)

Succès de la démarche, mesures et sanctions : « Ma plainte a été jugée fondée »

Néanmoins, il y a des situations où la démarche officielle ou officieuse a été fructueuse. Par exemple, une enquête est menée et la plainte est jugée fondée. Parfois, l'individu ayant commis la VSMU a été déclaré coupable et a reçu une sanction satisfaisante pour le·la répondant·e. Par exemple, une enseignante victime de harcèlement sexuel relate avoir « dénoncé la situation, il a été reconnu coupable et suspendu. » Il y a aussi des situations où des mesures ont été mises en place pour éviter qu'une situation similaire ne se reproduise, par exemple, une étudiante de premier cycle ayant dévoilé à son association étudiante rapporte « maintenant, je sais qu'avant chaque initiation en [programme d'études], il y a un atelier sur le consentement. »

Synthèse des retombées des dévoilements et dénonciations

Plus de la moitié des retombées identifiées sont des retombées positives au dévoilement et à la dénonciation, soit « l'amélioration du bien-être de la personne ayant subi la VSMU » et la « fin de la situation de VSMU », donc des cas où le dévoilement ou la dénonciation ont eu un impact positif pour la personne victime. Néanmoins, dans près de la moitié des cas mentionnant une ou plusieurs retombées, les retombées étaient négatives, ou à la fois négatives et positives. Ces retombées négatives prenaient principalement la forme de préjudice pour la personne ayant subi la VMSU, soit au niveau de sa santé mentale, de sa carrière/études ou à travers des représailles. Finalement, un certain nombre de récits mentionnant une dénonciation indiquaient aussi le résultat de cette

démarche, c'est-à-dire parfois un succès, mais plus souvent un échec. Le Tableau 8, en annexe (p. 142), est un tableau synthèse des thèmes de retombées des dévoilements et dénonciation.

4.2 Non-dévoilements et non-dénonciations

Comme mentionné au début du chapitre, 119 situations analysées font mention d'un non-dévoilement ou d'une non-dénonciation, c'est-à-dire que la personne ne dénonce pas, est réduite au silence ou ne parle de la situation de VSMU à personne²⁷. Parmi celles-ci, 113 identifient des raisons de ne pas dévoiler/dénoncer. De ce nombre, 89 décrivent des motifs spécifiques à la non-dénonciation et 22 cas décrivent des raisons au non-dévoilement, 2 cas font mention de raisons de ne pas dévoiler, ni dénoncer. Les 6 autres situations font mention d'un non-dévoilement ou d'une non-dénonciation, mais sans indiquer de raisons de ne pas avoir dévoilé ou dénoncé, par exemple en indiquant seulement « Je n'ai pas dénoncé la situation ». Puisque les éléments identifiés comme motifs de non-dévoilement sont aussi décrits comme des raisons de ne pas dénoncer; ils sont présentés ensemble dans la première section. Cependant, il y a des motifs spécifiques à la non-dénonciation et ils sont abordés dans la deuxième section.

4.2.1 Motifs de ne pas dévoiler ou ne pas dénoncer

Plusieurs éléments émergent des récits en tant que raisons de ne pas dénoncer ou dévoiler. Ces motifs ont été divisés en deux grandes catégories. Tout d'abord, il y a des raisons propres à la personne victime, soit des émotions négatives; confiance en ses stratégies et soutien informel; la protection de sa carrière ou de la poursuite de ses études; ainsi que la protection de ses relations interpersonnelles. Ensuite, il y a des motifs liés à la situation de VSMU ou à l'individu qui la commet, soit sa perception de la situation de VSMU, la protection de l'individu responsable de la VSMU, et le statut de l'individu responsable de la VSMU. Finalement, il y a des barrières spécifiques à la dénonciation soit

²⁷ Parmi ces 119 cas, il y en a 62 qui décrivent un dévoilement ou dénonciation à certain·e·s destinataires et un non-dévoilement ou non-dénonciation à d'autres, par exemple : « Je n'ai pas reporté cette situation, [mais] j'en ai parlé à mon partenaire ».

l'absence de preuve et la méconnaissance, manque de confiance ou perception négative des instances disciplinaires.

Raisons propres à la personne victime

Émotions négatives : « J'avais peur » / « J'avais honte »

Dans plusieurs situations de VSMU, des raisons liées à des émotions, comme la peur, l'impuissance, la culpabilité, la honte, l'ambivalence et l'incertitude, ont été identifiées comme une explication à la décision de ne pas dévoiler ou dénoncer.

Il peut s'agir de craindre des réactions des destinataires potentiel·le·s, incluant la peur de ne pas être cru·e, la peur du jugement et la peur du blâme. Il peut aussi être question de craindre des réactions des individus ayant commis la VSMU, dont la peur des représailles et la peur que la violence augmente. Par exemple, cette enseignante, relatant le harcèlement subi lors de ses études supérieures, énumère plusieurs craintes : « Je n'ai pas voulu parler de la situation à personne de l'université [...], car je craignais les jugements, les représailles, les rumeurs, le risque de ne pas pouvoir obtenir de poste par la suite... ».

La culpabilité et la honte figurent aussi comme des émotions négatives ayant rendu difficile ou impossible de parler la situation comme dans l'extrait suivant : « j'ai gardé ce silence, trop honteuse de ce que j'avais vécu. Naïvement, je pensais que j'étais la cause de l'évènement... » (Employée)

Dans certains récits, un sentiment d'ambivalence, d'incertitude ou d'incompréhension sur ce qui s'est passé vient vraisemblablement glisser un doute dans l'esprit des répondant·e·s et entraver les dévoilements ou dénonciations. C'est ce qu'on observe ici : « J'ai l'impression d'être coupée de mes émotions. Je ne comprends pas pourquoi j'ai fait un "one night", ça ne me correspond pas. Je n'en parle à personne. » (Étudiante de cycles supérieurs)

Confiance en ses stratégies et soutien informel : « Je n'ai pas senti le besoin d'en parler »

Plusieurs situations analysées mentionnent une décision de ne pas dénoncer ou dévoiler parce que les stratégies pour mettre fin à la situation ont fonctionné et/ou que la personne victime avait confiance d'avoir les outils nécessaires pour faire face. Par exemple,

un enseignant, ayant été sollicité pour « une séance de photo de nudité » dans les vestiaires du club sportif, affirme : « Face à une réponse négative de ma part, l'individu n'a pas insisté et a rapidement quitté les lieux (à mes yeux, il devenait conséquemment plus difficile de porter plainte par la suite). » De plus, dans certaines situations, le soutien informel est suffisant et le·la répondante ne veut pas dénoncer, comme c'est le cas ici : « Je n'ai pas eu à porter plainte – j'ai la chance d'avoir pu réagir fortement, bruyamment et directement, devant public et supportée par mes autres collègues – les harcèlements ne se sont pas poursuivis. » (Enseignante)

Protection de sa carrière ou de la poursuite de ses études : « Je n'osais pas parler de peur de perdre mon emploi. »

Un thème qui revient dans les justifications du non-dévoilement ou de la non-dénonciation est lié à une position de précarité des études ou du travail et/ou de dépendance à l'individu responsable de la VSMU. Certain·e·s répondant·e·s mentionnent la crainte que la dénonciation ait un impact négatif sur leur carrière ou sur leurs études

Parfois, c'est parce que l'individu qui a posé les gestes de VSMU est en position d'autorité. Une étudiante de cycles supérieurs, subissant des commentaires et allusions de nature sexuelle de la part de son co-directeur de recherche dit : « une dénonciation pourrait avoir un effet dévastateur sur mon avenir ». Une autre personne, une employée, rapporte : « je ne l'ai pas dénoncé car il est mon supérieur et est l'un des évaluateurs pour mon poste ».

Il peut aussi s'agir d'une collaboration qui ne serait pas possible s'il y avait une plainte, comme dans l'exemple ci-dessous :

Je ne porte pas plainte également parce que nous avons un projet académique (moi et mon agresseur, avec des tiers) en cours depuis plusieurs années. Porter plainte signifierait que le projet ne pourrait pas être terminé, et que toutes ces années d'efforts seraient anéanties – mon agresseur se retirerait alors du projet et on ne pourrait pas publier les textes sans son accord. Considérant que je veux que le projet se réalise, que j'ai moi-même beaucoup travaillé à ce projet et que j'en tirerai des avantages, je m'abstiens de porter plainte. (Étudiante de cycles supérieurs)

Protection de relations interpersonnelles : « Je ne voulais pas tout mêler »

Dans plusieurs récits, des relations interpersonnelles créent un contexte incitant à garder le silence. Parce que les VSMU ne se déroulent pas en vase clos et qu'elles s'imbriquent dans des relations interpersonnelles, parfois l'option de garder le silence est perçue comme plus simple que de risquer d'endommager ces relations. Dans certains cas, la relation est entre le·la répondant·e et un·e destinataire potentiel·le, comme pour cette étudiante de premier cycle qui indique « ma confidente à ce moment-là, c'était sa blonde [à l'homme ayant commis la VSMU] et je me sentais pas capable de lui dire ça ». Dans d'autres cas, c'est la relation entre l'individu ayant commis la VSMU et la personne victime qui pousse à garder le silence, comme pour cette étudiante de premier cycle qui affirme « Je n'ai jamais porté plainte parce que l'agresseur est un ami proche. »

Motifs liés à la situation de VSMU ou à l'individu l'ayant commise

Perception de la situation de VSMU : « Ce n'était pas assez grave »

Dans une panoplie de situations, allant de commentaires à connotation sexuelle à l'agression sexuelle, la façon dont les gestes sont perçus sont liés à la décision de ne pas dénoncer ou dévoiler. Le discours entourant la perception de la situation de la décision de ne pas en parler peut prendre plusieurs formes.

Quelques répondant·e·s rapportent que l'évènement vécu était « anodin », « banal », « bénin » ou « mineur » pour expliquer l'absence de signalement. Pour certain·e·s répondant·e·s, l'évènement vécu semble arriver sous le seuil de ce qu'ils·elles dénonceraient, c'est-à-dire qu'il manquait au moins un élément pour justifier une dénonciation, comme on peut voir dans l'extrait suivant :

Comme aucun attouchement n'a été fait et que cela n'impliquait pas une personne en autorité et que les conséquences que je vivais n'étaient pas majeures, je n'ai pas pensé de le signaler. (Étudiante de cycles supérieurs)

De façon similaire, des répondant·e·s mentionnent ne pas avoir dénoncé parce que les évènements ne se sont pas répétés ou ne se sont pas aggravés, comme l'affirme cette étudiante de premier cycle ayant été la cible de commentaires sexuels déplacés de la part de collègues de classe :

Si cela se reproduit et devient même plus grave comme situation, par des menaces ou des commentaires publics désobligeants, j'en parlerai à des professeurs ou dirigeants de [ma faculté].

Il y a aussi des répondant·e·s qui expliquent avoir jugé que l'évènement ne méritait pas d'être signalé, mais qui, du même trait, reconnaissent que c'était une situation inacceptable ou qui a eu des conséquences pour eux·elles, comme cet extrait le montre :

Je ne crois pas que c'est un type de harcèlement sexuel que je dois dénoncer, mais ces paroles m'ont touché assez, que je me requestionne souvent sur mon orientation sexuelle, même si je sais que je ne suis pas homosexuelle. (Étudiante de premier cycle).

C'est important de noter que même dans les situations où les gestes posés sont potentiellement criminels, par exemple qu'il y a eu l'usage de contrainte physique, quelques répondantes ne reconnaissent pas le caractère violent ou criminel de la situation, comme dans cet exemple où l'étudiante de premier cycle a été emmenée chez son enseignant dans un état avancé d'intoxication et qui se souvient avoir dit « je ne vais pas coucher avec toi » avant qu'il ne « passe à l'acte ». Pour expliquer sa décision de ne pas porter plainte à la police, elle affirme : « je trouvais que l'histoire ne correspondait pas à une agression sexuelle, et que s'il avait eu ce qu'il voulait, c'était de ma faute, car je n'avais pas à le suivre chez lui, même complètement ivre! »

Finalement, quelques répondant·e·s rapportent ne pas avoir dénoncé la VSMU puisque ces comportements étaient fréquents et attendus d'une certaine façon. Leurs commentaires illustrent que les VSMU sont subies dans un contexte où ce type de gestes sont tolérés comme les extraits suivants l'illustrent :

Étant dans un milieu d'homme, et étant habituée à ce type de comportement très « macho harcelant », je n'ai pas porté plainte... (Étudiante de cycles supérieurs)

On s'habitue malheureusement à ce genre de comportements à travers notre parcours universitaire. (Enseignante)

Protection de l'individu responsable de la VSMU : « Je ne voulais pas lui faire de tort »

Parmi les raisons rapportées pour expliquer le silence gardé, il y a des remarques qui visent à défendre ou protéger l'individu responsable de la VSMU, par exemple : « jamais je ne dénoncerai ces gestes pour nuire à ces personnes » (Employée) et « j'ai aussi peur de briser la famille et la carrière de cet homme. » (Étudiante de premier cycle)

Statut de l'individu responsable de la VSMU : « Il était intouchable »

Un autre élément constituant une barrière au dévoilement et à la dénonciation est le statut social de l'individu ayant commis VMSU. En effet, plusieurs répondant·e·s rapportent ne pas avoir dévoilé ou dénoncé parce que l'individu ayant commis la VSMU avait une position d'autorité, qu'il était particulièrement « respecté », « reconnu » ou « apprécié », bref, parce qu'il jouissait d'un statut particulier. Une étudiante de cycles supérieurs qui rapporte avoir subi des touchers inadéquats de la part du directeur de son département indique : « tout le monde est au courant de la réputation de cet homme et personne ne fait rien et il continue d'être directeur. Son statut entraîne aussi selon moi un découragement auprès des étudiantes à le dénoncer. »

Barrières spécifiques à la dénonciation

Des barrières spécifiques à la dénonciation ont été identifiées, soit l'absence de preuve, ainsi que la méconnaissance, manque de confiance et perception négative des instances disciplinaires.

L'absence de preuve : « Je n'ai pas de preuve »

Des répondant·e·s rapportent ne pas avoir dénoncé la VSMU parce qu'ils·elles n'avaient pas de preuves, ne connaissaient pas l'identité de l'auteur et/ou croyaient que leur parole ne ferait pas le poids, comme cette employée le nomme : « C'était ma parole contre la leur et c'était inutile de dénoncer faute de preuve. ».

La méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires : « L'[université] n'agit pas avant que ça soit grave »

Une barrière à la dénonciation est une méconnaissance ou une perception négative des instances disciplinaires. Parfois, les répondant·e·s indiquent ne pas savoir où s'adresser et ne pas connaître les ressources. Dans d'autres cas, ce qui est rapporté est une perception que les processus officiels sont lourds, compliqués et prennent beaucoup de temps et d'énergie. De plus, des répondant·e·s écrivent des réflexions sur les instances qui illustrent un manque de confiance ou une perception qu'elles sont injustes :

Selon moi c'est inadmissible que [la direction du bureau de harcèlement] soit [ami·e] Facebook avec une pléiade de directeurs/trices et que ses

bureaux soient à même l'institution et non dans un pavillon extérieur, disons que ça ralentit les ardeurs quand vient le temps se plaindre. (Employée)

De toute façon, ayant entendu des témoignages d'étudiantes en situation semblable à la mienne [harcèlement de la part d'un directeur de recherche] qui ont fait appel aux processus de l'[université] pour dénoncer leur agresseur, je ne peux vraiment pas dire que je fasse confiance aux mesures en place ou que j'aie envie de m'y exposer. (Étudiante de cycles supérieurs)

Une collègue de travail a dénoncé des actes similaires [des avances et attouchements] à son égard aux ressources humaines de l'[université] et l'[université] lui a dit qu'elle serait renvoyée au même titre que lui si la situation se répétait. Évidemment, je n'ai pas porté plainte. (Employée)

Synthèse des motifs de non-dévoilement et non-dénonciation

Dans le tiers des situations de VSMU analysées (119/357), les répondant.es mentionnent ne pas avoir dénoncé, avoir été réduit.e au silence ou n'avoir parlé de la situation à personne. Dans l'analyse des motifs de non-dénonciation et non-dévoilement, plusieurs thèmes émergent. Premièrement, il y a des thèmes qui se rapportent à la personne ayant subi la VSMU, soit qu'elle vit des émotions négatives comme la peur, la culpabilité ou la honte ou qu'elle souhaite protéger sa carrière/ses études ou alors ses relations personnelles. Néanmoins, plusieurs personnes rapportent ne pas avoir eu besoin de dénoncer, car elles avaient confiance en elles-mêmes, avaient mis en place des stratégies fructueuses ou avaient reçu du soutien informel. Deuxièmement, l'analyse thématique a révélé des motifs de non-dénonciation ou non-dévoilement liés à la situation de VSMU ou à l'individu qui la commet, c'est-à-dire ne pas dévoiler ou dénoncer pour le protéger ou à cause de son statut. Finalement, des raisons spécifiques à la non-dénonciation ont aussi émergé, c'est-à-dire l'absence de preuve, ainsi qu'une méconnaissance, une absence de confiance et une perception négative des instances disciplinaires. Le Tableau 9, en annexe (p. 145), est un tableau synthèse des thèmes de motifs de non-dévoilement et non-dénonciation.

Dans le prochain chapitre, après avoir présenté une synthèse des résultats, je trace des liens avec la recension des écrits. Je discute ensuite de la signification de certains résultats, en offrant mes pistes d'interprétation et des recommandations de recherche future. Je poursuis en proposant des recommandations pour l'entourage et la pratique et je conclus en faisant un retour sur ma posture d'intervenante féministe.

CHAPITRE 5 – DISCUSSION

Ce chapitre présente une discussion des résultats qui contribuent à répondre à la question de recherche de la présente étude, soit : « Quels éléments émergent de la description d'expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non dénonciation dans des situations de violence sexuelle en milieu universitaire au Québec? ». Dans un premier temps, je présente une synthèse des résultats puis j'aborde comment ils convergent ou divergent avec la recension des écrits. Ensuite, je propose mon interprétation de certains résultats et discute de pistes de recherche future. Finalement, j'offre des recommandations pour l'intervention et la sensibilisation et je conclus la discussion en faisant un retour sur mon positionnement en tant qu'intervenante féministe.

5.1 Synthèse et contextualisation des résultats

Une recherche qualitative descriptive cherche à générer des descriptions du « où, qui, quoi, comment » en décrivant simplement et utilement le phénomène visé et les facteurs l'influençant (Doyle et al., 2020; Thomlison, 2001). L'analyse thématique que j'ai menée répond à cet objectif descriptif en identifiant et illustrant les destinataires des dévoilements et dénonciations, les motifs de dévoilement et dénonciation, les réactions sociales des destinataires, les retombées des dévoilements et dénonciations et les motifs de non-dévoilement et non-dénonciation. En effet, la description de ces éléments dans leur contexte permet de rendre compte de l'expérience de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation de situations de VSMU. Dans cette section, je présente donc tout d'abord une synthèse des résultats, dont je discute ensuite en présentant les divergences et convergences avec la littérature.

5.1.1 Synthèse des résultats

Pour commencer, il m'apparaît pertinent de présenter une synthèse des résultats en revenant sur les différents objectifs spécifiques nommés au premier chapitre et en rapportant les éléments de réponse émergeant des résultats de l'analyse thématique.

Le premier objectif était d'identifier les personnes ou ressources à qui les situations de VSMU sont dévoilées et dénoncées. L'analyse a montré que les principales catégories

de destinataires identifiées dans les récits sont les ami·e·s, les collègues, les ressources et instances universitaires et les personnes en situation d'autorité. Il y a toutefois plusieurs autres destinataires mentionnés, bien qu'ils le soient moins souvent, par exemple : les partenaires romantiques, les professionnel·le·s de la santé et de la relation d'aide et les ressources policières et légales.

Le deuxième objectif était d'explorer les éléments motivant les dévoilements et dénonciations. L'analyse thématique montre que les éléments liés à la situation de VSMU (la dangerosité, la persistance et l'imprévisibilité) motivent les dévoilements informels, formels et les dénonciations. Par ailleurs, les dévoilements formels ont des motifs communs avec les dénonciations et avec dévoilements informels. En effet, la raison « à cause des conséquences de la VSMU » apparaît pour les dévoilements formels et informels alors que la raison « parce qu'un tiers réfère à une ressource ou recommande de dénoncer » se retrouve dans les cas de dévoilements formels et de dénonciation. Finalement, des motifs spécifiques au dévoilement informel (p. ex. « pour partager son expérience ») ont aussi été identifiés dans les cas analysés.

Le troisième objectif était d'identifier les réactions sociales positives et négatives reçues après un dévoilement ou une dénonciation. Les réactions positives, particulièrement les réactions de « soutien émotionnel », sont les réactions les plus souvent reçues. Ce sont les destinataires informels qui offrent le plus de réactions positives. En ce qui a trait aux réactions sociales négatives, les réponses correspondant aux thèmes « minimiser et invalider les sentiments et l'expérience et ne pas croire », ainsi que « ne pas répondre ou de ne pas réagir », sont les réactions négatives les plus rapportées. Par ailleurs, des récits décrivent des réactions sociales où les destinataires « [sécurisent] la personne ayant subi la VSMU » ou « [interviennent] auprès de l'individu responsable de la VSMU », ce qui est perçu positivement. Cependant, on retrouve aussi des réactions négatives où les destinataires « [protègent ou défendent] l'individu ayant commis la VSMU ou l'institution ». J'ai aussi identifié des réactions sociales rapportées dans les situations de dévoilement informel et formel soit « partager une expérience similaire » et de « référer vers d'autres ressources ». Finalement, certaines réactions négatives moins fréquentes,

mais tout de même mentionnées sont les réactions de « blâmer la victime » et de « décider à sa place, ne pas tenir compte de ses besoins ».

Le quatrième objectif était d'explorer les retombées des dévoilements et dénonciations. J'ai donc identifié dans les récits quelles suites les dévoilements et dénonciations ont eues. Plus de la moitié des situations analysées décrivent des retombées positives exclusivement, c'est-à-dire principalement une « amélioration du bien-être de la personne ayant subi la VSMU » et la « fin de la situation de VSMU ». Toutefois, presque la moitié des situations font état de retombées exclusivement négatives ou alors négatives et positives. Ces retombées négatives prennent principalement la forme de « préjudice pour la personne ayant subi la VSMU », par exemple à travers un impact négatif sur ses études ou sa carrière ou par des représailles. De plus, plusieurs répondant·e·s mentionnant une dénonciation ont rapporté les résultats de leur démarche formelle et témoignent le plus souvent d'un « échec de la démarche », bien qu'un certain nombre rapporte tout de même un « succès de la démarche, [des] mesures et sanctions ».

Finalement, le cinquième objectif était d'explorer les raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer la VSMU. Pour répondre à cet objectif, j'ai exploré les récits où les répondant·e·s mentionnaient ne pas avoir parlé de la situation, avoir été réduit·e au silence ou ne pas avoir dénoncé, pour identifier les éléments motivant le non-dévoilement ou la non-dénonciation. Il s'agit premièrement de raisons liées à la personne victime, soit des « émotions négatives » comme la peur ou la honte; la confiance en ses stratégies et le recours à du soutien informel; et protéger sa carrière/ses études ou ses relations interpersonnelles. Ensuite, il y a des motifs liés à la « perception de la situation de VSMU » (principalement une perception qu'elle n'était « pas assez grave ») ou à l'individu l'ayant commise (thèmes de « protection de l'individu responsable de la VSMU » et du « statut de l'individu responsable de la VSMU »). Enfin, il y a des raisons évoquées spécifiquement pour justifier de ne pas dénoncer, soit « l'absence de preuve » et « la méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires ».

5.1.2 Convergences et divergences avec la littérature

Dans cette partie, les résultats liés aux concepts centraux de ma recherche soit le dévoilement et la dénonciation; les destinataires des dévoilements et dénonciations; les

motifs de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation; les réactions sociales des destinataires et les retombées des dévoilements et dénonciations, sont mis en perspective avec les éléments recensés dans la littérature en lien avec ces mêmes concepts.

Les dévoilements et les dénonciations

L'ESSIMU, dans son volet quantitatif, mesure les dévoilements à l'aide de la question « Avez-vous parlé de ces événements à une autre personne que celle qui a commis les gestes? ». En se penchant sur les différents extraits présents dans les résultats de ma recherche, il est possible de voir que « parler d'une situation de VSMU » peut prendre plusieurs formes, dont la confiance à un proche, une anecdote partagée à des collègues, un appel à l'aide à un service de sécurité, un signalement à un individu en situation d'autorité ou encore une plainte formelle aux instances universitaires ou à la police.

La littérature sur les VSMU tente souvent d'aborder distinctement les moments où une personne ayant vécu une situation de VSMU parle de cette situation avec des membres de son entourage et ceux où elle s'engage dans un processus de signalement, de dénonciation ou de plainte (Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017). Le Tableau 1 (p. 44) résume comment différentes sources définissent les concepts de dévoilement et les démarches de signalement, dénonciation et/ou plainte. Ces différentes options de démarches, plus ou moins formelles, peuvent être sources de confusion pour une personne ayant vécu une situation de VSMU (Khan et al., 2019; Wright et al., 2019). Cette réalité était observable dans les récits analysés dans ma recherche, c'est-à-dire qu'il y avait un certain chevauchement dans les expériences de dévoilement et dénonciation. Pour répondre à cette réalité et pour que mon mémoire puisse présenter de manière significative et utile les thèmes émergeant de la description de ces expériences, je les ai catégorisées en « dévoilement informel », « dévoilement formel » et « dénonciation »²⁸. J'ai articulé ces

²⁸ Tel que défini au chapitre 2, le dévoilement informel signifie une situation où le·la répondant·e parle de la situation de VSMU à un membre de son entourage personnel, incluant les collègues et ami·e·s affiliés à l'Université. Le dévoilement formel fait référence aux situations où il·elle en parle à une personne ou ressource de l'université ou de la communauté, dans une optique de confiance, de recherche de soutien, d'accommodement ou d'information. Finalement, la dénonciation s'applique aux situations où il·elle signale ou dénonce la situation de VSMU à une instance disciplinaire ou légale, sous forme de plainte ou de démarche formelle visant des mesures disciplinaires ou de reconnaissance de la situation.

catégories en tenant compte de la littérature sur le sujet. En effet, bien que les définitions opérationnelles de ces trois catégories ne correspondent pas directement à celles des sources consultées, elles y trouvent un appui conceptuel tout en étant assez ouvertes pour permettre de rassembler les diverses expériences décrites dans les récits analysés dans le cadre de ma recherche. Bref, cette catégorisation permet de regrouper les expériences partageant des composantes similaires et de faciliter l'articulation de thèmes communs à plusieurs types catégories de dévoilements et dénonciation.

Ma recherche a montré que plus de la moitié des thèmes se retrouvent dans les descriptions des trois types de dévoilements/dénonciation, donc que ces expériences partagent plusieurs éléments communs. Cependant, certaines composantes étaient propres à un certain type de dévoilement ou dénonciation, par exemple les motifs de dévoilement « pour partager son expérience » et « pour les avertir » sont propres aux expériences de dévoilement informel et parallèlement, certains motifs de non-dévoilement, « l'absence de preuve » et « la méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires », sont des barrières spécifiques à la dénonciation. En contrepartie, aucun des thèmes liés aux réactions sociales et aux retombées ne sont spécifiques à un seul type de dévoilement ou dénonciation. Ceci pourrait être un indice qu'une différence significative entre ces différentes expériences se rapporte aux motifs pour lesquels les personnes décident de dévoiler/dénoncer ou de ne pas le faire. Ceci est cohérent avec la manière dont le Bureau de Coopération Interuniversitaire (2016) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017) distinguent le processus officiel de dévoilement ou de signalement versus celui plus formel de dénonciation ou de plainte; le premier visant entre autres à obtenir de l'aide, de l'information et de l'accompagnement et le second visant par exemple à obtenir des sanctions. Dans les deux cas, l'objectif de la démarche est central à la définition du concept.

Au-delà des composantes propres à un seul type de dévoilement/dénonciation, ma recherche a mis en lumière comment plusieurs éléments décrivant ces expériences peuvent être partagés par le dévoilement informel et le dévoilement formel, ou par le dévoilement formel et la dénonciation. Le dévoilement formel prenant une position particulière où ses composantes chevauchent souvent celles des deux autres catégories. Cette distribution des

différents thèmes de mon analyse à l'intérieur des différentes catégories de dévoilement et dénonciation permet de tracer des limites entre les expériences de dévoilement informel et les expériences de dénonciation, tout en mettant en lumière les similarités qu'ont les dévoilements formels avec les deux autres catégories.

Ma recherche n'a cependant pas analysé les trajectoires de dévoilement, c'est-à-dire comment les personnes commencent à dévoiler et comment elles arrêtent, si elles arrêtent. D'autres recherches sur la question des dévoilements s'y sont intéressées et encouragent la compréhension du dévoilement non pas comme un processus dichotomique (c.-à-d. « dévoiler » versus « ne pas dévoiler »), mais comme un processus pouvant être empreint de dévoilements partiels ou graduels, composés de tentatives de révélations, d'indices et d'exploration (Browne, 1991; Ahrens, 2006). Bien qu'intéressante, cette question dépassait la portée de ma recherche.

Les destinataires de dévoilement et dénonciation

Comme la recension de la littérature sur les VSMU et sur les violences sexuelles en général le montre, les destinataires des dévoilements sont, dans la majorité des cas, des destinataires informels, c'est-à-dire des membres de l'entourage personnel, soit principalement les ami·e·s, les partenaires romantiques et les autres proches (Cantor et al., 2015; Fisher et al., 2003; Sabina et Ho, 2014; Ullman, 2010). Les collègues sont aussi des destinataires informels identifiés dans les cas analysés dans le cadre de ce mémoire, qui ne se retrouvent généralement pas spécifiés parmi les catégories de destinataires informels mentionnées dans les écrits. C'est possible que les collègues apparaissent dans mes analyses parce que l'échantillon contient des enseignant·e·s et employé·e·s, qui dévoilent à des collègues de travail et que les recherches sur les VSMU sont plus souvent concentrées sur une population étudiante.

En ce qui a trait aux destinataires formels, la littérature sur les agressions sexuelles indique que les destinataires formels sont les professionnel·le·s de la santé, les thérapeutes et les ressources légales ou policières (Ahrens et al., 2009; Filipas et Ullman, 2001; Ullman, 2010). Ces catégories de destinataires apparaissent dans les récits, mais en faible nombre. La majorité des destinataires formels dans les cas analysés sont des destinataires formels dans les universités. En milieu universitaire aux États-Unis, les écrits documentent des

destinataires formels comme la police de campus et le bureau du Title IX²⁹ (Cantor et al., 2015; Fisher et al., 2003; Sabina et Ho, 2014), dont les équivalents dans les universités québécoises pourraient être les services de sûreté, ainsi que les bureaux de harcèlement, transformés en bureaux de prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel depuis l'entrée en vigueur de la P-22.1 (*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, 2017). Les bureaux de harcèlement sont identifiés comme destinataires formels dans les situations analysées dans le cadre de ce mémoire. En plus de ces destinataires formels déjà présents dans les écrits, d'autres destinataires formels sont mentionnés dans les cas analysés, soit principalement les personnes en situation d'autorité (c.-à-d. les supérieur·e·s immédiat·e·s, les enseignant·e·s ou directions de recherche), les associations étudiantes et les syndicats. Il y a donc une multitude d'intervenant·e·s du milieu universitaire susceptibles de recevoir un dévoilement formel ou une dénonciation et dont le rôle et le pouvoir disciplinaire peuvent être très variables. Je discute plus précisément du rôle des destinataires formels du milieu universitaire à la section 5.2.1.

Les motifs de dévoilement et dénonciation

Tout d'abord, certaines motivations à dévoiler identifiées dans les résultats comme « à cause des conséquences », « pour partager son expérience » et « pour obtenir de l'information, une opinion ou de l'aide » sont similaires aux raisons documentées dans la littérature sur les agressions sexuelles et sur les VSMU soit : chercher de l'aide et du soutien pour faire face aux conséquences, pour ventiler et pour obtenir de l'information (Ahrens et al., 2007; Fleming et Muscari, 2019). De plus, les raisons en lien avec un facteur extérieur qui ressortent des situations analysées, c'est-à-dire « Parce qu'un tiers est témoin ou connaît une fraction de la situation » et « À cause d'#AgressionsNonDénoncées » sont similaires à d'autres raisons présentes dans les études précédentes telles que parce que le·la destinataire est témoin ou près de la scène, parce que le·la destinataire pose des questions

²⁹ Le Title IX est une loi étatsunienne visant à protéger les membres des communautés universitaires contre la discrimination basée sur le genre et les violences sexuelles. Les universités recevant des fonds publics et soumis au Title IX doivent avoir une ressource désignée pour recevoir des signalements en vertu du Title IX (Fisher et al., 2016).

ou à la suite d'une discussion sur un autre sujet (Ahrens et al., 2007; Fleming et Muscari, 2019).

Par ailleurs, dans le questionnaire à partir duquel ont été extraits les récits analysés dans le cadre de cette recherche, la question de « pourquoi as-tu dévoilé à cette personne? » n'a pas été directement posée. Les éléments analysés sont plutôt ceux qui ont été spontanément écrits par la personne qui mentionne son dévoilement dans son récit de l'évènement de VSMU. Par conséquent, il est possible que cela oriente le type de raisons qui émergent. Par exemple, des éléments liés à la situation (la dangerosité, la persistance et l'imprévisibilité) se distinguent dans les résultats. Bien que « pour éviter que la situation ne se répète » ait été documenté ailleurs dans une recherche auprès d'étudiantes de premier cycle (Fleming et Muscari, 2019), ce résultat est particulièrement saillant dans la présente recherche. De plus, en ce qui a trait à la persistance de la situation, c'est possible que le fait d'inclure une grande diversité de gestes de VSMU ait permis de faire émerger des situations, par exemple de harcèlement sexuel, qui persistent dans le temps et qui poussent la victime à dévoiler, ce qui pourrait être différent des situations d'agression sexuelle documentées dans la littérature (Ahrens et al., 2007; Fleming et Muscari, 2019).

Les raisons spécifiques aux dévoilements formels et aux dénonciations que j'ai identifiées dans mes analyses, soit « parce que d'autres personnes sont victimes » et « parce qu'un tiers m'a référé·e/conseillé·e » ne se retrouvent pas dans les recherches recensées. C'est possible que ce soit parce que les études passées sur les raisons du dévoilement ne s'étaient intéressées qu'aux premiers dévoilements (le 1^{er} pour Ahrens et ses collègues, 2007; les deux premiers pour Fleming et Muscari, 2019) alors que les analyses du présent mémoire portent sur les raisons mentionnées pour tous les dévoilements et dénonciations rapportés dans les récits de situations de VSMU. De plus, le motif « parce qu'un tiers m'a référé/conseillé », indique que certaines personnes parlent de la situation à d'autres destinataires avant de dénoncer ou dévoiler formellement. Il pourrait être intéressant d'explorer ces trajectoires de dévoilement/dénonciation dans des recherches futures.

Finalement, Fleming et Muscari (2019) ont aussi documenté la raison « pour éviter que la situation ne se reproduise pour elles-mêmes ou d'autres », ce qui pourrait référer à une raison de dénoncer à la police. Dans mes analyses, une raison de dévoiler

informellement est « pour les avertir, pour qu'elles fassent attention » ce qui semble être sensiblement différent.

Les motifs de non-dévoilement et non-dénonciation

Parmi les raisons de ne pas dévoiler/dénoncer propres à la personne victime, les « émotions négatives » et plus spécifiquement la honte et la culpabilité (ou blâme de soi), la peur d'être blâmé, la peur du jugement, craindre que d'autres l'apprennent et la peur des représailles émergent comme des raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer dans mes analyses et dans la recension des écrits sur les motifs de non-dévoilement et non-dénonciation des VSMU (Holland et Cortina, 2017; Sabina et Ho, 2014; Spencer et al., 2017). Néanmoins, il est important de noter que, comme dans la recherche de Holland et Cortina (2017), les analyses ont fait émerger l'utilisation de stratégies alternatives (thématisées dans ma recherche comme « confiance en ses stratégies et soutien informel ») qui, dans certains cas, motivent l'absence de dévoilement ou de dénonciation. Un autre motif propre à la personne victime identifié dans ma recherche, soit « vouloir protéger ses relations interpersonnelles » est similaire à la crainte que ça ait un impact négatif sur son réseau social documenté par Holland et Cortina (2017).

Ensuite, la minimisation de la situation est une barrière fréquente identifiée par Holland et Cortina (2017) et Spencer et al. (2017). De manière similaire, dans la présente recherche, le thème « perception de la VSMU » a été identifié lorsque des répondant·e·s expliquent que la VSMU n'était « pas assez grave » pour être dénoncée. Tout comme des participantes à la recherche de Holland et Cortina (2017) avaient écrit « it happens to girls all the time », dans certains cas analysés dans le présent mémoire, des répondantes mentionnent que certains gestes de VSMU sont fréquents et habituels dans leur quotidien. Dans une recherche qualitative portant sur les repères utilisés pour décrire une situation de VSMU menée sur un échantillon de 247 étudiantes de premier cycle issu de l'ESSIMU, Rousseau (2019) a aussi identifié des éléments similaires, c'est-à-dire que le tiers (32,8 %) des participantes décrivaient la situation en utilisant des indicateurs freinant l'identification du caractère problématique de la situation, par exemple qu'elles qualifient la situation de peu ou pas grave, qu'elles indiquent que ces types de situations sont banalisées ou qu'elles ne considèrent pas que la situation correspond à de la violence sexuelle. Bien entendu, il

n'est pas étonnant que les résultats de cette recherche convergent avec ceux de la mienne, puisque certains récits issus de l'ESSIMU, plus spécifiquement ceux des étudiantes de premier cycle, peuvent faire partie des échantillons des deux recherches.

Parmi les autres motifs de non-dénonciation/non-dévoilement, l'absence de preuve (Sabina et Ho, 2014) et vouloir éviter de nuire à l'individu agresseur (Holland et Cortina, 2017; Spencer et al., 2017) sont des thèmes qui émergent aussi dans mes analyses. Par contre, d'autres barrières documentées dans les écrits portant sur les VSMU, soit que l'évènement était hors campus, non relié à l'université ou impliquait de l'alcool ne se sont pas retrouvées dans les résultats de ma recherche. Une explication à l'absence de ces raisons de ne pas dévoiler/dénoncer est l'opérationnalisation de l'ESSIMU qui s'assure que les VSMU rapportées impliquent des personnes affiliées à l'université, alors que les recherches étatsuniennes recensées ne font pas cette distinction. De plus, l'implication d'alcool dans l'incident pourrait être une barrière plus significative pour des étudiantes de premier cycle aux États-Unis où l'âge de consommation d'alcool est de 21 ans alors qu'au Québec la plupart des étudiant·e·s ont l'âge légal de consommer au moment de commencer l'université. Par ailleurs, deux autres éléments qui se retrouvent dans les résultats soit la « protection de sa carrière ou de la poursuite de ses études » et le « statut de l'individu ayant commis la VSMU » ne se retrouvent pas dans les barrières identifiées dans les écrits consultés.

Finalement, comme dans la littérature, des motifs de non-dévoilement et non-dénonciation liés aux ressources universitaires émergent des résultats. Comme vu précédemment, les écrits mettent l'accent sur ne pas savoir où s'adresser (Spencer et al., 2017), croire que les ressources ne seront pas aidantes ou ne sont pas appropriées à la situation ou que la démarche ne sera pas confidentielle (Holland et Cortina, 2017). Mes analyses pointent vers « la méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires », où ces instances sont perçues comme étant injustes et les démarches comme étant trop compliquées.

Les réactions sociales des destinataires des dévoilements et dénonciations

Les réactions sociales sont centrales aux résultats de la présente recherche puisque, contrairement aux motivations et retombées qui n'ont été identifiées que dans environ le

tiers des cas, les réactions des destinataires sont décrites dans la majorité des expériences de dévoilement et dénonciation analysées. Les recherches passées sur les réactions sociales et celles sur leurs impacts ont surtout porté sur les agressions sexuelles en général et non sur les VSMU, sauf notamment dans le cas de l'ESSIMU.

Les réactions sociales sont les interactions interpersonnelles avec les destinataires des dévoilements ou dénonciations. L'analyse des réactions sociales m'a permis de décrire les différentes réponses, positives et négatives, que les personnes ayant subi une VSMU rapportent avoir reçues après un dévoilement ou une dénonciation et d'identifier des situations où la personne ayant subi une VSMU reçoit à la fois des réactions positives et des réactions négatives.

En cohérence avec le concept de réaction sociale d'Ullman (2010), les réponses identifiées dans ma recherche incluaient des réponses directes (p. ex. « [ils·elles] m'ont conseillé d'aller voir [ressource] » / « [il·elle] disent que c'est ma faute ») et des attitudes (p. ex. « [il·elle] me croit » / « c'était un peu paternaliste »), mais aussi l'absence d'une réponse (p. ex. « [ils·elles] n'ont rien fait »). Par ailleurs, Ullman (2010) précise que la réaction sociale peut être en lien avec la situation de violence sexuelle dévoilée, mais aussi viser les comportements et réactions de la victime face à la situation. Le thème « minimiser, invalider les sentiments/l'expérience et ne pas croire » est un exemple de réaction sociale pouvant viser la réaction de la victime (c.-à-d. ses sentiments). Finalement, les thèmes identifiés comme réactions négatives dans ma recherche illustrent des réactions qui pourraient être involontairement blessantes (p. ex. « décider à sa place, ne pas tenir compte de ses besoins ») et des réactions qui semblent plutôt viser à blesser la personne comme dans l'extrait « Mes amis rient du fait que j'ai “couché” avec cette personne, en étant conscients que je ne voulais pas ». Ceci correspond à comment Ullman (2010) définit les réactions sociales négatives, c'est-à-dire comme étant volontairement ou involontairement blessantes.

Comme abordé au premier chapitre, le SRQ (Ullman, 200) est un outil de mesure quantitatif des réactions sociales, qui mesure les réactions positives (soutien émotionnel, aide concrète) et les réactions négatives (distraction, contrôle, réponse égocentrique, stigmatisation, blâme). Bien que les énoncés du SRQ (Ullman, 2000) aient été élaborés il

y a plus de 20 ans, un bon nombre des réactions identifiées dans les situations analysées dans ma recherche correspondent aux items de ce questionnaire. Comme mentionné au chapitre précédent, c'est pour cette raison que j'ai utilisé certaines dimensions de l'outil pour organiser les thèmes de mon analyse. En effet, les dimensions de soutien émotionnel et d'aide concrète du SRQ (Ullman, 2000) sont reflétées dans les thèmes de soutien émotionnel et de référence vers d'autres ressources de mes propres analyses. Par ailleurs, le fait de « partager une expérience similaire », bien qu'absente dans le SRQ est un résultat de la présente étude et est une réaction positive documentée ailleurs dans la littérature (Ullman, 2010). Au niveau des réactions négatives, la réaction de « blâme » qui est une dimension du SRQ (Ullman, 2000) est aussi un thème présent dans les résultats de la présente recherche. La réaction de « minimisation » est un seul item de la catégorie « contrôle - infantilisation » du SRQ (Relyea et Ullman, 2015; Ullman, 2000). Dans mes analyses, cette réaction a été regroupée avec d'autres réponses sous le thème « minimiser et invalider les sentiments et l'expérience et ne pas croire ». Le Tableau 5 (p. 103) présente des items du SRQ provenant des dimensions nommées ci-haut qui ont été utilisées dans l'organisation des thèmes de mon analyse et les compare à des exemples d'extraits issus des récits analysés dans le cadre de ma recherche.

Tableau 5 : Comparaison des items du SRQ (Ullman, 2000) et des réactions identifiées dans les récits analysés

	Items du SRQ (Ullman, 2000)	Extraits des récits
Soutien émotionnel	M'ont dit que ce n'était pas de ma faute	[Mon amie] m'a rassuré que ce n'était pas de ma faute.
	Ont écouté comment je me sentais M'ont cru·e lorsque j'ai raconté ce qui était arrivé	Ma femme m'écoute et me croit.
	Ont défini mon expérience comme étant un cas clair de victimisation	C'est mon meilleur ami qui m'a fait réaliser que ce que je vivais était en fait du harcèlement.

Aide concrète	M'ont fourni de l'information et ont discuté des options avec moi	[My supervisor] provided me with links to resources available at the university
	M'ont encouragé·e à chercher de l'aide	[La conseillère en matière de harcèlement de l'université] m'a conseillé d'aller chercher de l'aide psychologique.
Blâme	M'ont dit que j'aurais pu empêcher cette situation M'ont dit que j'avais été irresponsable et que c'était de ma faute	[Mon copain] me demandait pourquoi je n'avais pas réagi, que c'était de ma faute, que j'avais une attitude trop aguichante.
Infantilisation	Ont minimisé le sérieux de cet évènement	J'en ai parlé à mon comité, puis à mon directeur de département. Ils sont partis à rire et m'ont dit que c'était anodin.

Dans l'analyse qualitative, des éléments de contexte permettaient souvent d'identifier si la réaction était perçue comme positive ou négative. La perception des réactions sociales a été identifiée comme un élément ayant un effet significatif sur l'impact des réactions sociales sur la santé mentale des victimes (Dworkin et al., 2019). Par conséquent, la catégorie de « constatation sans soutien³⁰ », n'a pas été reprise pour organiser les thèmes de la présente recherche. En effet, des études ont montré que les réactions de contrôle, de distraction et les réponses égocentrique en particulier peuvent être perçues comme aidantes par certaines victimes et blessantes par d'autres (Ahrens et al., 2009; Campbell, Ahrens et al., 2001). Ainsi, dans le but de mieux refléter le sens de l'expérience décrite dans les récits, ces réactions ont été regroupées avec les réactions de « soutien émotionnel » ou d'autres réactions positives lorsqu'elles sont aidantes et avec les « réactions ne tenant pas compte des besoins exprimés » ou d'autres réactions négatives

³⁰ Comme abordé précédemment au chapitre 1 et 2, Relyea et Ullman (2015) proposent de scinder l'axe des réactions sociales négatives en deux, soit les réactions de « constatation sans soutien » (c.-à-d. les réactions de distraction, de contrôle et égocentrique) et les réactions « d'accusation/d'exclusion » (c.-à-d. les réactions de blâme, de stigmatisation et d'infantilisation).

lorsqu'elles ne le sont pas. Par exemple, dans deux récits différents, des conjoints ont une réaction de « contrôle » et vont confronter l'individu ayant commis la VSMU, mais ont été thématés différemment en fonction de leur nature aidante ou non :

Il est allé confronter cette secrétaire directement aussitôt après que je lui eusse conté la chose et a fait venir le directeur du département depuis le bureau de cette femme. C'était très anxiogène, mais je l'en remercie encore. [...] Cette intervention m'a soutenue. » (Enseignante; réaction positive thématée comme « intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU »)

J'ai parlé de cette situation avec mon amoureux et, sans me consulter (ça m'a un peu fâchée, il faut dire), il a décidé d'écrire à mon collègue pour lui expliquer que ses messages me mettaient mal à l'aise. Ça a créé tout un "drame" avec mon collègue. (Étudiante de cycles supérieurs; réaction négative thématée comme « décider à sa place, ne pas tenir compte de ses besoins »)

De plus, la réaction de « ne pas répondre, ne pas réagir » est catégorisée comme une réaction négative et non comme une « constatation sans soutien » puisque les répondant·e·s sont blessé·e·s par cette réaction. Ce type de réaction ne se retrouve pas dans les items du SRQ (Ullman, 2000) en tant que tel ni dans les recherches empiriques consultées. Néanmoins, des publications sur les VSMU au Canada mentionnent cette perception d'inaction de la part d'instances disciplinaires universitaires lors de dénonciations (Ricci, 2017; Wright et al., 2019), bien que cela puisse être appelé à changer à travers les réformes amenées par la loi P-22.1 par exemple.

Finalement, l'aide concrète comme réaction sociale telle que conceptualisée par Ullman (2010; 2017) consiste à donner de l'information, offrir un accompagnement ou des soins. Certaines réactions sociales qui émergent de mon analyse divergent sensiblement de cette conception de l'aide concrète : il s'agit des réactions positives de « sécuriser la personne ayant subi la VSMU » et d'« intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU ». De plus, la réaction négative de « protéger ou défendre l'individu responsable de la VSMU » est aussi une réaction que je n'ai pas retrouvée dans les écrits. Il est possible que ce soit le contexte du milieu universitaire qui explique ces réactions sociales, puisque dans plusieurs situations, la personne qui subit la VSMU, celle qui la commet et celle qui reçoit le dévoilement/la dénonciation évoluent dans le même environnement, ce qui peut faciliter les réactions positives de sécurisation et d'intervention, mais aussi créer un

contexte plus propice à ce que le·la destinataire se porte à la défense de l'individu responsable de la VSMU, puisqu'il s'agit de connaissances dans plusieurs cas et que certain·e·s destinataires pourraient se retrouver en position de conflit d'intérêts.

Les retombées des dévoilements et dénonciations

En ce qui a trait aux retombées des dévoilements et dénonciations, dans plus de la moitié des cas où le récit mentionne une retombée, il s'agit d'une retombée positive soit la « fin de la situation de VSMU », soit une « amélioration du bien-être de la personne ayant subi la VSMU » ou dans le cas spécifique de certains dévoilements formels et dénonciations, un « succès de la démarche ». Malgré tout, dans près de la moitié des cas, des retombées rapportées sont négatives ou négatives et positives, que ce soit un préjudice ou un échec de la démarche officielle. Ceci est cohérent avec la littérature qui indique que le dévoilement d'une agression sexuelle peut avoir des résultats positifs ou négatifs en fonction de plusieurs facteurs, dont les réactions sociales (Campbell et al., 2009).

Des études se sont intéressées aux effets des réactions sociales sur les victimes qui dévoilent (Dworkin et al., 2019; Peter-Hagene et Ullman, 2014; Relyea et Ullman, 2015; Ullman et Peter-Hagene, 2014; Ullman et Peter-Hagene, 2016; Ullman et Relyea, 2016). Il est hasardeux de tenter de comparer les résultats de ces analyses quantitatives multivariées avec les « retombées » thématiques qualitativement dans la présente recherche. Des parallèles peuvent toutefois être tracés entre les deux. Par exemple, des recherches ont associé la perception des réactions sociales à la santé mentale des victimes, c'est-à-dire qu'une perception positive était liée à une amélioration de la santé mentale et une perception négative à une détérioration de celle-ci (Dworkin et al., 2019). Dans la présente recherche, le thème « amélioration du bien-être de la personne ayant subi la VSMU » a émergé en tant que retombée positive, bien que ma recherche n'ait pas pu établir que c'était directement à la suite de réactions sociales. De plus, le thème « préjudice pour la personne ayant subi la VSMU » est ressorti en tant que retombée négative. L'amélioration du bien-être et le préjudice identifiés dans mes analyses incluent la santé mentale de la personne, mais aussi sa carrière/ses études et ses relations personnelles. Par ailleurs « la fin de la situation » est une retombée positive présente dans mon analyse qui ne semble pas se retrouver dans la littérature consultée. Il est pertinent de se demander si

certaines retombées des dévoilements et dénonciations, y compris les impacts des réactions sociales, ne seraient pas présentement négligées dans les recherches s'intéressant à cette question, puisque les variables étudiées se rapportent souvent aux conséquences de l'agression sexuelle comme la dépression, les symptômes d'état de stress post-traumatique (ÉSPT), la consommation excessive d'alcool, le blâme de soi et la revictimisation (Peter-Hagene et Ullman, 2014; Relyea et Ullman, 2015; Ullman, 2014; Ullman et Peter-Hagene, 2014; Ullman et Peter-Hagene, 2016; Ullman et Relyea, 2016). Il importe néanmoins de noter que des chercheur·e·s se sont intéressées à la problématique de la victimisation secondaire où une personne ayant subi de la violence sexuelle est retraumatisée par ses interactions avec le système légal ou le système de santé et de service sociaux (voir Campbell, Wasco et al., 2001).

La réponse institutionnelle

Plusieurs résultats, à la fois au niveau des réactions sociales et des retombées des dévoilements et dénonciations, peignent une image de la réponse institutionnelle du point de vue de la personne ayant subi la situation de VSMU. En effet, la plupart (78/117) des destinataires de dévoilement formel sont des personnes et ressources affiliées à l'université et la majorité (22/37) des destinataires de dénonciation sont des instances universitaires. Le principal résultat propre aux dévoilements formels et à la dénonciation se retrouve dans les retombées, plus spécifiquement dans le thème « échec de la démarche » qui a été identifié environ deux fois plus souvent que le thème « succès de la démarche ». De plus les barrières spécifiques à la dénonciation comportent les thèmes « l'absence de preuve » et « la méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires ». Ces thèmes offrent une perspective partielle sur les failles de la réponse institutionnelle à la VSMU. Je discute plus loin, à la section 5.2.2, de l'effet de silencement que peut avoir le système des instances disciplinaires sur les personnes ayant subi une VSMU.

Une majorité des situations de VSMU ayant fait l'objet d'un dévoilement formel ou d'une dénonciation dans ma recherche décrivent des réactions et retombées négatives. Par exemple, le thème « Échec de la démarche [de dévoilement formel ou de dénonciation] » dans le cadre de la présente recherche fait référence à une enquête qui n'est

pas concluante, à une plainte qui n'est pas enregistrée, à un échec de la démarche lorsque l'individu ayant posé les gestes n'a pas été identifié, à une absence de mesures prises, un non-respect des engagements des destinataires à intervenir, à de trop longs délais, à une absence de suivi ou de prise en charge. Ces éléments identifiés comme composant un échec de la démarche de dévoilement formel ou de dénonciation trouvent un écho dans les descriptions des expériences négatives de signalement documentées par Wright et al. (2019) telles qu'avoir été dissuadé·e de porter plainte, avoir été transféré·e d'une ressource à une autre, devoir répéter leur histoire, être forcé·e à dévoiler à des personnes en position d'autorité, vivre un processus s'étirant dans le temps et avoir la responsabilité de faire le suivi pour savoir le résultat de sa plainte.

De plus, la perception des instances disciplinaires, telle que décrite par certain·e·s répondant·e·s n'ayant pas dénoncé la situation, éclaire aussi la question de la réponse institutionnelle. En effet, les répondant·e·s illustrent plusieurs éléments qui entraînent un manque de confiance ou une perception négative de ces instances, dont l'effet dissuasif qu'ont les expériences de dénonciation de d'autres victimes ainsi qu'une perception que « [l'université] n'agit pas » dans les situations de VSMU. Cette perception d'inaction de la part des universités lors de dénonciations est également documentée par d'autres références canadiennes (Ricci, 2017; Wright et al., 2019).

Néanmoins, plusieurs répondant·e·s rapportent des réactions positives des destinataires formels et des retombées positives à leurs expériences de dévoilement formel et de dénonciation, dont la fin de la situation de VSMU, la mise en place de sanctions et de mesures. Ceci fait contraste aux résultats de Wright et al. (2019) où parmi les 13 étudiant·e·s de l'Université de Toronto ayant vécu une situation de violence sexuelle et ayant décrit leur expérience de signalement aux instances universitaires, seulement un·e seul·e a décrit son expérience comme positive.

5.2 Pistes d'interprétation et recommandations pour les recherches futures

La description qualitative cherche à décrire des situations et la signification qu'ont ces situations pour les participant·e·s (Sandelowski, 2000), ainsi que de mettre en valeur

leur point de vue (Doyle et al., 2020). De plus, Sandelowski (2000; 2010) encourage les chercheur·e·s à organiser et présenter de manière utile et significative les descriptions générées par l'analyse. La présente section vise donc dans un premier temps à mettre en évidence le sens des expériences de dénonciation et dévoilement à partir du point de vue des répondant·e·s et à l'interpréter, en abordant entre autres le cas particulier des dévoilements et dénonciations aux destinataires formels du milieu universitaire. J'aborde aussi la signification des expériences de non-dévoilement et non-dénonciation en proposant la mobilisation du concept de silencement dans son interprétation. Je présente ci-bas ces pistes d'interprétation qui émergent mes analyses et qui pourraient faire l'objet d'analyses ou de recherches plus poussées.

5.2.1 Les expériences de dévoilement ou de dénonciation

Tracer un portrait transversal d'une grande diversité d'expériences de dévoilement et de dénonciation de situations de VSMU subies par des étudiant·e·s, des employé·e·s et des enseignant·e·s à toute une panoplie de différents destinataires était un défi colossal. J'ai néanmoins pu tracer les contours des éléments caractérisant ces expériences, c'est-à-dire les motifs, les réactions sociales et les retombées des dévoilements et dénonciations. Dans les prochains paragraphes, je reviens sur certains thèmes identifiés, je trace les liens entre ces thèmes pour présenter de manière utile et significative comment ils s'articulent dans les expériences décrites par les répondant·e·s. Plus précisément, je discute de trois cas de figure qui ressortent des récits et thèmes identifiés, soit l'expérience généralement positive des dévoilements informels, le double rôle des destinataires formels en milieu universitaire et le contexte de dévoilement/dénonciation où la personne cherche à assurer sa propre sécurité. Il s'agit de trois contextes mettant en évidence des perspectives saillantes, mais il est important de noter que celles-ci ne représentent pas l'ensemble de toutes les expériences décrites et analysées dans le cadre de ma recherche.

Les dévoilements informels : une expérience généralement positive

Tout d'abord, dans les situations de VSMU que j'ai analysées, une majorité des expériences (186/300) de dévoilement sont des dévoilements informels, c'est-à-dire des situations où la personne ayant subi la situation de VSMU en parle avec des membres de son entourage personnel (p. ex. les ami·e·s et les collègues). Cette primauté du dévoilement

informel est également documentée par d'autres recherches portant sur les violences sexuelles ou sur les VSMU (Cantor et al., 2015; Fisher et al., 2003; Sabina et Ho, 2014; Ullman, 2010). Ma recherche a mis en évidence qu'en milieu universitaire, les collègues sont parmi les destinataires principaux de dévoilement informel. Ce type de dévoilement est aussi celui qui génère le plus de réactions sociales positives, c'est-à-dire que les destinataires informels sont plus souvent décrits comme ayant des réponses aidantes après un dévoilement. D'autres études ont aussi montré comment les destinataires informels et plus particulièrement les ami·e·s, offraient des réponses typiquement plus positives ou perçues comme plus aidantes que celles des destinataires formels (Ahrens et al., 2009; Dworkin et al., 2018).

Le contexte des dévoilements informels est aussi particulier, puisque contrairement au dévoilement formel et dénonciation, qui sont plutôt des démarches officieuses ou officielles de recherche d'aide ou de plainte, les dévoilements informels sont une occasion d'obtenir du soutien informel pour faire face à la situation ou à ses conséquences ou simplement pour partager son expérience. C'est aussi une occasion de solidarité lorsque les personnes qui subissent des situations de VSMU dévoilent pour avertir d'autres personnes « pour qu'elles fassent attention » et lorsque les destinataires répondent en partageant une expérience similaire. Ma recherche n'a pas identifié le genre des destinataires des dévoilements dans les situations analysées, mais il pourrait être intéressant d'étudier les expériences de dévoilement en tenant compte du genre de la personne qui subit la situation et de celui des destinataires.

Le double rôle des destinataires formels en milieu universitaire

Ma recherche montre, comme dans les écrits, que ce n'est qu'une minorité des victimes qui dénoncent officiellement la situation de VSMU aux instances universitaires (Bergeron et al., 2016; Sabina et Ho, 2014; Wright et al., 2019) ou policières (Perreault, 2015). Cependant, mes résultats font émerger le rôle particulier joué par les destinataires formels en milieu universitaire. En effet, les personnes qui subissent des VSMU parlent de la situation à des personnes en position d'autorité et à des ressources et instances universitaires parfois dans un objectif d'entreprendre une démarche officielle comme le dépôt d'une plainte (ce que j'ai nommé une dénonciation dans ma recherche), mais plus

souvent de manière informelle, sans qu'un processus officiel quelconque ne soit entamé, dans un objectif de confiance, de recherche de soutien, d'accommodements ou d'information (ce qui est à l'origine de la distinction entre dévoilement formel et dénonciation dans ma recherche). Ces démarches plus « officieuses » sont abordées dans la littérature (Bureau de Coopération Interuniversitaire, 2016; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017) et les résultats de mes analyses continuent à bâtir des connaissances en ce sens en décrivant les dévoilements formels que les personnes victimes font à des destinataires du milieu universitaire. Néanmoins, des recherches futures s'intéressant spécifiquement aux destinataires formels en milieu universitaire pourraient offrir un éclairage plus pointu par rapport à quels ressources et processus sont utilisés, dans quel but (confiance ou plainte), et lesquels sont aidants ou ne le sont pas.

De plus, il y a des situations de VSMU où la personne victime a été référée d'un endroit à l'autre, ce qui a multiplié le nombre de dévoilements. L'abondance de destinataires formels potentiels en milieu universitaire pourrait poser le risque de devoir répéter son histoire à plusieurs personnes, en s'exposant à chaque fois à un risque de réactions négatives. En milieu universitaire au Canada, les récentes recherches ont identifié le besoin de créer un lieu unique d'information et de spécifier les rôles de chacun des intervenant·e·s (Bergeron et al., 2016; UBC Sexual Assault Panel, 2016; Université d'Ottawa, 2015; Wright et al., 2019) et la loi P-22.1 vient obliger les établissements à implanter ces recommandations depuis 2019. En effet, les rôles joués par les destinataires formels du milieu universitaire sont multiples. Par exemple, les personnes qui subissent une situation de VSMU peuvent s'adresser au bureau de prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel pour obtenir du soutien psychosocial et pour porter plainte. Dans les résultats de ma recherche, ce chevauchement de rôle peut être constaté dans la manière dont les thèmes se croisent parfois entre dévoilements formels et informels et entre dévoilements formels et dénonciations, indice qu'il y a une ambiguïté dans la nature du dévoilement formel. Par ailleurs, Khan et al. (2019) indiquent que leurs séances *Écouter pour apprendre* ont mis en lumière des nuances et contradictions dans l'interprétation des différentes démarches de déclaration formelle ou informelle offertes dans les institutions. Cette ambiguïté fait déjà l'objet de mesures et recommandations. Par exemple, Khan et al. (2019) présentent une politique prometteuse nommée *No Wrong Door* où « quand il s'agit

de recevoir une plainte ou une déclaration et de soutenir les personnes qui ont été touchées par la violence, le harcèlement ou la discrimination à caractère sexuel, toutes les portes sont bonnes » et la loi P-22.1 prévoit que les politiques sur les violences à caractère sexuel adoptées par les établissements définissent clairement les rôles et les obligations de toutes les personnes fréquentant l'établissement (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018).

Par ailleurs, dans les récits analysés, ce n'était pas toujours clair si les personnes qui ont fait des dévoilements formels voulaient initialement faire une dénonciation ou pas. Sans pouvoir sous-questionner, il était difficile d'établir quel type de démarche les répondant·e·s souhaitaient entreprendre en allant voir les ressources universitaires. Par exemple, je n'ai pas pu savoir si, comme dans la recherche de Wright et al. (2019), certain·e·s répondant·e·s voulaient dénoncer, mais n'avaient pas pu pour différentes raisons, par exemple parce que le·la destinataire les en a dissuadé·e·s, a refusé de prendre la plainte ou a décidé de traiter la demande de manière informelle. D'ailleurs, de futures recherches pourraient s'intéresser à comparer la satisfaction des personnes victimes envers les processus officiels et officieux, en portant attention à l'intention initiale de la personne qui contacte les ressources et instances.

Dévoiler ou dénoncer pour assurer sa propre sécurité

Dans plusieurs situations de VSMU analysées, des thèmes identifiés se rapportent directement à la situation de VSMU. En effet, les motifs « dangerosité de la situation » « persistance de la situation » et « imprévisibilité de la situation » sont des motifs de dévoilement informel, formel et de dénonciation. De plus, les thèmes de réactions sociales « sécuriser la personne ayant subi la VSMU » et « intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU », décrivent les réactions sociales de plusieurs destinataires, informels et formels, qui interviennent directement dans la situation, ce qui diffère des réactions sociales habituellement documentées de soutien émotionnel, informationnel ou instrumental (Ullman, 2010). Ces motifs de dévoilement et ces réactions sociales illustrent un contexte de dévoilement et dénonciation se distinguant sensiblement des conceptions du dévoilement comme confiance et de la dénonciation comme démarche officielle cherchant une reconnaissance de la situation et/ou des sanctions (p. ex. Bureau de

Coopération Interuniversitaire, 2016), puisque le dévoilement et la dénonciation, ainsi que les réactions sociales, prennent place en même temps que la situation de VSMU et non après, comme dans l'exemple d'une chargée de cours qui rapporte avoir « appelé le lobby de l'hôtel pour que les agents de sécurité viennent dire [à un collègue lui ayant fait des propositions insistantes répétées] d'arrêter de cogner à [sa] porte à 3h00 du matin. »

Une interprétation possible de ces éléments peut être que les cas à l'étude sont des situations de violence sexuelle incluant une plus grande diversité de gestes que les situations d'agression sexuelle sur lesquelles les recherches ont porté par le passé. Il est donc possible que certains de ces contextes, par exemple une situation de VSMU comportant des gestes répétés ou une situation ayant lieu en public, soient plus propices à une intervention directe des destinataires auprès de l'individu responsable de la VSMU. Il est néanmoins nécessaire de souligner que la saillance des expériences de dévoilement ou dénonciation pour assurer sa propre sécurité pourrait aussi être un effet de la manière dont a été posée la question dans le sondage en ligne de l'ESSIMU, c'est-à-dire qu'il était demandé de « décrire une des situations vécues en contexte universitaire ». Cette formulation a pu encourager les répondant·e·s à souligner des éléments en lien avec la situation dans la description des motifs de dévoilement ou de dénonciation et dans la description des réactions sociales des destinataires qui ont joué un rôle direct dans la situation de VSMU. D'autres recherches seraient donc nécessaires pour approfondir ce sujet en explorant sous quels motifs les personnes qui vivent des situations de VSMU font appel à des destinataires formels et informels et les réactions reçues en lien avec ces motifs.

5.2.2 Les expériences de non-dévoilement et non-dénonciation

Dans la description des expériences de non-dévoilement et non-dénonciation, les thèmes identifiés dans mon analyse se rapportent aux motifs pour lesquels les répondant·e·s ne dévoilent pas ou ne dénoncent pas. Parmi ces thèmes, plusieurs peuvent être mis en reliefs à l'aide du concept de silencement. Le silencement réfère à comment une victime/survivante va garder le silence, arrêter de dévoiler, censurer une partie de son expérience ou simplement sentir qu'elle n'a aucun espace pour l'exprimer et être entendue (Ahrens, 2006; Jordan, 2011).

Un des premiers endroits où peut s'effectuer le silencement est à l'intérieur même de la personne. En effet, le silence peut s'être imposé à soi-même par exemple lorsqu'une personne refuse ou est incapable de nommer, même à elle-même, ce qu'elle a vécu comme un incident de violence sexuelle ou lorsque ses sentiments de honte ou de culpabilité la poussent à se taire (Jordan, 2011). Cette forme d'autosilencement se reflète dans mes résultats à travers les thèmes des « émotions négatives » (p. ex. la honte, la peur et la culpabilité) et celui de la « perception de la situation de VSMU », plus spécifiquement percevoir la situation comme étant « banale », « mineure » ou « pas assez grave » ou « ne correspondant pas à de la violence sexuelle ».

Par ailleurs, plusieurs éléments de contexte constituent des raisons de garder le silence par rapport à la situation de VSMU dans les récits analysés. Il y a des éléments liés aux relations interpersonnelles, ce qui inclut les répondant·e·s qui expliquent ne pas avoir dévoilé ou dénoncé la situation de VSMU pour ne « pas faire de tort » à l'individu ayant posé les gestes ou alors parce qu'ils·elles souhaitent « protéger [leurs] relations interpersonnelles ». Un autre élément de contexte important dans l'analyse des motifs de non-dévoilement et non-dénonciation est la « protection de sa carrière ou de la poursuite de ses études » et le « statut de l'individu ayant commis la VSMU ». Ceux-ci sont des thèmes illustrant l'impact des rapports de pouvoir dans l'expérience de non-dénonciation ou non-dévoilement. En effet, une position de vulnérabilité peut être observée dans la précarité des postes de certain·e·s employé·e·s et enseignant·e·s et dans la position de certain·e·s étudiant·e·s dont les études ou les revenus dépendent de l'individu responsable de la VSMU, ce qui a également été documenté par l'Université d'Ottawa (2015)

À un niveau plus structurel, lorsqu'il est question de dénonciation dans un contexte d'agression sexuelle, le système de justice criminelle peut s'avérer être une source de silencement pour plusieurs, entre autres à travers les hauts taux d'attrition et les faibles taux de condamnation dans les dossiers d'agression sexuelle (Jordan, 2011). Dans mes analyses, les dénonciations à la police sont plutôt rares, mais des parallèles peuvent être tracés avec les expériences de dénonciation aux instances disciplinaires des universités. En effet, un des thèmes associés à la non-dénonciation est la « méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires. » Pour illustrer l'effet de silencement

que le processus disciplinaire peut avoir, je souhaite partager la perspective d'une employée ayant dénoncé le harcèlement commis par un supérieur à son égard :

Du point de vue institutionnel, les messages envoyés n'étaient guère positifs. Par son inaction, [l'institution] envoie aux victimes un message à l'effet qu'il est impossible pour une personne en autorité de subir des conséquences pour ce type d'action. Ce faisant, elle discrédite tous les efforts et les campagnes mises en place afin de contrer le harcèlement en milieu de travail. Elle nous fait comprendre que le silence dans lequel se taisent trop souvent les victimes est plus porteur que la dénonciation.

Finalement, pour comprendre les différentes expériences de non-dévoilement et non-dénonciation, il importe aussi de nommer que plusieurs répondant·e·s décrivent des motifs correspondant au thème « confiance en ses stratégies et soutien informel », qui font qu'ils·elles ne ressentent pas le besoin de parler de la situation. Cette perspective présente dans plusieurs situations analysées illustre l'utilisation de stratégies alternatives et le recours au soutien informel par la personne qui subit la situation de VSMU pour régler la situation et pour répondre à ses besoins sans avoir recours aux ressources formelles. En ce sens, en refusant de s'inscrire dans un système qui ne leur convient pas, et en ne restant pas silencieuses, ces personnes utilisent d'autres moyens pour agir sur leur situation, assurer leur sécurité et leur bien-être.

Bref, de futures recherches adoptant une perspective féministe pourraient utiliser le concept de silencement pour analyser les expériences où les personnes subissant des VSMU ne dévoilent ou ne dénoncent pas ou sont réduites au silence. De plus, le concept d'agentivité, c'est-à-dire une manière pour un individu ou un groupe de s'autodéfinir et de s'autodéterminer (Collins, 2002), pourrait être mobilisé pour explorer et approfondir le sens que l'expérience de non-dévoilement et non-dénonciation a lorsque cette décision est prise dans une perspective d'autodétermination.

5.3 Recommandations pour l'entourage et pour la pratique

Ma recherche avait comme objectif spécifique de proposer des recommandations d'intervention et de sensibilisation pour soutenir la parole des personnes ayant subi des situations de VSMU. Cet objectif est cohérent avec une approche de recherche qualitative descriptive qui vise générer des descriptions pouvant être utilisées pour améliorer les

pratiques (Doyle et al., 2020). Dans cette section, je souhaite donc tracer des liens entre mes résultats et la pratique en présentant des recommandations pour l'entourage et les intervenant·e·s dans l'accueil d'un dévoilement ou d'une dénonciation, inspirées des thèmes identifiés dans mon analyse et interprétés à partir de ma perspective d'intervenante et de mon expérience de pratique professionnelle.

Les situations de VSMU analysées dans la présente recherche montrent que les personnes qui vivent ces situations en parlent souvent à leurs proches, surtout à leurs ami·e·s, mais il y en a aussi qui s'adressent à leurs collègues ou à d'autres personnes ou ressources du milieu universitaire. Il peut s'agir de ressources formelles comme le service de sécurité, le bureau de prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel et les instances disciplinaires, mais aussi d'autres personnes en position d'autorité comme un·e supérieur·e, un·e superviseur·e, un enseignant·e, un·e directeur·trice de recherche, etc. De plus, les associations étudiantes, les syndicats, les organisateurs d'évènement et les clubs sportifs sont aussi susceptibles de recevoir des dévoilements. Les recommandations qui suivent sont donc pour toutes ces personnes à qui les personnes qui vivent des VSMU pourraient s'adresser.

1. Sécuriser la personne qui dévoile ou dénonce. Les cas analysés dans cette recherche montrent que plusieurs personnes vont parler de la situation de VSMU parce qu'elles se sentent en danger, dans une situation qui persiste ou s'aggrave ou qu'elles jugent la situation imprévisible. Lorsqu'un dévoilement ou une dénonciation se déroule dans ce contexte, en plus des réactions positives à privilégier décrites plus loin, il peut être pertinent de s'inspirer de d'autres réactions positives identifiées dans la présente recherche, plus spécifiquement « sécuriser la personne ayant subi la VSMU » et « intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU ».

En effet, il peut être indiqué de discuter avec la personne qui dévoile ou dénonce pour créer un plan de sécurité, de lui offrir un accompagnement dans les situations où elle ne se sent pas à l'aise ou lui proposer d'intervenir auprès de l'individu qui a les comportements problématiques. Dans tous les cas, il faut éviter de décider à sa place ou sans tenir compte de ses besoins, et donc avant d'agir, il est central de vérifier avec elle que c'est bien ce qu'elle souhaite.

2. Prendre conscience de la grande variété de motifs de dévoilement et dénonciation. En plus des motifs liés à la situation de VSMU discutés ci-dessus, les répondant·e·s font état de plusieurs autres raisons de dévoiler ou dénoncer une situation de VSMU. En effet, certain·e·s vont dévoiler « à cause des conséquences de la VSMU » ou « pour obtenir de l'information, une option ou de l'aide ». D'autres vont dévoiler ou dénoncer « parce qu'un tiers est témoin » ou alors « parce qu'un tiers réfère à une ressource ou recommande de dénoncer ». Certaines personnes vont parler de la situation « parce que d'autres personnes sont victimes » ou pour avertir des victimes potentielles, « pour qu'elles fassent attention ». Finalement, certaines personnes parlent de la situation simplement « pour partager leur expérience ».

En prenant conscience des raisons pour lesquelles une personne en particulier fait un dévoilement ou une dénonciation, c'est possible d'ajuster son intervention pour s'ajuster à ses besoins. Cela signifie que lorsqu'un·e personne dévoile une situation de VSMU, il n'est pas utile que le·la destinataire assume qu'il·elle doit intervenir dans la situation, ni que tout ce qui est attendu est une oreille attentive et du soutien émotionnel. En évaluant les besoins et attentes de la personne victime et en faisant preuve de flexibilité, le·la destinataire a de meilleures chances que son intervention soit aidante et ait un impact positif. Par exemple, une étudiante pourrait révéler à son partenaire qu'un étudiant lui fait des avances répétées, malgré ses refus. Le partenaire a plusieurs pistes d'action : offrir de l'écoute, aller parler à l'étudiant, accompagner sa partenaire à ses cours ou lors d'évènements sociaux, l'encourager à porter plainte, etc. Cependant, si l'étudiante a confiance en ses stratégies et souhaite gérer la situation par elle-même et n'a dévoilé que pour être transparente et que son partenaire soit conscient de la situation, aucune de ces pistes d'action ne s'applique, le partenaire peut affirmer son soutien et sa disponibilité, mais en comprenant les motifs du dévoilement, il comprendra qu'aucune autre action n'est nécessaire.

3. Adopter une attitude soutenante et éviter les réactions négatives. L'un des principaux résultats de ma recherche se situe au niveau des réactions sociales positives et négatives. En effet, à travers les descriptions présentes dans les récits analysés, il est possible de voir tout un ensemble d'attitudes et de réponses à favoriser ou à éviter. En effet,

l'une des réactions positives centrales aux expériences décrites dans la présente recherche est celle de « soutien émotionnel » et inclut des comportements comme; écouter, croire, rassurer, valider l'expérience et les sentiments de la personne, ainsi que démontrer un non-jugement, de la compréhension et une préoccupation par rapport à son bien-être, etc. Parallèlement, les réactions négatives les plus souvent reçues et qui seraient à éviter sont les réactions « minimisant ou invalidant l'expérience ou les sentiments de la personne », ce qui inclut ne pas la croire, dire que la situation n'est pas grave ou se moquer. Les autres réactions négatives comme « ne pas répondre, ne pas réagir » et « blâmer la victime » (soit directement ou indirectement en lui posant des questions qui mettent la responsabilité de l'évènement sur elle) sont aussi à proscrire. Finalement, les réponses qui viennent « protéger ou défendre l'individu ayant posé les gestes ou l'institution », ainsi que le fait de « décider à sa place ne pas tenir compte de ses besoins » sont aussi des réponses à éviter.

En tant que destinataire d'un dévoilement, il peut être difficile d'avoir en tout temps des réactions adéquates. En effet, le dévoilement peut faire vivre des émotions intenses, c'est possible de ne pas se sentir équipé pour bien réagir et il est normal de craindre que ses réactions blessent la personne victime indépendamment de ses intentions. C'est toutefois possible d'être mieux préparé à recevoir un dévoilement en s'éduquant sur la question des violences sexuelles, en connaissant les attitudes à privilégier et les gestes à éviter, en étant honnête envers soi-même et envers la personne vis-à-vis de ses limites personnelles et en gardant en tête que ses actions doivent être centrées sur cette personne et sur ses besoins. Finalement, il ne faut pas hésiter à soi-même aller chercher de l'aide et du soutien si le dévoilement suscite des émotions ou pensées douloureuses.

4. Lutter contre les barrières au dévoilement et à la dénonciation. Plusieurs thèmes identifiés dans ma recherche décrivent des barrières au dévoilement et à la dénonciation. En effet, certaines retombées négatives comme « préjudice pour la personne victime » (p. ex. des représailles ou la perte de son emploi) et « retombée négative sur d'autres personnes » (p. ex. « [mes collègues] ont été témoins de mon "combat" et craignent de dénoncer ») peuvent créer un climat dissuasif à de futurs dévoilements et dénonciations. Le motif de non-dévoilement/non-dénonciation « protection de sa carrière ou de la poursuite de ses études » illustre aussi cette barrière. De plus, « la méconnaissance,

le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires » a été identifié comme un thème de non-dénonciation des situations de VSMU.

Il apparaît donc important de revoir les processus en place pour faciliter le dévoilement et la dénonciation et protéger les victimes. Cette démarche d'amélioration des processus est déjà en cours, plusieurs recommandations ont été formulées (voir Khan et al., 2019) et actions ont été mises en place dont la plus notable pour les universités québécoises est sans doute l'adoption de la loi P-22.1. Comme le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (2020) l'indique si justement, il faut encore évaluer l'application de cette loi, assurer un suivi auprès des établissements et consacrer des ressources pour atteindre la portée souhaitée par la loi, incluant le financement de mesures d'éducation et de sensibilisation. Le besoin vis-à-vis de ce type de mesures est mis en lumière dans mon analyse où apparaît une certaine normalisation des situations de VSMU, ce qui se reflète dans le thème de motif de non-dévoilement/non-dénonciation « perception de la situation de VSMU » où les répondant·e·s décrivent la situation comme étant « banale », « mineure » ou « pas assez grave » ou « ne correspondant pas à de la violence sexuelle », ainsi que dans le thème de réactions sociales « minimiser, invalider les sentiments/l'expérience et ne pas croire ». De plus plusieurs répondantes font état d'« émotions négatives » (p. ex. la peur, la culpabilité et la honte) comme raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer, ce qui pourrait aussi être adressé dans une campagne de sensibilisation.

5.4 Retour sur ma posture d'intervenante féministe

Avant de conclure, je souhaite revenir sur mon positionnement en tant que chercheuse et intervenante. Pendant les années entourant la rédaction de ce mémoire, j'ai milité contre les violences sexuelles en tant que femme, étudiante et intervenante. Mon travail d'intervention m'a amenée à accompagner des victimes d'agression sexuelle dans les semaines et les mois suivant l'évènement. J'étais aux premières lignes pour constater l'effet #MoiAussi et comment des changements de culture ont démarré pour mieux soutenir la parole des victimes. Mon expérience comme intervenante, mais aussi comme étudiante et comme coordonnatrice de la campagne *Sans oui, c'est non!* m'ont amenée à me positionner comme intervenante féministe, à remettre en question l'individualisation des

problèmes sociaux et à concevoir les violences sexuelles comme étant un problème social, maintenu en place par des systèmes d'oppression sexistes, racistes et colonialistes, par des mythes et par la culture du viol.

Une réflexion personnelle qui m'a accompagnée dans le processus de recherche est la manière dont les personnes qui vivent les situations de VSMU en parlent. Plusieurs récits décrivaient des expériences de dénonciation et de dévoilement auxquelles je m'attendais étant donné ma recension de la littérature sur le sujet et mon expérience clinique. Il s'agit par exemple des personnes qui se confient à leurs proches, qui consultent des professionnels de la santé physique ou mentale ou qui portent plainte aux instances disciplinaires et à la police. Cependant, certains récits ont piqué ma curiosité, qui est restée non assouvie étant donné les limites des données disponibles. Il s'agit plus précisément des expériences où une personne faisait un dévoilement dans le contexte de #AgressionNonDénoncée et celles où le dévoilement prenait la forme de « collectivisation », ce que j'explique ci-dessous.

Premièrement, la collecte de donnée ayant eu lieu avant la vague de dénonciation liée à #MoiAussi, les dévoilements motivés par #AgressionNonDénoncée étaient présents, mais marginaux. Alors que je menais ma recherche et rédigeais mon mémoire, j'ai été témoin des vagues de dénonciation sur les médias sociaux. Plusieurs enjeux éthiques et sociaux se posent quand les médias sociaux se mettent à jouer un rôle dans la dénonciation de situations de violence sexuelle. Comment est-ce que les personnes victimes réagissent aux multiples récits de violence sexuelle auxquels elles sont exposées sur les médias sociaux et quel est l'impact sur leur trauma? Quels sentiments et effets sont générés par cette voie alternative de dénonciation; des sentiments d'empowerment, d'agentivité, de collectivisation, ou alors de fatigue et d'impuissance? Le recours aux médias sociaux permet-il à la communauté de jouer un rôle dans la responsabilisation des individus ayant commis les gestes de violence? Est-ce que ces individus sont ostracisés? Depuis les premières vagues de dénonciation, plusieurs recherches sont menées sur l'impact de cette prise de parole collective à travers les médias sociaux et l'intervenante féministe en moi est très curieuse de continuer à explorer ce phénomène ainsi que celui du cyberactivisme et l'évolution d'une « *call-out culture* » (Mendes et al., 2018).

Deuxièmement, à la lecture des récits analysés dans ma recherche, j'ai observé que plusieurs répondant·e·s formulent leurs dévoilements comme « en discutant avec des amies, j'ai su qu'il avait eu des comportements semblables avec d'autres », « nous en avons parlé entre femmes pour réaliser que nous étions plusieurs à vivre cela » et « les anciennes avertissaient toujours les nouvelles arrivées de ce "comportement" ». Cette mise en commun des expériences et difficultés est l'un des principes de l'intervention féministe pour permettre de reconnaître le côté structurel des problèmes et de s'éloigner de leur individualisation (Corbeil et Marchand, 2010). Dans un système où les individus qui commettent les VSMU ont parfois le pouvoir, cette « collectivisation » pourrait être une stratégie d'empowerment et d'agentivité qui s'enracine dans le comportement des femmes de se protéger entre elles et de partager ensemble leur expérience. De plus, dans la manière de formuler les choses, des répondant·e·s font référence à une action collective (p. ex. « nous nous sommes regroupées afin qu'il ne nous enseigne plus ») ou une parole collective (p. ex. « nous nous en parlons entre nous »). De futures recherches pourraient explorer les contextes se prêtant à cette mise en commun de l'expérience et aux actions collectives pour dénoncer les VSMU.

Finalement, ce que ces dernières années de militantisme, d'intervention et de recherche m'ont montré, c'est l'importance de créer un espace pour permettre aux personnes qui vivent des situations de violence sexuelle d'en parler, en fonction de leurs besoins et de leur rythme et qu'elles puissent obtenir le soutien qu'elles désirent. Cet espace peut prendre la forme d'un lieu physique ou virtuel, mais aussi d'opportunités comme des soirées « *open-mic* » ou des questions ouvertes lors de discussions plus larges. Tout·e·s les membres de la communauté universitaire ont un rôle à jouer pour soutenir et accommoder les personnes qui font face aux conséquences d'une situation de VSMU. Ils·elles ont aussi le pouvoir de tenir responsable les individus posant les gestes de VSMU en intervenant lorsqu'ils·elles sont témoins d'une situation de VSMU, en exprimant un désaccord face aux blagues et commentaires inappropriés, sexuels ou sexistes, en n'excusant pas les comportements insistants ou déplacés et en se positionnant fermement contre la presque immunité accordée à certains individus en position de pouvoir ou dont le statut socioéconomique ou académique est rayonnant.

Conclusion

Cette recherche, en s'appuyant sur des données qualitatives issues de l'*Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es* visait à décrire les expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non-dénonciation des situations de VSMU au Québec. Plus spécifiquement, ce mémoire avait pour objectifs d'identifier les personnes ou ressources à qui les situations de VSMU sont dévoilées et dénoncées; d'explorer les éléments motivant les dévoilements et dénonciations; de décrire les réactions sociales positives et négatives reçues après un dévoilement ou une dénonciation; d'explorer les retombées des dévoilements et dénonciations; de décrire les raisons de ne pas dévoiler ou dénoncer; et de proposer des recommandations d'intervention et de sensibilisation pour soutenir la parole des personnes ayant subi des situations de VSMU.

Pour répondre à ces objectifs, j'ai mené une recherche qualitative descriptive portant sur les récits de 332 personnes rapportant 357 situations de VSMU. L'analyse thématique de ces situations a permis d'identifier des thèmes se rapportant à 186 dévoilements informels (dont les destinataires sont des membres de l'entourage personnel), 117 dévoilements formels (dont les destinataires sont des personnes ou des ressources formelles de l'université ou de la communauté), 37 dénonciations (une plainte aux instances disciplinaires ou légales), ainsi que 119 expériences de non-dévoilement et/ou non-dénonciation. Cette catégorisation des différentes expériences a permis d'identifier des thèmes propres au dévoilement informel ou propres à la dénonciation, ainsi que plusieurs thèmes communs aux trois types de dévoilement/dénonciation. Elle a aussi permis de mettre en lumière comment les descriptions de dévoilements formels soulevaient des thèmes chevauchant ceux des dévoilements informels d'une part et ceux des dénonciations d'autre part.

Les résultats montrent que les personnes qui subissent des VSMU dévoilent et dénoncent à de multiples destinataires informels (p. ex. les ami·e·s et collègues) et formels (p. ex. des personnes en position d'autorité et des ressources universitaires); les raisons pour lesquelles elles dénoncent sont variables (p. ex. des motivations liées à la situation et des facteurs extérieurs); les réactions sociales reçues sont souvent positives (p. ex. soutien

émotionnel et sécurisation), mais parfois négatives (p. ex. réponses invalidantes et de blâme); les retombées des dévoilements et dénonciations sont mitigées; et les dévoilements et dénonciations sont entravés par plusieurs barrières (p. ex. émotions négatives et minimisation de la situation).

Au-delà de la simple description des éléments caractérisant les expériences de (non-)dévoilement et (non-)dénonciation, l'interprétation des thèmes émergents de l'analyse a permis de mettre en lumière le rôle central et positif joué par le dévoilement à des destinataires informels; les enjeux liés au double rôle des intervenant·e·s du milieu universitaire; le contexte particulier de certaines situations de VSMU où la personne dévoile ou dénonce pour sa propre sécurité; ainsi que les éléments venant agir comme barrières au dévoilement et à la dénonciation, à la fois au niveau individuel, interpersonnel et structurel. De plus, en m'appuyant sur les résultats, j'ai pu formuler des recommandations pour l'entourage et les intervenants, soit de sécuriser la personne qui dévoile ou dénonce; de prendre conscience de la grande variété de motifs de dévoilement et dénonciation; d'adopter une attitude soutenante et éviter les réactions négatives; ainsi que de lutter contre les barrières au dévoilement et à la dénonciation.

Enfin, toute cette recherche et la rédaction de ce mémoire se sont déroulées dans un contexte de mobilisation sociale sur la question des violences sexuelles et des VSMU. Pendant les années de ma maîtrise, le gouvernement a mis en place une Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles (Secrétariat à la condition féminine, 2016), la *Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur* a été mise sur pied à l'Université du Québec à Montréal et la loi P-22.1 a été adoptée. Je souhaite donc que ce mémoire soit une pierre de plus, modeste somme toute, dans la lutte contre les VSMU et dans un mouvement social visant à soutenir la parole des personnes subissant ces situations.

Bibliographie

- Ahrens, C. E. (2006). Being silenced: The impact of negative social reactions on the disclosure of rape. *American Journal of Community Psychology*, 38(3-4), 31-34. <https://doi.org/10.1007/s10464-006-9069-9>
- Ahrens, C. E., Cabral, G. et Abeling, S. (2009). Healing or hurtful: Sexual assault survivors' interpretations of social reactions from support providers. *Psychology of Women Quarterly*, 33(1), 81-94. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2008.01476.x>
- Ahrens, C. E., Campbell, R., Ternier-Thames, N. K., Wasco, S. M. et Sefl, T. (2007). Deciding whom to tell: Expectations and outcomes of rape survivors' first disclosures. *Psychology of Women Quarterly*, 31(1), 38-49. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2007.00329.x>
- Ahrens, C. E., Stansell, J. et Jennings, A. (2010). To tell or not to tell: The impact of disclosure on sexual assault survivors' recovery. *Violence and Victims*, 25(5), 631-648. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.25.5.631>
- Basile, K. C. et Smith, S. G. (2011). Sexual violence victimization of women: Prevalence, characteristics, and the role of public health and prevention. *American Journal of Lifestyle Medicine*, 5(5), 407-417. <https://doi.org/10.1177/1559827611409512>
- Basile, K. C., Smith, S. G., Breiding, M. J., Black, M. C. et Mahendra, R. R. (2014). *Sexual violence surveillance : Uniform definitions and recommended data elements, version 2.0*. https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/sv_surveillance_definitions-2009-a.pdf
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. et Parent, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Université du Québec à Montréal. http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf

- Billette, V., Guay, S. et Marchand, A. (2005). Le soutien social et les conséquences psychologiques d'une agression sexuelle : synthèse des écrits. *Santé mentale au Québec*, 30(2), 101-120. <https://doi.org/10.7202/012141ar>
- Browne, A. (1991). The victim's experience: Pathways to disclosure. *Psychotherapy: Theory, Research, Practice, Training*, 28(1), 150. <https://doi.org/10.1037/0033-3204.28.1.150>
- Buchwald, E., Fletcher, P. R. et Roth, M. (1993). *Transforming a rape culture*. Milkweed Editions.
- Burczycka, M. (2020). *Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019*. (publication n° 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.pdf>
- Bureau de Coopération Interuniversitaire (2016). *Le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans le milieu universitaire. Rapport du groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS)*. <http://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/03/2016-10-18-Rapport-harcelement-violence-caractere-sexuel.pdf>
- Burnett, A. (2016). Rape culture. Dans N. A. Naples (dir.), *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Gender and Sexuality Studies*. <https://doi.org/10.1002/9781118663219.wbegss541>
- Campbell, R., Ahrens, C. E., Sefl, T., Wasco, S. M. et Barnes, H. E. (2001). Social reactions to rape victims: Healing and hurtful effects on psychological and physical health outcomes. *Violence and Victims*, 16(3), 287-302. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.16.3.287>
- Campbell, R., Dworkin, E. et Cabral, G. (2009). An ecological model of the impact of sexual assault on women's mental health. *Trauma, Violence, & Abuse*, 10(3), 225-246. <https://doi.org/10.1177/1524838009334456>

- Campbell, R., Wasco, S. M., Ahrens, C. E., Sefl, T. et Barnes, H. E. (2001). Preventing the “second rape”: Rape survivors' experiences with community service providers. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(12), 1239-1259. <https://doi.org/10.1177/088626001016012002>
- Canan, S. N. et Levand, M. A. (2019). A feminist perspective on sexual assault. Dans W. T. O’Donohue et P. A. Schewe (dir.), *Handbook of Sexual Assault and Sexual Assault Prevention* (p. 3-16). https://doi.org/10.1007/978-3-030-23645-8_1
- Cantor, D., Fisher, B., Chibnall, S., Townsend, R., Lee, H., Bruce, C. et Thomas, G. (2015). *Report on the AAU campus climate survey on sexual assault and sexual misconduct*. http://www.aau.edu/uploadedFiles/AAU_Publications/AAU_Reports/Sexual_Assault_Campus_Survey/Report%20on%20the%20AAU%20Campus%20Climate%20Survey%20on%20Sexual%20Assault%20and%20Sexual%20Misconduct.pdf
- Code criminel*, L.R.C. 1985, C-46. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>
- Collins, P. H. (2002). *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*. Routledge.
- Comité d’experts sur l’accompagnement des victimes d’agressions sexuelles et de violence conjugale (2020). *Rebâtir la confiance*. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>
- Comité permanent de la condition féminine (2017). *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada*. <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/FEWO/Reports/RP8823562/feworp07/feworp07-f.pdf>
- Conroy, S. et Cotter, A. (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. (publication n° 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm>

- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). Fondements et principes de l'intervention féministe. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui*. Les éditions du remue-ménage.
- Cotter, A. et Savage, L. (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : premiers résultats découlant de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. (publication n° 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>
- Croteau, M. (2017, 20 octobre). Québec débloque 1 million pour affronter l'« ouragan social ». *La Presse+*. http://plus.lapresse.ca/screens/d83085ab-d661-44c4-82c7-08ae31498a04_7C_0.html
- Doyle, L., McCabe, C., Keogh, B., Brady, A. et McCann, M. (2020). An overview of the qualitative descriptive design within nursing research. *Journal of Research in Nursing*, 25(5), 443-455. <https://doi.org/10.1177/1744987119880234>
- Dworkin, E. R., Brill, C. D. et Ullman, S. E. (2019). Social reactions to disclosure of interpersonal violence and psychopathology: A systematic review and meta-analysis. *Clinical Psychology Review*, 72, 1-14. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2019.101750>
- Dworkin, E. R., Menon, S. V., Bystrynski, J. et Allen, N. E. (2017). Sexual assault victimization and psychopathology: A review and meta-analysis. *Clinical Psychology Review*, 56, 65-81. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2017.06.002>
- Dworkin, E. R., Newton, E. et Allen, N. E. (2018). Seeing roses in the thorn bush: Sexual assault survivors' perceptions of social reactions. *Psychology of violence*, 8(1), 100. <https://doi.org/10.1037/vio0000082>
- Elkouri, R. (2018, 4 février). Université de Montréal : briser l'omerta. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201802/04/01-5152565-universite-de-montreal-briser-lomerta.php>

- Fedina, L., Holmes, J. L. et Backes, B. L. (2016). Campus sexual assault: A systematic review of prevalence research from 2000 to 2015. *Trauma Violence Abuse, 19*(1), 76-93. <https://doi.org/10.1177/1524838016631129>
- Fernet, M., Hébert, M., Couture, S. et Brodeur, G. (2019). Meeting the needs of adolescent and emerging adult victims of sexual violence in their romantic relationships: A mixed methods study exploring barriers to help-seeking. *Child Abuse & Neglect, 91*, 41-51. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.01.019>
- Filipas, H. H. et Ullman, S. E. (2001). Social reactions to sexual assault victims from various support sources. *Violence and Victims, 16*(6), 673-692.
- Fisher, B. S., Daigle, L. E., Cullen, F. T. et Turner, M. G. (2003). Reporting sexual victimization to the police and others results from a national-level study of college women. *Criminal Justice and Behavior, 30*(1), 6-38. <https://doi.org/10.1177/0093854802239161>
- Fisher, B. S., Peterson, S. et Cantor, D. (2016). *Victims' use of resources, evaluation of resources, and reasons for not using resources*. http://www.aau.edu/uploadedFiles/AAU_Publications/AAU_Reports/Sexual_Assault_Campus_Survey/Additional%20Analysis%20Use%20of%20Resources.pdf
- Fleming, C. J. E. et Muscari, E. C. (2019). Undergraduates' disclosures of unwanted sexual experiences: Who, why, and when? *Violence Against Women*. Prépublication. <https://doi.org/10.1177/1077801219885187>
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, È.-M., Chagnon, R., Cousineau, M.-M., Dubé, M., Lapierre, S., Sheehy, E., Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), Regroupement québécois des CALACS (RQCALACS), Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) et Gagnon, C. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*. http://sac.uqam.ca/upload/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf

- Gallagher, F. et Marceau, M. (2020). La recherche descriptive interprétative. Dans M. Corbière et N. Larivière (dir.), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (2^e éd., p. 5-32). Les Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807-1.pdf>
- Holland, K. J. et Cortina, L. M. (2017). "It happens to girls all the time" : Examining sexual assault survivors' reasons for not using campus supports. *American Journal of Community Psychology*, 59(1-2), 50-64. <https://doi.org/10.1002/ajcp.12126>
- Jordan, C. E., Combs, J. L. et Smith, G. T. (2014). An exploration of sexual victimization and academic performance among college women. *Trauma, Violence, & Abuse*, 15(3), 191-200. <https://doi.org/10.1177/1524838014520637>
- Jordan, J. (2011). Silencing rape, silencing women. Dans J. M. Brown et S. L. Walklate (dir.), *Handbook on sexual violence* (p. 253-286). <https://doi.org/10.4324/9780203802434.ch12>
- Kelly, L. (1987). The continuum of sexual violence. Dans J. Hanmer et M. Maynard (dir.), *Women, violence and social control*. https://doi.org/10.1007/978-1-349-18592-4_4
- Kelly, L., Burton, S. et Regan, L. (1996). Beyond victim or survivor: Sexual violence, identity and feminist theory and practice. Dans L. Adkins et V. Merchant (dir.), *Sexualizing the Social : Power and the Organization of Sexuality* (p. 77-101). https://doi.org/10.1007/978-1-349-24549-9_5
- Khan, F., Rowe, C. J. et Bidgood, R. (2019). *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire*. <https://www.couragetoact.ca/s/CourageToAct-French-Oct30.pdf>
- Krause, K. H., Miedema, S. S., Woofter, R. et Yount, K. M. (2017). Feminist research with student activists: Enhancing campus sexual assault research. *Family Relations*, 66(1), 211-223. <https://doi.org/10.1111/fare.12239>

Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. B. et Lozano, R. (2002). La violence sexuelle. Dans Organisation mondiale de la Santé (OMS) (dir.), *Rapport mondial sur la violence et la santé* (p. 1083-1088).

https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_report.pdf

Lambert, V. A. et Lambert, C. E. (2012). Qualitative descriptive research : An acceptable design. *Pacific Rim International Journal of Nursing Research*, 16(4), 255-256.

Lavoie, F., Parent, S., Auclair, I., Hébert, M. et Bergeron, M. (2018). *Capsule de mesure #6 : RNAE-22 - Questionnaire sur les réactions nuisibles et aidantes de l'entourage lors d'un dévoilement de violences à caractère sexuel. Adaptation francophone du Social Reaction Questionnaire - shortened version (SRQ-S; Ullman, Relyea, Sigurvinsdottir, & Bennett, 2017)*. Équipe de recherche FQRSC – Violence sexuelle et santé (EVISSA), UQAM. <http://martinehebert.uqam.ca/upload/files/EVISSA/Mesure/6%20RNAE-22.pdf>

Loi modifiant le code criminel et la loi sur le ministère de la justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, L.C. 2018 c. 29, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/mgnl-cuol/c51.html>

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, L.Q. 2017, P-22.1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-22.1>

Mendes, K., Ringrose, J. et Keller, J. (2018). #metoo and the promise and pitfalls of challenging rape culture through digital feminist activism. *European Journal of Women's Studies*, 25(2), 236-246. <https://doi.org/10.1177/1350506818765318>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-supérieur/Brochure-Violences-sexuelles-VF.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018). *Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur : élaboration de la politique prescrite par la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.*

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/Violences_caractere_sexuel_Guide.pdf

Ministère des Collèges et Universités (2019). *Student voices on sexual violence survey.*

<https://ontariosuniversities.ca/student-voices-on-sexual-violence-survey>

Muehlenhard, C. L., Peterson, Z. D., Humphreys, T. P. et Jozkowski, K. N. (2017).

Evaluating the one-in-five statistic: Women's risk of sexual assault while in college. *The Journal of Sex Research*, 54(4-5), 549-576. <https://doi.org/10.1080/00224499.2017.1295014>

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.*

Armand Colin. <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200249045-p-207.htm>

Paquette, B. (2018). *La déferlante #MoiAussi : quand la honte change de camp.* M éditeur.

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014.* (publication n° 85-002-

X). Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>

Radio-Canada. (2014, 12 novembre). Allégations de harcèlement sexuel : malaise à

l'UQAM. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/693620/allegation-harcelement-sexuel-association-etudiante-publie-noms-professeurs-facebook>

Radio-Canada. (2014, 22 août). Deux joueurs de hockey de l'université d'Ottawa accusés

d'agression sexuelle.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/681309/ottawa-accusations-agression-sexuelle-gee-gees>

Radio-Canada. (2016, 16 octobre). Série d'intrusions à l'Université Laval et allégations

d'agressions sexuelles. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/808951/agressions-sexuelles-universite-laval-residences>

- Randall, M. (2010). Sexual assault law, credibility, and “ideal victims”: Consent, resistance, and victim blaming. *Canadian Journal of Women and the Law*, 22(2), 397-433. <https://doi.org/10.3138/cjwl.22.2.397>
- Rech, N. (2019). Mouvement #MoiAussi au Canada. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-moiaussi>
- Regehr, C., Alaggia, R., Lambert, L. et Saini, M. (2008). Victims of sexual violence in the canadian criminal courts. *Victims & Offenders*, 3(1), 99-113. <https://doi.org/10.1080/15564880701783699>
- Relyea, M. et Ullman, S. E. (2015). Unsupported or turned against: Understanding how two types of negative social reactions to sexual assault relate to postassault outcomes. *Psychology of Women Quarterly*, 39(1), 37-52. <https://doi.org/10.1177/0361684313512610>
- Rennison, C. M. (2014). Feminist theory in the context of sexual violence. Dans G. Bruinsma et D. Weisburd (dir.), *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice* (p. 1617-1627). https://doi.org/10.1007/978-1-4614-5690-2_70
- Ricci, S. (2017). Contrer les violences sexuelles à l’université : un maillage de résistance. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 18, 178-183. <https://id.erudit.org/iderudit/86385ac>
- Ricci, S. et Bergeron, M. (2019). Tackling rape culture in Québec universities: A network of feminist resistance. *Violence Against Women*, 25(11), 1290-1308. <https://doi.org/10.1177/1077801219844607>
- Rousseau, C. (2019). *La violence sexuelle, toujours reconnue comme telle? Étude exploratoire des repères mobilisés par les étudiantes universitaires de 1er cycle pour qualifier la situation vécue* (mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Canada). <https://archipel.uqam.ca/12969/1/M16164.pdf>
- Sabina, C. et Ho, L. Y. (2014). Campus and college victim responses to sexual assault and dating violence disclosure, service utilization, and service provision. *Trauma, Violence, & Abuse*, 15(3), 201-226. <https://doi.org/10.1177/1524838014521322>

- Sandelowski, M. (2000). Whatever happened to qualitative description? *Research in Nursing & Health*, 23(4), 334-340. [https://doi.org/10.1002/1098-240x\(200008\)23:4<334::aid-nur9>3.0.co;2-g](https://doi.org/10.1002/1098-240x(200008)23:4<334::aid-nur9>3.0.co;2-g)
- Sandelowski, M. (2010). What's in a name? Qualitative description revisited. *Research in Nursing & Health*, 33(1), 77-84. <https://doi.org/10.1002/nur.20362>
- Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf
- Somanader, T. (2014, 19 septembre). President Obama launches the "It's On Us" campaign to end sexual assault on campus. <https://obamawhitehouse.archives.gov/blog/2014/09/19/president-obama-launches-its-us-campaign-end-sexual-assault-campus>
- Spencer, C., Mallory, A., Toews, M., Stith, S. et Wood, L. (2017). Why sexual assault survivors do not report to universities: A feminist analysis. *Family Relations*, 66(1), 166-179. <https://doi.org/10.1111/fare.12241>
- Thomlison, B. (2001). Descriptive studies. Dans B. A. Thyer (dir.), *The handbook of social work research methods* (p. 131-141). <https://doi.org/10.4135/9781412986182>
- Taylor, S. E. (2012). Social support : A review. Dans H. S. Friedman (dir.), *The Oxford Handbook of Health Psychology*. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780195342819.013.0009>
- UBC Sexual Assault Panel (2016). *Sexual assault at the university of british columbia : Prevention, response, and accountability*. <http://equity2.sites.olt.ubc.ca/files/2016/09/USAP-Report-20-June-Submitted.pdf>
- Ullman, S. E. (2000). Psychometric characteristics of the social reactions questionnaire. *Psychology of Women Quarterly*, 24(3), 257-271. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2000.tb00208.x>
- Ullman, S. E. (2010). *Talking about sexual assault: Society's response to survivors*. American Psychological Association. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/reader.action?docID=3114974>

- Ullman, S. E. et Peter-Hagene, L. C. (2016). Longitudinal relationships of social reactions, PTSD, and revictimization in sexual assault survivors. *Journal Interpersonal Violence*, 31(6), 1074-1094. <https://doi.org/10.1177/0886260514564069>
- Ullman, S. E. et Relyea, M. (2016). Social support, coping, and posttraumatic stress symptoms in female sexual assault survivors: A longitudinal analysis. *Journal of Traumatic Stress*, 29(6), 500-506. <https://doi.org/10.1002/jts.22143>
- Ullman, S. E., Relyea, M., Sigurvinsdottir, R. et Bennett, S. (2017). A short measure of social reactions to sexual assault: The social reactions questionnaire-shortened. *Violence and Victims*, 32(6), 1096-1115. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.VV-D-16-00066>
- Université d'Ottawa (2015). *Rapport du groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa*. <https://www.uottawa.ca/recteur/sites/www.uottawa.ca.president/files/rapport-du-groupe-de-travail-sur-le-respect-et-l-egalite.pdf>
- Whisnant, R. (2013). Feminist perspectives on rape. Dans E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <https://plato.stanford.edu/archives/fall2013/entries/feminism-rape/>
- Wright, J., Dhunna, S., Riddle, T., De Gannes, P. et Berzins, T. (2019). *End the silence, end the violence: Experiences and understandings of sexual violence at the University of Toronto*. https://docs.wixstatic.com/ugd/91a6ee_ec2ef42eb4354d2a84e8d7f3ff5700cb.pdf
- Yuan, N. P., Koss, M. P. et Stone, M. (2006). *The psychological consequences of sexual trauma*. VAWnet, a project of the National Resource Center on Domestic Violence. https://vawnet.org/sites/default/files/materials/files/2016-09/AR_PsychConsequences.pdf

Annexe 1 : Tableaux synthèse des thèmes émergeant d'expériences de dévoilement, dénonciation, non-dévoilement ou non-dénonciation dans des situations de VSMU

Tableau 6 : Synthèse des motifs de dévoilement et dénonciation

	Thème	Exemples de récit
Motifs de dévoilement informel, formel et dénonciation	Dangerosité de la situation <i>« J'avais peur pour ma sécurité »</i>	Il y avait une menace latente dans son comportement, j'ai fini par appeler la sécurité. J'ai finalement texté mon copain, pour lui dire de finir rapidement son activité, soudainement j'avais peur pour ma sécurité
	Persistance de la situation <i>« Les actions perduraient »</i> <i>« Je voulais que cela cesse »</i>	Malgré mes commentaires sur le fait que j'étais mariée, aimais mon conjoint et étais hétérosexuelle, elle a continué ses avances. J'ai dû faire intervenir la directrice du module et le directeur du département.
	Imprévisibilité de la situation <i>« Avant que cela dégénère »</i>	J'en ai parlé le lendemain [d'une altercation verbale] à l'adjointe pour avoir quelqu'un de l'administration à témoin de cette histoire au cas où ça dégènerait. J'ai dû ultimement l'enregistrer afin de m'assurer que je sois protégé. Armé de l'enregistrement j'ai exposé le problème à mon supérieur à l'époque et déposé une plainte formelle.

	Thème	Exemples de récit
Motifs de dévoilement formel et informel	<p>À cause des conséquences de la VSMU</p> <p>« <i>J'étais troublée, mal à l'aise</i> »</p> <p>« <i>Je ne dormais plus</i> »</p>	<p>J'ai dû recourir à l'aide d'un sexologue et d'une psychologue pour parvenir à retrouver le moral malgré le fait que j'en ai toujours des séquelles aujourd'hui alors que ça fait un an et deux mois.</p>
	<p>Parce qu'un tiers est témoin ou connaît une fraction de la situation</p> <p>« <i>[Il-elle] a vu</i> »</p> <p>« <i>[Il-elle] a su</i> »</p>	<p>Comme des collègues l'ont vu faire, ce fut facile pour moi d'en parler avec eux.</p> <p>Des accusations non fondées ont été faites contre lui par des gens qui n'avaient entendu que la moitié de l'histoire. J'ai décidé de parler de mon histoire, tout d'abord au pair aidant de mon département, qui m'a beaucoup rassurée. [...] Avec le pair aidant, nous avons par la suite rencontré ma directrice de recherche ainsi que le directeur du programme afin de rétablir les faits.</p>
	<p>Pour obtenir de l'information, une opinion ou de l'aide</p> <p>« <i>J'ai demandé conseil</i> »</p>	<p>J'ai sollicité [l'aide de mes amis] assez rapidement, parce que je ne savais pas comment réagir.</p>
	<p>À cause d'#AgressionsNonDénoncées</p> <p>« <i>Avec la vague de dénonciation</i> »</p>	<p>J'ai éclaté suite à une conférence donnée dans le cadre du mouvement « Agressions non dénoncées ». J'ai compris que je partageais un point commun avec ces autres personnes [...] C'est à ce moment que j'ai commencé à parler, que l'abcès a éclaté. J'ai décidé d'aller voir la direction et de changer de directeur.</p>

	Thème	Exemples de récit
Motifs de dévoilement formel et dénonciation	Parce qu'un tiers réfère à une ressource ou recommande de dénoncer <i>« Suivant ses conseils »</i>	[Mes proches] m'ont conseillé d'aller voir un psychologue qui m'aiderait mieux qu'eux à comprendre ce qui se passe, ce que j'ai fait [Le directeur du département] m'a conseillé d'aviser immédiatement le service de sécurité de l'université, ce que j'ai fait. [Mes amis] m'ont conseillé d'appeler la police, ce que j'ai fait.
	Parce que d'autres personnes sont victimes <i>« Je n'étais pas la seule »</i>	L'agresseur a fait d'autres victimes alors j'ai décidé de parler de ce que j'ai vécu avec une responsable du service de harcèlement de l'université
Motifs de dévoilement informel	Pour partager son expérience <i>« J'en parlais parce qu'on jase »</i>	Il est arrivé qu'un étudiant me demande mon numéro de téléphone ou bien me siffle alors que je n'avais pas démontré d'intérêt pour lui. [...] J'en ai parlé à mon chum, mais comme une anecdote, lorsque je racontais ma journée.
	Pour les avertir <i>« Pour qu'elles fassent attention »</i>	J'ai aussi parlé de cet événement avec quelques collègues féminines afin qu'elles soient sur leurs gardes et qu'elles évitent de se retrouver dans la même situation, que ce soit dans une voiture ou une salle ou un bureau à porte close

Tableau 7 : Synthèse des réactions sociales des destinataires

	Thème	Exemples de récit
Réactions positives aux dévoilements informels, formels et dénonciation	<p>Donner du soutien émotionnel</p> <p>« [Il-elle] m'écoute »</p> <p>« [Il-elle] me croit »</p> <p>« [Il-elle] m'a rassuré·e »</p>	<p>J'en ai parlé quelque temps après à une collègue, qui m'a écoutée et prit acte de ce qui s'était passé. Elle a eu une bonne écoute, dans laquelle je n'ai pas senti de jugement négatif à mon égard.</p> <p>J'ai contacté l'intervenante en relation d'aide de l'[université] pour la rencontrer. Elle a été très professionnelle et compréhensive.</p> <p>J'ai informé le directeur du département de la situation. Son attitude à mon endroit a été excellente. Il n'a pas tenté de minimiser la gravité de l'évènement.</p> <p>Nous avons eu de longues discussions pour nous assurer que j'allais bien.</p> <p>[L'agent de sécurité] a confirmé que ce n'est pas un comportement à subir dans un milieu universitaire.</p> <p>Je n'ai pas cru d'abord à un viol, mais les amis à qui j'en ai parlé m'ont convaincue que c'en était un.</p> <p>Mais après discuter et rire de la situation avec mes amis, je m'ai senti mieux.</p>
	<p>Intervenir auprès de l'individu responsable de la VSMU</p> <p>« [Ils-elles] lui ont dit d'arrêter »</p>	<p>[Le bureau de harcèlement] a donné un avis verbal à l'étudiant.</p> <p>Lorsque j'ai commencé à fréquenter un garçon, j'ai parlé de la situation à mon copain et il est allé parler au gars pour qu'il cesse.</p>

	Thème	Exemples de récit
Réactions positives aux dévoilements informels, formels et dénonciation	<p>Sécuriser la personne ayant subi la VSMU</p> <p>« [Ils-elles] m'ont protégée »</p>	<p>Dès que j'ai été avertir la sécurité de l'[université], je leur ai fourni mon horaire de cours et il y avait un gardien de sécurité à la porte du local pour toute la durée du cours et il me raccompagnait à l'extérieur du pavillon pour éviter que le garçon entre en contact avec moi</p> <p>J'en ai tout de suite parlé à mes amis qui ont accepté de rester près de moi et de créer comme une barrière de protection autour de moi de manière à décourager toute autre tentative dudit professeur.</p> <p>« Nous en avons discuté brièvement le [lendemain] matin. Mon colocataire m'a appris à briser des nez avec mon poing. »</p>
Réactions positives aux dévoilements formels et informels	<p>Partager une expérience similaire</p> <p>« Il s'agit d'un harceleur renommé »</p>	<p>C'est en discutant avec des collègues que je me suis rendu compte qu'il agissait de la même façon avec plusieurs filles.</p>
	<p>Référer vers d'autres ressources</p> <p>« [Ils-elles] m'ont conseillé d'aller voir [ressource] »</p>	<p>J'en ai alors parlé avec mes amis qui m'ont dit de prendre cela très au sérieux et que je devrais aller en parler avec les agents de sécurité.</p>
Réaction positive aux dévoilements formels et dénonciations	<p>Prendre en charge</p> <p>« [Ils-elles] ont pris les choses en main »</p>	<p>Je suis allée rencontrer le responsable du service des ressources. Il m'a rencontrée à mon bureau, a pris bonne note de tout et a fait un suivi rigoureux auprès de moi. [...] Le tout a tellement été très bien pris en charge du moment que j'ai partagé mon expérience</p>

	Thème	Exemples de récit
Réactions négatives aux dévoilements informels, formels et dénonciation	<p>Minimiser, invalider les sentiments/l'expérience et ne pas croire</p> <p>« <i>[Ils-elles] disent que ce n'est pas grave</i> »</p>	<p>[Les policiers ne] pensaient pas que c'était un vrai crime de prendre les fesses à une inconnue.</p> <p>J'ai fait part de mon malaise à la direction et à la sécurité de l'[université] et tout le monde a banalisé la situation. Notamment, l'agent de sécurité me mentionne qu'un vrai gars ne devrait jamais se plaindre d'une telle invitation et devrait en profiter "et se la taper".</p> <p>Mes amis rient du fait que j'ai "couché" avec cette personne, en étant conscients que je ne voulais pas.</p>
	<p>Ne pas répondre, ne pas réagir</p> <p>« <i>[Ils-elles] n'ont rien fait</i> »</p>	<p>Nous demandons à un prof, qui passe par là, d'intervenir ou de nous conseiller sur "quoi faire". Il hausse les épaules et s'en va. On se sent ridicules et humiliées par ces deux hommes</p> <p>J'ai communiqué avec l'ombudsman par deux fois, et n'ai jamais eu de retour d'appel.</p>
	<p>Protéger ou défendre l'individu ayant commis la VSMU ou l'institution</p> <p>« <i>C'est pas un mauvais gars</i> »</p>	<p>Je suis retournée voir mes amis et je l'ai dit à deux [qui] m'ont dit de ne surtout pas en parler puisqu'il avait une copine et que je risquais de briser son couple</p> <p>Ce qui prime toujours aujourd'hui est d'étouffer l'affaire, d'éviter des problèmes avec le syndicat des professeurs, protéger la confidentialité du professeur et sa réputation afin d'éviter de possibles poursuites à l'encontre de la direction universitaire.</p>

	Thème	Exemples de récit
Réactions négatives aux dévoilements informels, formels et dénonciation	Décider à sa place, ne pas tenir compte de ses besoins <i>« C'était un peu paternaliste »</i>	J'ai parlé de cette situation avec mon amoureux et, sans me consulter (ça m'a un peu fâchée, il faut dire), il a décidé d'écrire à mon collègue pour lui expliquer que ses messages me mettaient mal à l'aise. Ça a créé tout un "drame" avec mon collègue. »
	Blâmer la victime <i>« [Ils-elles] disent que c'est ma faute »</i>	Quelques mois [après avoir démissionné à cause de l'incident], j'ai rencontré mon ex-patronne. Je lui ai parlé du motif de ma démission. Elle m'a dit que c'est en partie ma faute, car je suis une belle femme et que je dois prendre conscience de l'impact qu'une femme peut avoir sur un homme. Elle m'a conseillé d'être très discrète en relation avec des hommes. Elle disait que si cela est arrivé que j'ai une grosse partie de responsabilité. Elle m'a demandé pourquoi j'étais d'abord allée y parler au bar. Sinon ça serait jamais arrivé. Que je n'aurais pas dû aller le voir, pas dû accepter qu'il me fasse un lift, que j'aurais dû l'appeler pour qu'elle vienne me chercher au bar.

Tableau 8 : Synthèse des retombées des dévoilements et dénonciations

	Thème	Exemples de récit
Retombées positives des dévoilements et dénonciations	Amélioration du bien-être de la personne ayant subi la VSMU <i>« En parler, ça m'a fait du bien »</i>	Avec l'aide de mon médecin de famille de l'université, j'ai eu un mois de congé maladie et cela m'a permis de respirer un peu Ce n'est qu'après avoir réussi à en parler avec [ma conjointe], sans tout lui dévoiler, mais en lui parlant de mon inconfort que j'ai réussi à mieux me sentir.
	Fin de la situation de VSMU <i>« Les comportements ont cessé »</i>	Elle m'a forcé à lui faire l'amour plusieurs fois sous la menace [de dévoiler leur aventure]. Elle m'a harcelé pendant des années. Jusqu'à ce que je dévoile l'histoire et ainsi mette fin à son joug. Ainsi, mes chums de gars sont allés le voir et lui ont dit qu'il devait cesser de me harceler [...] Ainsi, après presque 2 ans à endurer un gars qui ne comprend pas quand une fille dit non, eh bien tout s'est bien terminé! [La policière] m'a toutefois offert d'appeler le monsieur [un enseignant à la même université] et de lui demander de ne plus me téléphoner. Au final, après l'appel de la policière, les appels ont cessé.

	Thème	Exemples de récit
Retombées négatives des dévoilements et dénonciations	<p>Préjudice pour la personne ayant subi la VSMU</p> <p><i>« Je crois que ça m'a fait plus de tort que de bien »</i></p>	<p>Je l'ai dénoncé publiquement quelques années plus tard sous le couvert de la justice transformatrice. Tout cela a drôlement évolué. On a stagné. Ça a échoué. Depuis, je vis de l'anxiété, je ne peux pas dormir seule, je suis médicamentée et en arrêt de maladie pour mes études.</p> <p>Je l'ai dénoncé au centre des plaintes. [...] Il continue, mais cette fois c'est de l'intimidation. Il en parle à tout le monde. Plus personne de ma cohorte ne m'adresse la parole. Il fait des blagues devant tout le groupe pour se moquer de moi et tout le monde de la cohorte rit.</p> <p>[Après avoir dévoilé à ma colocataire], le restant de l'année, on vivait ensemble, mais on ne s'est plus adressé la parole. Aujourd'hui on ne se parle plus du tout.</p>
	<p>Retombée négative sur d'autres personnes</p> <p><i>« Le message envoyé n'était pas positif »</i></p>	<p>[Mes collègues] ont été témoins de mon « combat » et craignent de dénoncer.</p> <p>Le récit de ce qui s'est passé [s'est] propagé et [a] engendré une forte méfiance de certaines personnes à l'encontre du gars concerné, méfiance confinant parfois à la propagation de rumeurs en partie inexactes, à ma connaissance du moins.</p>

	Thème	Exemples de récit
Retombées spécifiques aux dévoilements formels et dénonciations	<p>Échec de la démarche</p> <p>« <i>J'ai déposé une plainte sans succès</i> »</p>	<p>J'ai dénoncé la situation auprès du responsable de programme ainsi qu'au décanat des études dans un premier temps. [...] J'ai écrit une lettre consignait comment j'avais vécu les dernières années de ma vie passée à l'université. Cette lettre a été envoyée au vice-recteur, aux trois doyens ainsi qu'au responsable du programme. Aujourd'hui il ne s'est rien passé malgré tout ceci. (Étudiant de cycles supérieurs)</p> <p>Avec [les agents de sécurité], j'ai tenté de trouver une solution, mais comme personne ne savait qui était cet étudiant, l'agent m'a dit qu'il n'y avait rien à faire. (Employée)</p> <p>J'ai déposé une plainte [auprès de l'université], mais ils l'ont conclu comme une interprétation erronée pour ne pas scandaliser leur prof. (Étudiante de cycles supérieurs)</p> <p>Suite à un processus d'enquête bâclé, l'enquêtrice a estimé que bien que ma plainte ait été fondée, ce cas ne constituait pas un cas de harcèlement à proprement parler. Elle a néanmoins conclu son rapport en mentionnant que les faits mentionnés devaient être reprochés à l'enseignante en question. Ayant pris par la suite contact avec le service des ressources humaines de mon université pour m'enquérir des sanctions envisagées, j'ai reçu une fin de non-recevoir. (Étudiant de cycles supérieurs)</p>
	<p>Succès de la démarche, mesures et sanctions</p> <p>« <i>Ma plainte a été jugée fondée</i> »</p>	<p>J'ai dénoncé la situation, il a été reconnu coupable et suspendu.</p> <p>Maintenant, je sais qu'avant chaque initiation en [programme d'études], il y a un atelier sur le consentement.</p>

Tableau 9 : Synthèse des motifs de non-dévoilement et non-dénonciation

	Thème	Exemples de récit
Motifs de non-dévoilement et non-dénonciation liés à la personne victime	<p>Émotions négatives</p> <p>« <i>J'avais peur</i> »</p> <p>« <i>J'avais honte</i> »</p>	<p>Je n'ai pas voulu parler de la situation à personne de l'université [...], car je craignais les jugements, les représailles, les rumeurs, le risque de ne pas pouvoir obtenir de poste par la suite...</p> <p>J'ai gardé ce silence, trop honteuse de ce que j'avais vécu. Naïvement, je pensais que j'étais la cause de l'évènement...</p> <p>J'ai l'impression d'être coupée de mes émotions. Je ne comprends pas pourquoi j'ai fait un "one night", ça ne me correspond pas. Je n'en parle à personne.</p>
	<p>Confiance en ses stratégies et soutien informel</p> <p>« <i>Je n'ai pas senti le besoin d'en parler</i> »</p>	<p>Face à une réponse négative de ma part, l'individu n'a pas insisté et a rapidement quitté les lieux (à mes yeux, il devenait conséquemment plus difficile de porter plainte par la suite).</p> <p>Je n'ai pas eu à porter plainte – j'ai la chance d'avoir pu réagir fortement, bruyamment et directement, devant public et supportée par mes autres collègues – les harcèlements ne se sont pas poursuivis</p>

	Thème	Exemples de récit
Motifs de non-dévoilement et non-dénonciation liés à la personne victime	Protection de sa carrière ou de la poursuite de ses études <i>« Je n’osais pas parler de peur de perdre mon emploi. »</i>	Une dénonciation pourrait avoir un effet dévastateur sur mon avenir. Je ne l’ai pas dénoncé car il est mon supérieur et est l’un des évaluateurs pour mon poste. Je ne porte pas plainte également parce que nous avons un projet académique (moi et mon agresseur, avec des tiers) en cours depuis plusieurs années. Porter plainte signifierait que le projet ne pourrait pas être terminé, et que toutes ces années d’efforts seraient anéanties – mon agresseur se retirerait alors du projet et on ne pourrait pas publier les textes sans son accord. Considérant que je veux que le projet se réalise, que j’ai moi-même beaucoup travaillé à ce projet et que j’en tirerai des avantages, je m’abstiens de porter plainte.
	Protection de relations interpersonnelles <i>« Je ne voulais pas tout mêler »</i>	Ma confidente à ce moment-là, c’était sa blonde [à l’homme ayant commis la VSMU] et je me sentais pas capable de lui dire ça. Je n’ai jamais porté plainte parce que l’agresseur est un ami proche.

	Thème	Exemples de récit
<p>Motifs de non-dévoilement et non-dénonciation liés à la situation de VSMU ou à l'individu l'ayant commise</p>	<p>Perception de la situation de VSMU <i>« Ce n'était pas assez grave »</i></p>	<p>C'est un incident selon moi mineur.</p> <p>Comme aucun attouchement n'a été fait et que cela n'impliquait pas une personne en autorité et que les conséquences que je vivais n'étaient pas majeures, je n'ai pas pensé de le signaler.</p> <p>Si cela se reproduit et devient même plus grave comme situation, par des menaces ou des commentaires publics désobligeants, j'en parlerai à des professeurs ou dirigeants de [ma faculté].</p> <p>Je ne crois pas que c'est un type de harcèlement sexuel que je dois dénoncer, mais ces paroles m'ont touché assez, que je me requestionne souvent sur mon orientation sexuelle, même si je sais que je ne suis pas homosexuelle.</p> <p>Je trouvais que l'histoire ne correspondait pas à une agression sexuelle, et que s'il avait eu ce qu'il voulait, c'était de ma faute, car je n'avais pas à le suivre chez lui, même complètement ivre!</p> <p>Étant dans un milieu d'homme, et étant habituée à ce type de comportement très « macho harcelant », je n'ai pas porté plainte...</p> <p>On s'habitue malheureusement à ce genre de comportements à travers notre parcours universitaire.</p>

	Thème	Exemples de récit
Motifs de non-dévoilement et non-dénonciation liés à la situation de VSMU ou à l'individu l'ayant commise	Protection de l'individu responsable de la VSMU <i>« Je ne voulais pas lui faire de tort »</i>	Jamais je ne dénoncerais ces gestes pour nuire à ces personnes. J'ai aussi peur de briser la famille et la carrière de cet homme.
	Statut de l'individu responsable de la VSMU <i>« Il était intouchable »</i>	Tout le monde est au courant de la réputation de cet homme et personne ne fait rien et il continue d'être directeur. Son statut entraîne aussi selon moi un découragement auprès des étudiantes à le dénoncer.

	Thème	Exemples de récit
Barrières spécifiques à la dénonciation	L'absence de preuve <i>« Je n'ai pas de preuve »</i>	C'était ma parole contre la leur et c'était inutile de dénoncer faute de preuve.
	La méconnaissance, le manque de confiance et la perception négative des instances disciplinaires <i>« [l'université] n'agit pas avant que ça soit grave »</i>	<p>Selon moi c'est inadmissible que [la direction du bureau de harcèlement] soit [ami·e] Facebook avec une pléiade de directeurs/trices et que ses bureaux soient à même l'institution et non dans un pavillon extérieur, disons que ça ralenti les ardeurs quand vient le temps se plaindre.</p> <p>De toute façon, ayant entendu des témoignages d'étudiantes en situation semblable à la mienne [harcèlement de la part d'un directeur de recherche] qui ont fait appel aux processus de l'[université] pour dénoncer leur agresseur, je ne peux vraiment pas dire que je fasse confiance aux mesures en place ou que j'aie envie de m'y exposer.</p> <p>Une collègue de travail a dénoncé des actes similaires [des avances et attouchements] à son égard aux ressources humaines de l'[université] et l'[université] lui a dit qu'elle serait renvoyée au même titre que lui si la situation se répétait. Évidemment, je n'ai pas porté plainte.</p>

Annexe 2 : Certificats d'éthique



N° de certificat
CERAS-2015-16-183-D

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Perception des membres de la communauté à l'égard du harcèlement et des manifestations de violence en milieu universitaire
Chercheuses requérantes	Isabelle Daigneault (10000831), Professeure adjointe, FAS-École de criminologie Dominique Damant (10610), Professeure titulaire, FAS-École de service social Manon Bergeron (UQAM), Professeure régulière, Faculté des sciences humaines - Département de sexologie

Financement	
Organisme	
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.


Martin Arguin, Président
Comité d'éthique de la recherche en arts
et en sciences
Université de Montréal

21 janvier 2016
Date de délivrance

30 septembre 2021
Date de fin de Validité

adresse postale
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7

adresse civique
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Local C-9104
Montréal QC H3T 1N8

Téléphone : 514-343-7338
ceras@umontreal.ca
www.ceras.umontreal.ca

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM, a examiné le protocole de recherche suivant et jugé conforme aux pratiques habituelles et répond aux normes établies par le Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (juin 2012).

Protocole de recherche

Chercheur(e) principal(e) : Manon Bergeron

Unité de rattachement : Département de sexologie

Équipe de recherche UQAM :

Co-chercheur(s) : Martine Hébert (département de sexologie); **Agente de développement** : Lyne Kurtzman (Service aux collectivités de l'UQAM); **Personnel de recherche** : Manon Robichaud et Marie-France Goyer (UQAM); **Représentante du milieu de pratique** : Nathalie Duhamel (RQCALACS).

Étudiant(s) de l'UQAM réalisant leurs projets de mémoire ou de thèse (incluant les thèses de spécialisation) dans le cadre du présent protocole de recherche : Sandrine Ricci (doctorat en sociologie UQAM); Coralie Labelle (maîtrise en service social, Université de Montréal – co-direction).

Titre du protocole de recherche : *Portrait des violences sexuelles en milieu universitaire au Québec*

Organisme de financement (le cas échéant): Condition féminine Canada; Réseau Québécois en Études Féministes (RÉQEF); Faculté des sciences humaines de l'UQAM (2015-2016)

Modalités d'application

Le présent certificat est valide pour le projet tel que soumis au CIEREH. Cependant il ne couvre que le recrutement et la collecte de données effectués auprès des membres de la communauté universitaire (étudiants, professeurs, chargés de cours, maîtres de langues, employés de soutien et cadres de l'UQAM).

Les modifications importantes pouvant être apportées au protocole de recherche en cours de réalisation doivent être communiquées au comité¹.

Tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité ou l'éthicité de la recherche doit être communiqué au comité.

Toute suspension ou cessation du protocole (temporaire ou définitive) doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat d'éthique est valide jusqu'au **3 septembre 2016**. Selon les normes de l'Université en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique. Le rapport d'avancement de projet (renouvellement annuel ou fin de projet) est requis pour le **3 août 2016**. Vous recevrez automatiquement un premier courriel de rappel trois mois avant la date d'échéance du certificat.



Éric Dion, Ph.D.
Professeur

3 septembre 2015

Date d'émission initiale du certificat

¹ Modifications apportées aux objectifs du projet et à ses étapes de réalisation, au choix des groupes de participants et à la façon de les recruter et aux formulaires de consentement. Les modifications incluent les risques de préjudices non-prévus pour les participants, les précautions mises en place pour les minimiser, les changements au niveau de la protection accordée aux participants en termes d'anonymat et de confidentialité ainsi que les changements au niveau de l'équipe (ajout ou retrait de membres).